

Cahiers Odena

Au croisement des savoirs

Cahier n° 2011-06. Rapport de recherche

CARTOGRAPHIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION AUTOCHTONE DES VILLES DU QUÉBEC

LA VILLE DE JOLIETTE ET LA ZONE D'INFLUENCE TERRITORIALE
DU CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE LANAUDIÈRE

Carole Lévesque, Philippe Apparicio, Martin Gagnon,
Édith Cloutier et Rolando Labraña

Montréal 2011



REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC

DIALOG

Réseau de recherche et de connaissances
relatives aux peuples autochtones
Aboriginal Peoples Research and Knowledge Network

INRS

Université d'avant-garde



odena

ARUC - CURA

Les Autochtones et la ville au Québec: identité, mobilité, qualité de vie et gouvernance
Aboriginal Peoples in Québec Cities: Identity, Mobility, Quality of Life and Governance

Cahiers ODENA

Cahier ODENA. Au croisement des savoirs. N° 2011-06. Rapport de recherche

Titre : *Cartographie sociale et économique de la population autochtone des villes du Québec. La ville de Joliette et la zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière*

Auteurs : Carole Lévesque, Philippe Apparicio, Martin Gagnon, Édith Cloutier, Rolando Labraña

Éditeur : L'Alliance de recherche ODENA, le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

Lieu de publication : Montréal

Date : 2011

Carole Lévesque

Professeure, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

Philippe Apparicio

Professeur, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

Martin Gagnon

Agent de recherche, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

Édith Cloutier

Présidente, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec; directrice générale du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

Rolando Labraña

Assistant de recherche, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

Éditique

Céline Juin, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Révision linguistique

Catherine Couturier, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Diffusion

DIALOG. Le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones

Institut national de la recherche scientifique

Centre Urbanisation Culture Société

385, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, Canada H2X 1E3

odena@ucs.inrs.ca

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

225, Chef Max Gros Louis

Wendake, QC G0A 4V0

infos@rcaa.q.info

Organisme subventionnaire

L'Alliance de recherche ODENA est subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Université d'accueil du Réseau DIALOG et de l'Alliance de recherche ODENA



ISBN : 978-2-89575-272-2

ISSN : 2291-4161 (imprimé)

ISSN : 2291-417X (en ligne)

Dépôt légal : 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada



L'Alliance de recherche ODENA, à l'avant-garde de l'innovation sociale, offre des avenues alternatives dans la compréhension et la réponse aux défis individuels et sociétaux des Premiers Peuples au sein des villes du Québec. ODENA réunit des représentants de la société civile autochtone et des chercheurs universitaires engagés dans une démarche de coconstruction des connaissances afin d'améliorer la qualité de vie des Autochtones des villes et de renouveler les relations entre les Premiers Peuples et les autres citoyens du Québec dans un esprit d'égalité et de respect mutuel.

ODENA est une initiative conjointe de DIALOG — Le réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones et du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec; elle est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (Programme des Alliances de recherche universités-communautés). Nouvelle alliance de recherche partenariale et interdisciplinaire, ODENA vise à soutenir le développement social, économique, politique et culturel de la population autochtone des villes québécoises et à mettre en valeur l'action collective des centres d'amitié autochtones du Québec. Cette alliance privilégie la recherche de proximité, le partage continu des savoirs et leur inscription directe dans les initiatives de reconstruction sociale mises de l'avant par les instances autochtones concernées. Les chercheurs et partenaires autochtones de l'Alliance ODENA entretiennent quatre objectifs de recherche et d'action :

- Tracer un portrait d'ensemble de la situation sociale, économique, culturelle, politique et juridique des Autochtones des villes afin de se doter de nouveaux indicateurs et de nouveaux mécanismes pour planifier l'action.
- Caractériser et évaluer, à l'échelle de chacun des centres, les pratiques et les programmes afin de modeler l'offre de services et de renforcer les capacités.
- Comprendre les défis actuels en matière de pauvreté, de santé, de racisme, de discrimination, d'exclusion, d'inégalité et d'insécurité afin de diversifier et de consolider les interventions en développement social.
- Identifier les conditions d'une nouvelle participation citoyenne et mettre en valeur l'action collective autochtone.

Partenaires | Partners



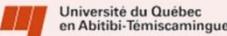
INRS
Université d'avant-garde



DIALOG
Réseau de recherche et de connaissances
relatives aux peuples autochtones
Aboriginal Peoples Research and
Knowledge Network



REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC



Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue



CICO
CENTRE INTERNATIONAL
DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE



Centre d'amitié
autochtone
de Val-d'Or



Val-d'Or
Native
Friendship
Centre



Centre d'amitié
autochtone
de Sept-Îles



Centre d'amitié
autochtone du
Saguenay



Centre d'amitié
Eénoù de
Chibougamau



Centre d'amitié
autochtone de
Lanaudière



Centre d'amitié
autochtone de
Montréal



Centre d'amitié
autochtone de
La Tuque



Centre d'entraide
et d'amitié
autochtone de
Senneterre



NATIONAL
ASSOCIATION OF
FRIENDSHIP
CENTRES



| Table des matières |

Liste des tableaux.....	iii
Liste des figures	v
Introduction.....	7
1. Méthodologie	11
1.1 La nature, la portée et les limites méthodologiques des données	11
1.1.1 Données du Registre des Indiens.....	11
1.1.2 Données de Statistique Canada	14
1.2 La notion de zone d'influence territoriale appliquée aux Centres d'amitié autochtones étudiés....	18
1.2.1 Trois échelles territoriales de la zone d'influence.....	18
1.2.2 Trois niveaux de comparaison des données.....	19
2. Zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière	21
2.1 Le territoire	21
2.2 Communautés autochtones atikamekw	24
2.3 Poids démographique des Autochtones dans la zone d'influence territoriale du CAAL	26
3. Caractéristiques démographiques de la population autochtone concernée	33
3.1 Identité autochtone	33
3.2 Structure par âge et sexe	36
3.3 Situation familiale	41
4. Situation socioéconomique de la population autochtone concernée	45
4.1 Scolarité	45
4.2 Revenu	48
4.3 Taux d'activité	55
5. Langue maternelle et langue d'usage de la population autochtone concernée	59
6. Mobilité résidentielle de la population autochtone concernée.....	63
Les faits saillants de l'étude.....	67
Bibliographie.....	71
Annexe.....	73
Glossaire	75



| Liste des tableaux |

Tableau a :	Villes d'accueil des centres d'amitié autochtones au Québec	8
Tableau 1 :	Inconstance du nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens selon certains lieux de résidence	13
Tableau 2 :	Communautés autochtones partiellement dénombrées ou dont les données sont supprimées au Québec, recensements de 1996 à 2006	16
Tableau 3 :	Correspondance des zones de Statistique Canada avec les entités administratives québécoises	17
Tableau 4 :	Accessibilité de la communauté autochtone de la zone d'influence territoriale à partir de Joliette	23
Tableau 5 :	Population inscrite selon le Registre des Indiens dans les communautés atikamekw du Québec, 2006	25
Tableau 6 :	Population ayant une identité autochtone dans les communautés atikamekw localisées dans la zone d'influence territoriale du CAAL, 2006	25
Tableau 7 :	Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006	28
Tableau 8 :	Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2001	29
Tableau 9 :	Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 1996	30
Tableau 10 :	Parts de la ville et de l'AR dans la population totale et autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL, 1996 à 2006	31
Tableau 11 :	Parts de la ville et de l'AR dans la population totale et autochtone des hommes de la zone d'influence territoriale du CAAL, 1996 à 2006	31
Tableau 12 :	Parts de la ville et de l'AR dans la population totale et autochtone des femmes de la zone d'influence territoriale du CAAL, 1996 à 2006	32
Tableau 13 :	Fluctuation de la part des groupes d'identité autochtone dans la population inscrite au Registre des Indiens de la province de Québec, de la zone d'influence territoriale du CAAL et de ses constituantes, 1996 à 2006	34
Tableau 14 :	Variation de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL et la province de Québec selon le statut au Registre des Indiens, 1996 à 2006	35
Tableau 15 :	Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006	40
Tableau 16 :	Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2001	40
Tableau 17 :	Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 1996	40
Tableau 18 :	Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006	43
Tableau 19 :	Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006	46
Tableau 20 :	Erreur type du revenu moyen de la population ayant une identité autochtone, ville de Joliette, 1995, 2000, 2005	50
Tableau 21 :	Revenu de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ville de Joliette, 2005	52

Tableau 22 : Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006	57
Tableau 23 : Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population totale du Québec, 1996 à 2006	58
Tableau 24 : Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006	63
Tableau 25 : Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL, 1996-2006.....	64



| Liste des figures |

Figure a	Localisation des centres d'amitié autochtones au Québec.....	9
Figure 1	Les six différentes couches de territoire de la zone d'influence comparées dans les tableaux et graphiques	19
Figure 2	Couleurs associées aux principaux sous-groupes dans les graphiques du document	20
Figure 3	Structure du territoire de la zone d'influence territoriale du CAAL en 2006.....	22
Figure 4	Territoires de la zone d'influence territoriale du CAAL et de ses constituantes selon l'année du recensement	23
Figure 5	Population ayant une identité autochtone ou inscrite au Registre des Indiens, communautés atikamekw du Québec, 2006	24
Figure 6	Évolution de la population selon l'identité et le statut, zone d'influence territoriale du CAAL, 1996 à 2006	27
Figure 7	Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006	28
Figure 8	Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2001	29
Figure 9	Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 1996	30
Figure 10	Part de la population autochtone résidant dans les parties résiduelles de chacune des trois constituantes de la zone d'influence territoriale du CAAL, 2006, 2001, 1996	31
Figure 11	Part de la population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, ville de Joliette et zone d'influence territoriale du CAAL, 2006.....	34
Figure 12	Population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL, 1996 à 2006	35
Figure 13	Pyramide des âges de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes et province de Québec, 2006	37
Figure 14	Part de la population ayant une identité autochtone selon le territoire de résidence dans la zone d'influence territoriale du CAAL, par groupe d'âge, 2006	38
Figure 15	Variation des groupes d'âge de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes et province de Québec, 1996 à 2006	39
Figure 16	Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006.....	42
Figure 17	Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population du Québec, 1996 à 2006.....	42
Figure 18	Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, sauf les enfants vivant en famille, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006	43
Figure 19	Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population du Québec, sauf les enfants vivant en famille, 1996 à 2006.....	44
Figure 20	Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006	46
Figure 21	Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population de 15 ans et plus du Québec, 1996 et 2006	47
Figure 22	Revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes et de la population du Québec, 2005 et 1995 à 2005 ...	50

Figure 23	Variation de la répartition du revenu total, population ayant une identité autochtone et un revenu, et population du Québec ayant un revenu, zone d'influence territoriale du CAAL et province de Québec, 1995 à 2005.....	51
Figure 24	Variation selon le sexe du revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population du Québec, 1995 à 2005	51
Figure 25	Répartition selon le sexe du revenu total de la population ayant une identité autochtone, ville de Joliette et zone d'influence territoriale du CAAL, 2005.....	52
Figure 26	Composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2005.....	53
Figure 27	Variation de la composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population du Québec, 1995 à 2005	53
Figure 28	Prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2005	54
Figure 29	Variation de la prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL et la population du Québec, 2000 à 2005	54
Figure 30	Taux d'activité de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006.....	56
Figure 31	Taux d'emploi de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006.....	56
Figure 32	Taux de chômage de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006.....	57
Figure 33	Variation des indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population du Québec, 1996-2006	58
Figure 34	Langue maternelle de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006.....	60
Figure 35	Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue maternelle, zone d'influence territoriale du CAAL et province de Québec, 1996 à 2006.....	61
Figure 36	Langue la plus souvent parlée à la maison de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006	61
Figure 37	Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue la plus souvent parlée à la maison, zone d'influence territoriale du CAAL et province de Québec, 1996 à 2006	62
Figure 38	Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006	64
Figure 39	Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et province de Québec, 1996 à 2006	65



| Introduction |

a) Mise en situation

La présence des Autochtones¹ dans les villes du Québec est une réalité encore trop souvent méconnue, voire ignorée. Pour de nombreux Québécois et Québécoises, les Autochtones résident tous et toutes dans des réserves localisées en milieu rural ou isolé, loin de la vie urbaine et citadine. Rares sont les personnes qui savent qu'une cinquantaine de villes comptent de nos jours une population autochtone relativement nombreuse, parmi lesquelles on retrouve à la fois des grands centres urbains, tels que Montréal et Québec, et des pôles régionaux, tels que Trois-Rivières, La Tuque, Val-d'Or et Saguenay. Cette population connaît une forte croissance : de quinze à seize fois plus nombreuse en 2008 qu'elle ne l'était en 1980, elle s'est accrue de manière significative ces dernières années; dans une ville comme Val-d'Or, la population autochtone a pratiquement triplé entre 1996 et 2006 (Statistique Canada 2008)². Cette population est également très diversifiée puisqu'elle se compose, selon les endroits, de personnes issues des Premières Nations, du Peuple inuit ou du groupe métis. De plus, la répartition des groupes selon l'âge et le genre présente également des différences significatives selon les villes considérées.

Dans le cadre des travaux de l'Alliance de recherche ODENA, nous nous sommes intéressés au profil démographique et socioéconomique de la population autochtone qui réside dans sept villes régionales du Québec — que nous appellerons villes d'accueil — où sont établis des centres d'amitié autochtones : Chibougamau, Joliette, La Tuque, Saguenay, Senneterre, Sept-Îles et Val-d'Or (voir Tableau a)³. Dans la foulée, le profil de la population autochtone des villes et des réserves ou collectivités autochtones situées en périphérie de ces villes d'accueil a également retenu notre

¹ Selon la *Loi constitutionnelle* de 1982, le terme Autochtone s'applique aux trois groupes de descendants des premiers habitants du Canada : les Indiens (appelés Amérindiens au Québec), les Métis et les Inuit. Les Indiens/Amérindiens sont regroupés au sein de dix Premières Nations. Outre la population autochtone des villes, la population autochtone des communautés (ou réserves) est répartie dans 42 collectivités amérindiennes situées dans toutes les régions administratives de la province et dans 14 villages nordiques au Nunavik.

² Bien que l'on constate un peu partout au Canada et au Québec une présence de plus en plus nombreuse et significative des Autochtones en milieu urbain — on estime en général qu'au moins 50 % de la population autochtone totale réside de nos jours dans des villes — il demeure difficile d'estimer la proportion démographique réelle que représente cette population autochtone urbaine (tous groupes confondus), à cause des limites méthodologiques associées à l'autodéclaration dans les recensements canadiens. En effet, plusieurs personnes peuvent déclarer avoir une origine autochtone (souvent métisse) sans que ce statut puisse être validé sur le plan identitaire, juridique ou administratif. C'est particulièrement le cas au Québec alors que plusieurs associations ou regroupements de personnes métisses revendiquent un statut constitutionnel et des droits territoriaux ou ancestraux. Contrairement à la situation qui existe dans d'autres provinces canadiennes (Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta notamment), aucun de ces groupes n'a encore fait l'objet d'une reconnaissance légale au sein de la province. Il est donc impossible de distinguer dans les statistiques les personnes dont les origines métisses sont prouvées et reconnues, de celles qui affirment détenir une ascendance métisse sans preuve adéquate ou encore de celles qui sont issues de couples mixtes. De plus, comme nous le verrons plus loin, plusieurs communautés autochtones (sur réserve) refusent de participer au recensement; les données de Statistique Canada les concernant sont donc incomplètes, voire inexistantes dans certains cas; nous en avons tenu compte dans nos analyses en ayant recours par exemple aux données du Registre fédéral des Indiens inscrits. Ces nombreuses situations font en sorte qu'il faut utiliser les données disponibles avec beaucoup de précaution; c'est ce que nous avons fait tout au long de cette nouvelle cartographie en prenant soin de faire les distinctions qui s'imposent lorsque cela s'avérait possible. Les résultats obtenus nous permettent néanmoins d'identifier quelques tendances et spécificités populationnelles au regard des villes étudiées et des communautés autochtones localisées en périphérie de ces villes.

³ Des centres d'amitié autochtones sont aussi établis à Montréal et à Québec depuis plusieurs décennies. Un profil de la population autochtone qui y réside sera réalisé ultérieurement. Toutefois, étant donné la localisation géographique de ces villes, leur rôle d'attraction potentielle pour l'ensemble de la population de la province, et leur statut de métropole (Montréal) et de capitale nationale (Québec), la méthodologie utilisée sera différente et reposera sur des analyses spatiales d'un autre ordre.

attention à cause des services offerts ou des liens de proximité qui débordent souvent le cadre municipal. En effet, la ville régionale au sein de laquelle est établi un centre d'amitié autochtone est généralement une destination privilégiée ou encore un carrefour de rencontres et d'activités pour la population autochtone, que celle-ci réside dans la ville en question, qu'elle provienne des villes avoisinantes ou des réserves et établissements indiens localisés à plus ou moins grande distance.

Ce faisant, la clientèle desservie par un centre d'amitié autochtone⁴ est loin de se limiter à la population autochtone résidente de la ville où il est installé physiquement. Bien au contraire, le centre d'amitié autochtone, pour des raisons à la fois historiques, sociales, économiques et culturelles, se retrouve au cœur d'une vaste dynamique de mobilité et de déplacement présentant de nombreuses spécificités qu'il importe de documenter lorsque l'on souhaite mieux comprendre et améliorer les conditions de vie de la population autochtone des villes québécoises. Prenons comme exemple le transport médical entre les réserves et les villes assuré par plusieurs centres d'amitié ou encore l'accueil de patients en provenance de diverses communautés autochtones du Nord et du Moyen-Nord séjournant dans les villes, parfois sur de longues périodes, pour y recevoir des soins de santé ou accoucher. Pensons également à la fréquentation des écoles provinciales par des enfants autochtones de plus en plus présents dans les villes d'accueil pendant l'année scolaire. Autant de situations peu connues qui ont motivé nos choix en matière de recherche. Il nous intéresse en effet de savoir quelles sont les caractéristiques de la population autochtone susceptible de fréquenter un centre d'amitié autochtone et de mieux comprendre l'environnement populationnel à l'intérieur duquel se déploient les centres d'amitié autochtones des sept villes régionales étudiées.

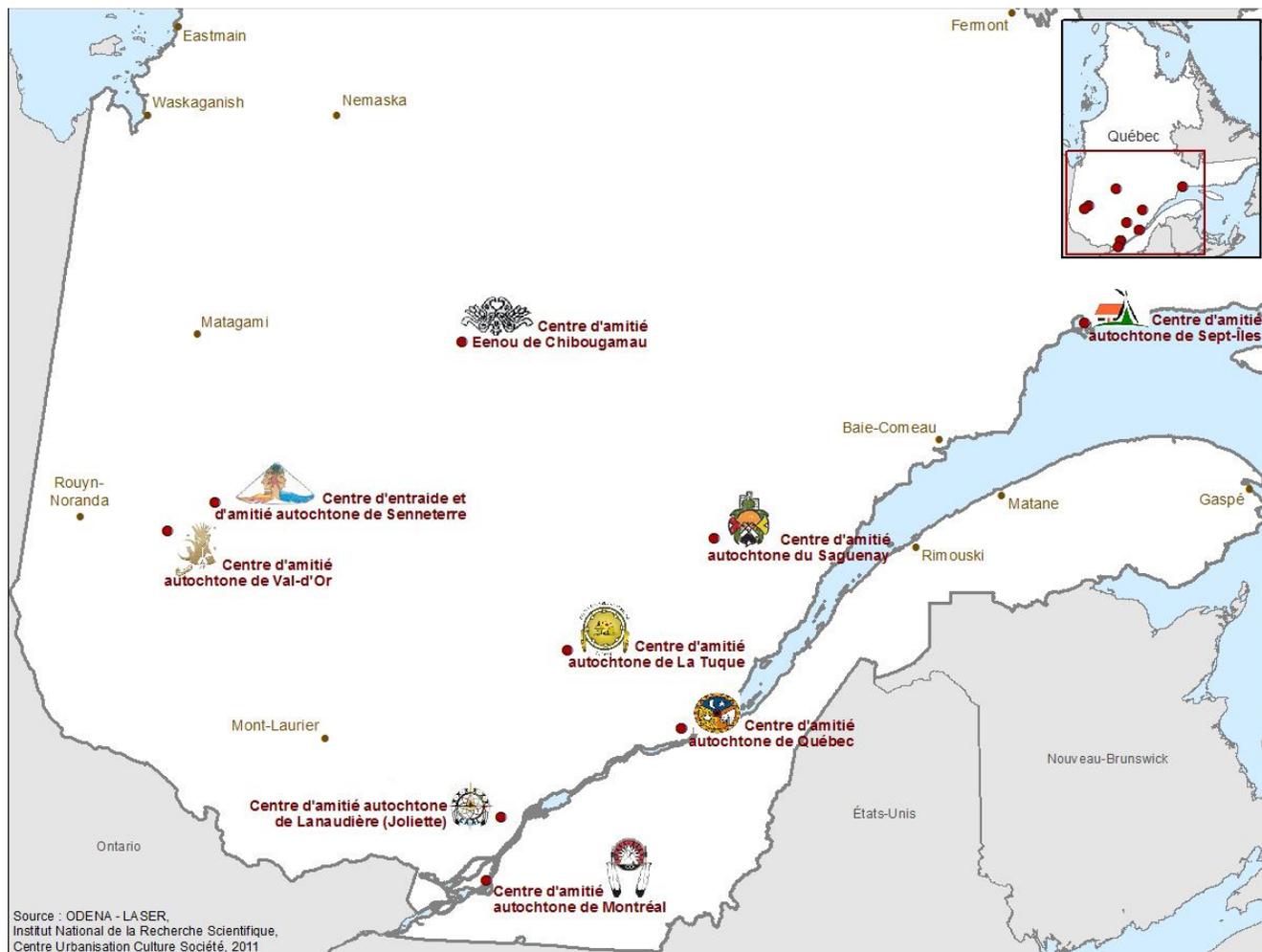
Tableau a : Villes d'accueil des centres d'amitié autochtones au Québec

Centre d'amitié autochtone	Date de création	Ville d'accueil régionale
Centre d'amitié Eenou de Chibougamau	1969	Chibougamau
Centre d'amitié autochtone de Lanaudière	2001	Joliette
Centre d'amitié autochtone de La Tuque	1975	La Tuque
Centre d'amitié autochtone du Saguenay	2010	Saguenay
Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre	1978	Senneterre
Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles	2006	Sept-Îles
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or	1974	Val-d'Or

Centre d'amitié autochtone	Date de création	Métropole et capitale nationale
Centre d'amitié autochtone de Montréal	1975	Montréal
Centre d'amitié autochtone de Québec	1979	Québec

⁴ C'est à Winnipeg en 1951 que le premier centre d'amitié autochtone a vu le jour au Canada. Au Québec, le premier centre a ouvert ses portes en 1969 à Chibougamau; le dixième a été créé à Saguenay à l'automne 2010. À l'origine, ces centres ont été mis sur pied afin de pallier le manque de services et de ressources disponibles pour les Autochtones qui vivent à l'extérieur de leur communauté ou réserve d'origine, puisque les services administrés par les conseils de bande ne s'étendent pas au-delà de leurs frontières respectives (Bordeleau et Mouterde 2008). La création des centres émane de l'initiative de personnes autochtones qui se retrouvent dans les villes régionales ou dans les grands centres et qui constatent rapidement les difficultés auxquelles font face les nouveaux arrivants : isolement, manque de moyens et de ressources; le besoin de s'épauler et de se soutenir se fait vite sentir.

Figure a : Localisation des centres d'amitié autochtones au Québec



b) Circonscrire la zone d'influence territoriale d'un centre d'amitié autochtone

La localisation des centres d'amitié autochtones dans les villes régionales que nous avons étudiées ne s'est pas faite au hasard. En effet, les villes en question sont toutes situées sur des territoires depuis longtemps fréquentés par les Premiers Peuples. Avant même que le centre d'amitié n'existe, l'endroit était déjà habité, fréquenté, visité par une population autochtone. De nos jours, avec la multiplication des accès routiers et aériens, la population autochtone est de plus en plus mobile, autant celle qui réside dans les communautés que celle des villes.

Lorsque l'on cherche à savoir quelle est la population autochtone susceptible d'être desservie par un centre d'amitié autochtone, on prend habituellement en compte la population autochtone de la ville où est installé le centre d'amitié en question. Mais cette mesure fait abstraction des dynamiques de déplacement et de circulation entre la ville d'accueil concernée, les villes des alentours et les communautés autochtones environnantes; elle fait aussi abstraction des ententes existantes entre les communautés et les centres d'amitié en matière de santé par exemple.

C'est en tentant de combler cette lacune qu'un questionnement portant sur le rayonnement territorial d'un centre d'amitié autochtone s'est fait jour et nous a conduit à nous intéresser au rôle des centres

dans la transformation des formes de mobilité contemporaines entre les villes et les réserves ou territoires autochtones. Dès lors, la ville d'accueil où est installé un centre d'amitié autochtone peut difficilement être considérée comme un point de chute ou une simple destination : elle devient le moteur d'une nouvelle configuration territoriale. Pour les besoins de l'exercice, nous avons construit un nouveau concept, celui de **zone d'influence territoriale**, afin de couvrir non pas seulement une réalité (celle de la résidence), mais un ensemble de réalités sociologiques susceptibles de contribuer à transformer les dynamiques de mobilité entre les communautés autochtones et les villes.

La **zone d'influence territoriale** d'un centre d'amitié autochtone est l'aire de distribution et de circulation de la population autochtone à l'intérieur d'un territoire donné. Ce territoire est déterminé selon plusieurs échelles : municipalité, agglomération, municipalité régionale de comté (MRC) et regroupement de MRC, et intègre, selon le cas, les villes, villages, communautés ou autres lieux de rencontre saisonniers ou permanents. Ce territoire est également traversé de nombreuses infrastructures. Cette zone d'influence territoriale est le théâtre d'un ensemble de relations de diverses natures (sociales, commerciales, économiques). À l'intérieur de cette zone, le centre d'amitié agit comme un pôle de convergence qui engendre une nouvelle mobilité ou circulation des Autochtones. La zone d'influence territoriale se mesure à la fois sous l'angle démographique et socioéconomique, de même que sous l'angle des services offerts à la population concernée.

À partir des données statistiques du recensement canadien de 1996, 2001 et 2006 et de celles du Registre des Indiens du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada, nous proposons une nouvelle façon d'aborder cet ensemble de réalités. Il est important de noter que nous n'avons pas créé comme tel de nouvelles données statistiques. Nous offrons simplement, à partir des données existantes, de nouvelles combinaisons et de nouveaux agencements relatifs à la population autochtone considérée en matière d'identité, d'âge, de sexe, de situation socioéconomique, de langue et de mobilité résidentielle.

c) Organisation du rapport

Le présent rapport concerne la ville de Joliette et la zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière (CAAL) ; il est composé de six chapitres. Le premier s'attarde à décrire la méthodologie utilisée pour obtenir le portrait de la situation démographique de la population autochtone au Québec, notamment les sources et la différenciation des couches de territoires d'analyse. Le deuxième chapitre propose un portrait global (géographique et démographique) de la zone d'influence territoriale du CAAL. La deuxième partie du chapitre 2 détaille plus particulièrement le poids démographique de la population selon son identité de 1996 à 2006.

Le troisième chapitre s'attarde aux caractéristiques démographiques de la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL, selon l'identité, l'âge et la situation familiale. On retrouve dans le chapitre 4 un portrait de la situation socioéconomique des Autochtones de la zone d'influence, qui détaille le niveau de scolarité, le revenu et le taux d'activité, chez les femmes comme chez les hommes. Le chapitre 5 s'intéresse à la connaissance et à l'usage de la langue autochtone, comme langue maternelle et comme langue d'usage principale à la maison. Finalement, le chapitre 6 aborde la question de la mobilité résidentielle de la population autochtone de la zone d'influence territoriale. Mentionnons également que la conclusion fait ressortir les faits saillants de la présente étude.



1. Méthodologie

Il est difficile d'obtenir un portrait global et adéquat de la situation démographique de la population autochtone au Québec. Aucune des sources de données disponibles ne rend compte de l'ensemble des groupes et ne couvre toutes les situations. Néanmoins, deux sources principales sont généralement utilisées⁵ : 1) **Statistique Canada**, dont les données proviennent du recensement canadien quinquennal; 2) le **Registre des Indiens** du ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AADNC), qui répertorie la population des Indiens inscrits à l'échelle du Canada. Chacune de ces sources présente des limites méthodologiques importantes, mais elles permettent également d'observer des tendances populationnelles.

1.1 La nature, la portée et les limites méthodologiques des données

1.1.1 Données du Registre des Indiens

- **Cadre de production**

En vertu de la *Loi sur les Indiens*, adoptée en 1876 et amendée à plusieurs reprises au cours du 20^e siècle, le Registre des Indiens constitue le répertoire officiel de tous les Indiens inscrits, ou avec statut, au Canada (AADNC 2010). Des répertoires contenant des listes des personnes ayant le statut d'Indien existent depuis 1850 au Canada, et le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) en a centralisé l'administration dans le Registre des Indiens à partir de 1951. Le 13 juin 2011, le nom de ce ministère a été modifié pour Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Ce ministère assume la responsabilité des relations entre le gouvernement canadien et l'ensemble des Autochtones du Canada, soit les Premières Nations (Amérindiens), les Métis et les Inuit.

Seules les personnes appartenant aux Premières Nations sont concernées par la *Loi sur les Indiens* et sont inscrites au Registre. Toutefois, bien que les membres des nations crie et naskapis du Québec soient inscrits au Registre, ils ne relèvent plus de la *Loi sur les Indiens*, mais de la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec* depuis 1984. Ce changement de cadre juridique s'inscrivait dans la foulée des signatures de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) avec les Cris et les Inuit en 1975, et de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) avec les Naskapis en 1978. Les Inuit du Nunavik sont reconnus sur le plan constitutionnel en tant que groupe autochtone à l'échelle fédérale, mais la Convention de la Baie-James et du Nord québécois leur procure également des droits en vertu de nombreuses lois québécoises. Quant à la population qui s'identifie comme métisse, elle n'a pas encore fait l'objet d'une reconnaissance juridique au Québec, contrairement à ce qu'on observe en Ontario, au Manitoba ou en Colombie-Britannique où sont établies diverses Nations métisses provinciales. Au Québec, les personnes métisses sont regroupées pour la plupart au sein de quelques organisations qui revendiquent, parfois depuis plus de 40 ans, des droits territoriaux ou de chasse à l'intérieur de la province.

⁵ Outre Statistique Canada et le Registre des Indiens inscrits, une autre source statistique sectorielle existe au Québec : le registre des bénéficiaires des Conventions de la Baie-James et du Nord québécois et du Nord-Est québécois. Ce dernier registre compile l'information relative aux Cris de Eeyou Istchee, aux Inuit du Nunavik et aux Naskapis de Kawawachikamach. Le recours à cette source complémentaire ne s'avère pas pertinent pour l'instant dans le cadre de ce rapport.

Le statut d'Indien se transmet par le sang à la descendance, mais au cours de l'histoire certaines personnes ayant une origine ou une ascendance des Premières Nations n'ont pu être inscrites au Registre des Indiens ou ont perdu leur statut au cours de leur vie. Ces Indiens dépouillés de leur statut étaient notamment des femmes des Premières Nations ayant perdu leur statut en épousant un homme non Indien avant 1985, et leurs enfants. Depuis lors, deux réformes importantes ont apporté des amendements à la *Loi sur les Indiens* étant donné le caractère discriminatoire des dispositions qui concernaient les femmes. D'abord, depuis 1985, les femmes indiennes ne perdent plus leur statut au moment de leur mariage, indépendamment du statut juridique ou civil du mari; de plus, à cette date, les femmes qui avaient auparavant perdu leur statut d'Indienne inscrite ont pu le recouvrer et, sous certaines conditions, elles ont pu le transmettre à leurs enfants. Cependant, des inégalités persistaient en matière de transmission à la seconde génération selon le statut de la mère ou du père. En 2010, avec la mise en application de la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens*, il a été convenu que tous les petits-enfants admissibles des femmes qui avaient perdu leur statut après avoir épousé un non-Indien pouvaient désormais être inscrits au Registre des Indiens. Ces changements à la loi ont eu des impacts importants sur les inscriptions au Registre et, partant, sur la démographie des populations autochtones.

Dans la *Loi sur les Indiens* et la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*, un groupe d'Indiens inscrits pour qui des terres ont été réservées constitue une bande indienne et ces terres forment une réserve, terme auquel on préférera à l'occasion celui de communauté autochtone. Le territoire d'une réserve est régi par le gouvernement fédéral, mais les lois provinciales s'y appliquent. Ce territoire est toutefois une propriété commune indivisible dont aucune partie ne peut appartenir en propre à un individu. Si cette particularité législative a pour but premier la préservation de l'intégrité des frontières de la réserve, elle a de nombreuses incidences sociales et légales et limite, par exemple, le champ d'action économique des personnes qui y vivent.

▪ Précision des données

Hormis pour les quelques individus sans affiliation, inscrits sur la liste générale, les personnes inscrites au Registre des Indiens sont affiliées à une des réserves indiennes, ou communauté, reconnues. Elles font donc partie de la population d'une communauté particulière, qu'elles résident « sur réserve », soit sur le territoire de la communauté, ou « hors réserve ». Si les chiffres du Registre sont en principe très précis, la population réelle de certaines communautés peut être surestimée dans certains cas. Certaines communautés n'ayant pas le statut de réserve attribué par AADNC n'apparaissent pas au Registre des Indiens et leurs résidents sont considérés comme affiliés à une autre communauté. C'est le cas des Indiens inscrits d'Oujé-Bougoumou, chez les Cris du Québec, considérés au Registre comme des résidents de Mistissini, même s'ils habitent dans un autre lieu⁶. Ajoutons que le statut de résident « hors réserve » est générique, il ne permet donc pas une localisation des Autochtones sur le territoire national. Par exemple, un Indien inscrit dans une communauté donnée et résidant « hors réserve » pourrait très bien habiter un autre pays que le Canada.

⁶ Sur un plan administratif, le village d'Oujé-Bougoumou est désigné comme étant un établissement indien. Selon Statistique Canada, un établissement indien est un lieu où réside de façon plus ou moins permanente un groupe autonome d'au moins dix Indiens (Autochtones). Les établissements indiens sont en général situés sur des terres de la Couronne qui relèvent de la compétence fédérale ou provinciale/territoriale. Ils n'ont pas de limites officielles et ne sont pas réservés à l'usage et au bénéfice exclusif d'une bande indienne, comme c'est le cas pour les réserves indiennes. Statistique Canada compte sur AADNC pour déterminer quels sont les établissements indiens devant être reconnus comme subdivisions de recensement; cette reconnaissance doit être faite avec l'accord des autorités provinciales ou territoriales (<http://www.statcan.gc.ca...>).

▪ **Écart entre le nombre total d'Indiens inscrits et celui selon le lieu de résidence depuis 2006**

En plus du total des Indiens inscrits par communauté, les données du Registre fournissent deux informations : le sexe des personnes inscrites et leur lieu de résidence (sur le territoire de la communauté ou à l'extérieur). Si la somme des groupes d'une communauté selon le sexe est toujours égale au total de sa population, ce n'est parfois pas le cas en ce qui concerne le lieu de résidence. Dans les données du Registre postérieures à 2004 (depuis que les chiffres sur la population inscrite résidant sur une terre de la Couronne ne sont plus disponibles séparément), on observe plusieurs cas où la somme des groupes d'une communauté selon le lieu de résidence (en réserve ou hors réserve) est inférieure au total de sa population. Ce problème touche cinq communautés de quatre Premières Nations : les Algonquins vivant hors réserve de Hunter's Point (aussi connu comme Wolf Lake First Nation), les Innus de la réserve de Pakuashipi, les Malécites vivant hors réserve de Whitworth et les Cris des communautés de Nemaska et de Whapmagoostui (voir Tableau 1).

Dans cas de Pakuashipi par exemple, le registre rapporte que 296 personnes résident dans la communauté en 2005, dont 295 en réserve et une hors réserve. En 2006 toutefois, le Registre indique une population totale de 299 personnes, mais dont aucune ne réside en réserve et un nombre trop petit pour être diffusé habite hors réserve. La situation demeure la même en 2007, alors qu'en 2008 la population de 309 personnes se divise en 148 femmes vivant en réserve et zéro hors réserve, et 164 hommes dont le lieu de résidence est inconnu. Étant donné que ce genre de problème ne se présente pas dans les données antérieures à 2005, il serait possible que ces écarts résultent de difficultés d'interprétation quant à la nature du lieu de résidence de personnes vivant en des lieux anciennement traités comme des terres de la Couronne.

Tableau 1 : Inconstance du nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens selon certains lieux de résidence

Année	Algonquins hors réserve de Hunter's Point		Innus de la réserve de Pakuashipi		Malécites hors réserve de Whitworth		Cris de Nemaska (Nemiscau) et Whapmagoostui	
	Somme	Déficit	Somme	Déficit	Somme	Déficit	Somme	Déficit
2005	274	-	296	-	764	-	-	-
2006	*	-218	0	-299	*	-775	-	-
2007	*	-209	0	-302	786	-	1444	-
2008	*	-208	148	-161	*	-770	0	-1450
2009	*	-205	158	-164	*	-780	0	-1489

Source : AADNC 2010.

Notes : - = Ne s'applique pas;

* = Population non diffusée par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour des raisons de confidentialité;

Somme = Population selon le lieu de résidence tel qu'indiqué au Registre;

Déficit = Déficit de population selon le lieu de résidence par rapport à la population de la communauté telle qu'indiquée au Registre.

1.1.2 Données de Statistique Canada

▪ Cadre de production

En vertu de ses obligations constitutionnelles, le gouvernement fédéral a la charge de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements statistiques sur les activités commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et autres, nécessaires au bon fonctionnement du pays. Aux termes de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada a le mandat de s'acquitter de cette tâche, et notamment de recenser la population canadienne tous les cinq ans. Jusqu'en date du recensement de 2006, cette enquête comportait deux questionnaires : un questionnaire « court » de quelques questions envoyé à tous les foyers canadiens, et un questionnaire « long » obligatoire, envoyé à un échantillon d'un foyer sur cinq. La plupart des chiffres publiés sur la population dans le recensement sont donc extrapolés à partir de cet échantillon de 20 %, ce qui peut influencer la qualité et la précision des données obtenues.

▪ Précision des données

La préservation du caractère anonyme des données publiées dans le recensement est une obligation légale de Statistique Canada. Deux types de traitement sont employés afin de satisfaire à cet objectif, et ces traitements influent sur la précision des données offertes à l'ensemble des utilisateurs. Le premier traitement est la suppression des régions, qui consiste à éliminer d'un tableau les données portant sur la population d'une région statistique lorsque ses effectifs sont inférieurs à un seuil donné. Les résidents d'un territoire doivent être au nombre de 250, répartis dans au moins 40 ménages privés, pour la diffusion de données sur le revenu, et au nombre de 40 pour les autres données (mais 100 dans le cas d'une région personnalisée pour les besoins d'un client). Statistique Canada élimine aussi des tableaux les chiffres concernant des sous-groupes de moins de dix personnes.

Statistique Canada procède à un second traitement, soit l'arrondissement aléatoire de tous les effectifs diffusés dans les tableaux, à l'exception des chiffres de la population intégrale du recensement en cours et du recensement précédent. Ces chiffres sont arrondis à un multiple de 5, au hasard vers le haut ou vers le bas, parfois à un multiple de 10. Dans le cas d'un effectif de 12 personnes, par exemple, l'arrondissement aléatoire à un multiple de 5 fera en sorte que le chiffre inscrit au tableau sera 10 ou 15. C'est pourquoi tous les chiffres portant sur les effectifs d'un tableau se terminent invariablement par 0 ou par 5. Les chiffres des totaux dans les tableaux sont habituellement arrondis indépendamment des autres chiffres, ce qui permet de conserver un minimum de précision.

C'est pourquoi le calcul de la somme des effectifs des sous-ensembles d'un groupe ne donne pas toujours un chiffre égal au total du groupe. De même, la somme des pourcentages dans un groupe ne donne pas toujours 100 %, car les moyennes et pourcentages diffusés dans les tableaux de Statistique Canada sont généralement calculés à partir des chiffres arrondis. Ajoutons que l'arrondissement aléatoire peut grandement réduire la précision des données diffusées lorsque les effectifs sont petits, en particulier lorsque des pourcentages sont calculés à partir de deux petits chiffres arrondis. Par exemple, 11 chômeurs sur une population active de 44 personnes donnerait un taux de chômage de 25 %, mais si les valeurs se trouvent arrondies à 10 chômeurs et 40 personnes actives, c'est un taux de chômage de 37,5 % qui sera inscrit au tableau statistique.

▪ Concept d'identité autochtone dans le recensement

Pour les besoins du recensement canadien, Statistique Canada demande depuis 1996 à chaque recensé de répondre à une question sur l'appartenance à l'un des trois groupes qui constituent la population autochtone du Canada (Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit), sur la base de la perception du recensé face à son identité autochtone (Statistique Canada 2010 : 36). La notion de population autochtone est elle-même porteuse d'ambiguïtés dans la mesure où il y a plusieurs définitions possibles de ce qu'est une personne autochtone. Si le Registre des Indiens, de par les implications de la *Loi sur les Indiens* du Canada, adopte une posture restrictive, Statistique Canada a privilégié une approche ouverte et inclusive. Plutôt qu'un cadre légal « autorisant » les personnes à faire partie du groupe des Indiens inscrits, Statistique Canada s'appuie sur ce que les personnes perçoivent d'elles-mêmes (autodéclaration) et sur les appartenances qu'elles choisissent de revendiquer.

Le Registre des Indiens ne concernant qu'une portion des Peuples autochtones, excluant d'office les populations métisses et inuit, les données du recensement au sujet des Autochtones portent sur une population plus nombreuse que celle délimitée par le Registre des Indiens. Font partie des personnes ayant une identité autochtone dans le recensement : les individus qui sont inscrits au Registre des Indiens du Canada, ceux qui pourraient l'être mais ne désirent pas être inscrits, ceux dont le statut ne correspond pas totalement aux exigences de la *Loi sur les Indiens* et ceux qui appartiennent à un groupe autochtone qui n'est pas couvert par cette loi.

Plus précisément, un recensé qui revendique une identité autochtone peut déclarer être un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit. Possède aussi une identité autochtone, au sens de Statistique Canada, une personne qui a déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens*, ou une personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation. Un recensé a la possibilité de revendiquer plus d'une identité à la fois, auquel cas il est placé dans un quatrième groupe de personnes ayant une identité autochtone multiple. Un cinquième groupe, les personnes ayant fourni une réponse non comprise ailleurs, rassemble les recensés ayant fourni une réponse compatible avec une identité autochtone, mais qui ne cadre pas avec l'un des quatre groupes précédents.

La reconnaissance et la revendication de l'identité autochtone ont progressé dans la population canadienne ces dernières années (Statistique Canada 2010). Cette progression concerne en particulier des personnes dont le statut ne correspond pas nécessairement avec exactitude à ceux des groupes officiels. Elle s'est donc accompagnée d'une complexification de la notion d'identité autochtone par rapport aux catégories traditionnellement reconnues. Par exemple, une personne dont un parent est un Indien inscrit et l'autre une personne non autochtone pourrait considérer faire partie du groupe des Métis, tout comme elle pourrait déclarer une identité autochtone multiple. Il ne faut donc pas considérer l'identité autochtone dans le recensement comme un équivalent automatique de l'appartenance à un regroupement officiel, comme l'est le fait d'être inscrit au Registre des Indiens ou sur la liste des bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Statistique Canada demande d'ailleurs aussi au recensé, dans une autre question, s'il est un Indien inscrit ou un Indien des traités⁷ en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Statistique Canada 2010). Les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des membres d'une communauté indienne sans

⁷ Selon AADNC, les Indiens des traités sont les personnes appartenant à une Première Nation ou à une bande indienne ayant signé un traité avec la Couronne au 19^e siècle et au début du 20^e siècle. Ces traités, portant le nom de Traités numérotés de 1 à 9, concernent des Premières Nations de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Il n'y a aucun traité numéroté au Québec.

avoir précisé une identité autochtone particulière sont comptées dans le groupe ayant donné une réponse non comprise ailleurs (Statistique Canada 2010). Dans l'ensemble du Québec, en 2006, seuls 4,1 % des personnes ayant une identité autochtone ont signalé une identité multiple ou ont fourni une réponse non comprise ailleurs (respectivement 0,9 % et 3,2 %).

Étant donné d'occasionnels rejets du dénombrement dans certaines communautés autochtones et le succès parfois mitigé du dénombrement ailleurs (voir section suivante), le nombre d'Indiens inscrits recensés dans un territoire peut être inférieur à celui que contient le Registre des Indiens pour la même année. Les chiffres du recensement sur le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens sont ainsi utiles en combinaison avec d'autres données du recensement ou pour l'étude d'autres territoires que ceux des communautés autochtones, mais ils ne peuvent se substituer totalement aux effectifs officiels du Registre.

▪ Communautés autochtones partiellement dénombrées

Lors du recensement, il arrive que le dénombrement ne soit pas autorisé dans certaines communautés autochtones ou qu'il soit interrompu avant d'être mené à terme. La qualité des données recueillies pour certaines communautés autochtones peut aussi être jugée insuffisante par Statistique Canada. Lorsque cela survient, les données de ces communautés autochtones partiellement dénombrées ne sont pas publiées individuellement et ne sont pas incluses dans les totaux régionaux. Au Québec, sept communautés autochtones se sont retrouvées dans cette situation au moins une fois entre 1996 et 2006. S'ajoute au dénombrement partiel le fait que la population recensée dans un territoire peut être trop petite pour que les données puissent être diffusées, selon les normes de confidentialité de Statistique Canada, faisant alors l'objet d'une suppression des données. Au Québec, quatre communautés autochtones se sont retrouvées dans cette situation au moins une fois entre 1996 et 2006. Le dénombrement partiel et la suppression des données ont pour résultat que la population de chacune des onze communautés précitées est omise dans les données d'au moins un des recensements de 1996, 2001 ou 2006 (voir Tableau 2).

Tableau 2 : Communautés autochtones partiellement dénombrées ou dont les données sont supprimées au Québec, recensements de 1996 à 2006

Communauté	Statut	MRC ou territoire équivalent	Zone d'influence territoriale	Années de dénombrement partiel/absence de données		
				2006	2001	1996
Akwesasne	Réserve	Le Haut-Saint-Laurent		x	x	x
Cacouna	Réserve	Rivière-du-Loup		x	x	x
Doncaster	Réserve	Les Laurentides		x	x	
Essipit	Réserve	La Haute-Côte-Nord	Sept-Îles	x		
Gesgapegiag	Réserve	Avignon		x		
Hunter's Point	Établissement indien	Témiscamingue	Val-d'Or/Senneterre	x	x	x
Kahnawake	Réserve	Roussillon	Montréal	x	x	x
Kanesatake	Réserve	Deux-Montagnes	Montréal	x	x	x
Lac-Rapide	Réserve	La Vallée-de-la-Gatineau		x	x	
Wendake	Réserve	Québec	Québec	x		x
Whitworth	Réserve	Rivière-du-Loup		x	x	x

Source : Statistique Canada 2008b; 2008c; totalisation personnalisée de 2009 : *Données selon la nation/communauté autochtone au Québec, 1996 à 2006.*

Enfin, un nombre substantiel de ménages d'un territoire peuvent décider de ne pas répondre lors d'un recensement donné. Leur proportion sur l'ensemble des ménages recensés constitue le taux global de non-réponse. Lorsque le taux global de non-réponse d'un territoire est égal ou supérieur à 25 %, les données à son sujet ne sont pas diffusées, hormis les chiffres de la population et du nombre de logements. Par contre, les données sont prises en compte dans les totaux des territoires de niveau supérieur. Lorsque le taux de non-réponse est inférieur à 25 % tout en étant supérieur à 5 %, les données sont publiées, mais un indicateur de prudence est ajouté aux territoires concernés.

En raison de la participation variable des Autochtones aux recensements, des fluctuations sont susceptibles d'apparaître dans les données, alors que de véritables changements pourraient passer inaperçus. Il faut donc faire preuve d'une certaine prudence lors de la comparaison entre plusieurs recensements des données sur l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit, en particulier l'observation de tendances. Ajoutons que l'évolution récente de la représentation, du discours des Autochtones sur eux-mêmes et des amendements juridiques récents à la *Loi sur les Indiens* fait en sorte que le nombre de personnes s'identifiant à un groupe autochtone dans le recensement s'est considérablement accru ces dernières années (Statistique Canada 2010 : 36).

▪ Découpage géographique

La délimitation de l'extension maximale de la zone d'influence territoriale d'un Centre d'amitié autochtone et des territoires couverts par ses échelles locales et intermédiaires doit nécessairement se soumettre aux limites des découpages statistiques disponibles. Il s'agit ici des subdivisions de recensement (SDR), des agglomérations de recensement (AR) et régions métropolitaines de recensement (RMR), et des divisions de recensement (DR). Ces découpages calquent respectivement les territoires des municipalités et territoires équivalents, des régions urbaines de petite et de grande taille, et des MRC et territoires équivalents (voir Tableau 3).

Tableau 3 : Correspondance des zones de Statistique Canada avec les entités administratives québécoises

Entité administrative	Entité statistique	Abréviation
Municipalité et territoires équivalents	Subdivision de recensement	SDR
Région urbaine de petite taille	Agglomérations de recensement	AR
Région urbaine de grande taille	Régions métropolitaines de recensement	RMR
Municipalité régionale de comté et territoires équivalents	Division de recensement (parfois deux MRC combinées)	DR

Notons que les territoires où sont installées les communautés autochtones au Québec sont considérés comme équivalents à une municipalité sous un angle statistique; elles constituent donc des unités statistiques indépendantes à l'échelle des SDR, mais peuvent être englobées dans les AR ou RMR des villes si elles en sont voisines. Par exemple, l'AR de Val-d'Or combine les territoires de la SDR (municipalité) de Val-d'Or et de la SDR (réserve indienne) de Lac-Simon.

▪ Diachronie

À l'échelle d'analyse considérée par cette étude, les unités statistiques du recensement sont normalement calquées sur les subdivisions administratives qui leur correspondent. Ainsi, lorsque ces subdivisions voient leur territoire modifié, les unités statistiques le sont aussi. La vague de fusions municipales qui a marqué le Québec durant la première décennie des années 2000 a ainsi entraîné de nombreux changements dans la délimitation des territoires des unités statistiques. Par exemple, la SDR de Val-d'Or de 2006 combine les territoires de cinq SDR qui étaient séparées en 2001, soit

Dubuisson, Sullivan, Val-Senneville, Vassan et le Val-d'Or de 2001. De même, les territoires des AR et des RMR sont susceptibles de s'agrandir avec le temps, au gré de la croissance des zones urbaines correspondantes (une réduction est toutefois théoriquement possible). La RMR de Montréal, dont les frontières s'étendent davantage à chaque nouveau recensement, en est le parfait exemple. Bien que plus stables, les limites des DR peuvent aussi évoluer, au gré des rajustements survenant parfois entre les MRC.

Les modifications successives de ces limites constituent un défi statistique lorsque l'on souhaite utiliser des données provenant de recensements différents et elles imposent des choix parmi les compromis possibles. D'une part, certaines modifications reflètent des changements dans la nature de l'espace occupé, comme l'urbanisation de régions rurales qui deviennent parties prenantes d'une AR ou RMR. D'autre part, les fusions ou modifications de limites peuvent modifier la population concernée par une unité statistique à travers le temps, sans que cela ne soit associé à un changement de nature du territoire concerné. Les découpages territoriaux d'un recensement donné reflétant la situation administrative et démographique du moment, les données d'une unité statistique du recensement de 2006 peuvent donc concerner un territoire quelque peu différent de celles des recensements de 2001 ou de 1996.

Dans certains cas il est possible de reconstituer le territoire d'un recensement à partir de ceux d'un autre (par exemple fusionner en 2001 les unités statistiques formant la ville de Montréal de 2006), au prix d'une précision amoindrie et de la perte de certaines variables qui ne peuvent être reconstituées (comme le revenu médian). Il est aussi possible de commander à Statistique Canada les données d'un recensement réassemblées en fonction des limites territoriales d'un autre recensement. Il serait par exemple la plupart du temps possible d'obtenir des données de 2001 et 1996 redécoupées selon les mêmes limites que celles du recensement de 2006. Une telle opération peut toutefois exiger un investissement considérable. Le coût des données constitue donc un des paramètres qui guident les choix effectués.

Dans le cadre des portraits dont il est ici question, il a été décidé de presque toujours composer avec les découpages changeants propres à chacun des recensements. Dans certains cas, des territoires de recensement plus anciens sont combinés pour inclure ceux de recensements plus récents (par exemple Chicoutimi et Jonquière en 2001 et en 1996), et dans d'autres un découpage personnalisé a été commandé (pour la zone d'influence du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau par exemple).

1.2 La notion de zone d'influence territoriale appliquée aux Centres d'amitié autochtones étudiés

En ce qui concerne les communautés autochtones, il est possible de distinguer celles dont les résidents entretiennent des relations préférentielles avec un centre d'amitié autochtone. Un des principaux déterminants de cette relation est l'existence d'un parcours reliant la communauté au centre d'amitié (route, voie maritime, voie ferrée, voie aérienne pour les communautés inuit). La zone d'influence territoriale d'un centre d'amitié autochtone particulier n'englobera donc pas nécessairement toutes les communautés qui s'en trouvent géographiquement rapprochées.

1.2.1 Trois échelles territoriales de la zone d'influence

Pour les besoins de la présente analyse, trois échelles territoriales sont retenues. Le plus vaste territoire est couvert à l'échelle de la zone d'influence territoriale, alors que le plus restreint se limite à la municipalité où se trouve le centre d'amitié autochtone. S'y ajoute une échelle intermédiaire d'analyse, constituée par l'agglomération de recensement ou la MRC qui englobe la ville (parfois deux MRC sont statistiquement combinées). Afin de bien saisir la portée des comparaisons entre échelles

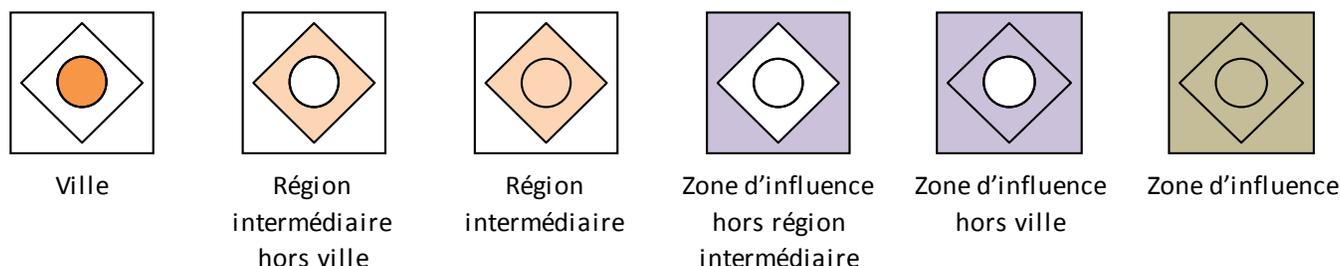
territoriales menées tout au long de cette analyse, il ne faut pas perdre de vue que les communautés autochtones sont considérées, sous un angle statistique, comme des villes ou territoires équivalents. Le territoire d'une ville où se trouve un centre d'amitié autochtone exclut donc nécessairement la population vivant dans les communautés voisines, qu'elles soient lointaines ou adjacentes. Par contre, les territoires des régions intermédiaires, correspondant à des AR ou des MRC, incluent souvent une ou plusieurs communautés. Quant aux territoires des zones d'influence territoriales, ils sont expressément délimités dans l'optique d'inclure toutes les communautés dont des résidents pourraient entretenir une relation préférentielle avec le centre d'amitié de la zone ou de la ville elle-même. Il en résulte que les portraits dépeints par les données pour les régions intermédiaires et les zones d'influence seront souvent fortement teintés par les situations particulières des communautés qu'elles englobent. Ceci, bien sûr, dans la mesure où les résidents de ces communautés auront participé au recensement.

1.2.2 Trois niveaux de comparaison des données

Trois niveaux de comparaison sont mis à profit tout au long de cette analyse, afin de mieux cerner la situation de la population vivant dans la zone d'influence territoriale d'un centre d'amitié autochtone. Tout d'abord, cette analyse met l'accent sur la situation dépeinte par les données les plus récentes, celles du recensement de 2006, mais les données des recensements de 2001 et de 1996 sont souvent invoquées afin de comparer certaines caractéristiques à plusieurs moments. Lorsqu'indiqué, ceci permet de mieux saisir l'évolution de l'état de la situation de la population et des territoires.

Ensuite, puisque le cœur de cette analyse se fonde sur la géographie d'une population autochtone, les différentes couches de territoire formant la zone d'influence territoriale sont quasi systématiquement comparées entre elles. Cela permet d'éclairer les contrastes souvent très marqués entre les caractéristiques des populations résidant dans la ville, autour de la ville ou alors plus loin dans la zone d'influence. Toutefois, à l'occasion de la comparaison d'un territoire avec un autre d'échelle supérieure qui l'englobe, une ville avec sa MRC par exemple, il est parfois plus instructif de confronter le territoire inclus avec la portion restante du territoire d'appartenance : la ville comparée avec la partie de la MRC qui est en dehors de la ville. Nous ajoutons ou substituons donc parfois aux trois territoires précités des « portions restantes » de territoire, soit la région intermédiaire hors ville (MRC, AR ou RMR), la zone d'influence hors ville ou la zone d'influence hors région intermédiaire (voir Figure 1 ci-dessous). Enfin, un petit nombre de variables font l'objet d'une comparaison spécifique entre la ville ou l'ensemble de la zone d'influence territoriale considérée et la province de Québec.

Figure 1 : Les six différentes couches de territoire de la zone d'influence comparées dans les tableaux et graphiques

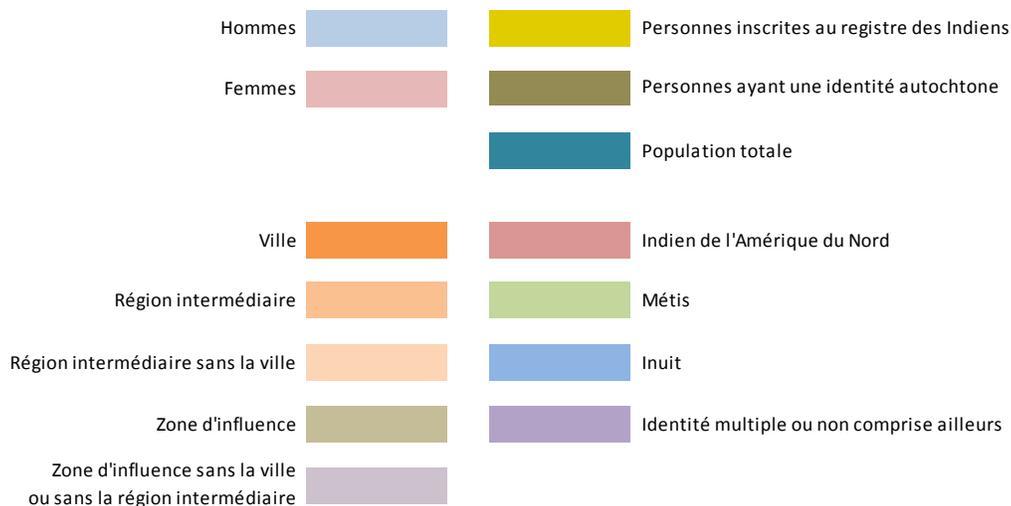


Finalement, le troisième et dernier niveau de comparaison réside dans les différents sous-groupes qui constituent la population autochtone de la zone d'influence territoriale. Certaines variables concernent d'office l'ensemble de la population d'une échelle territoriale, comme le revenu total des ménages ou le taux de chômage des personnes. Mais la plupart des variables des recensements subdivisent la population en sous-catégories : hommes/femmes, groupes d'âge, classes de revenu ou groupes d'identité autochtone. Lorsque les données le permettent et que l'intérêt le commande, ces sous-groupes font donc aussi l'objet de comparaisons, la plupart impliquant toujours les mêmes ensembles de sous-groupes (voir Figure 2).

La construction et l'assemblage des graphiques et des tableaux ont pour but premier de traduire le plus fidèlement possible les situations et phénomènes révélés par les trois niveaux de comparaison des données. Toutefois, afin d'optimiser l'intelligibilité de l'information présentée, jamais plus de deux niveaux de comparaison ne sont combinés à la fois dans un même graphique ou tableau. En ce qui concerne plus particulièrement les graphiques, nous avons préféré déconstruire les comparaisons en mosaïques combinant une série de graphiques simples en une seule figure. Il en résulte que les comparaisons visuelles exigent un peu plus de « va-et-vient » entre les éléments des mosaïques qu'avec un seul graphique complexe intégrant toute l'information. Par contre, si la synthèse des différentes informations livrées par ce type de graphique s'en trouve un peu allongée, les graphiques sont plus faciles à décortiquer, car chaque information est plus distinctement exposée.

Finalement, dans le but toujours de rendre l'information visuelle la plus claire possible, nous avons conçu les graphiques à l'aide de gammes de couleurs uniformisées et spécifiquement associées aux sous-groupes des quatre principaux ensembles de comparaison. Il y a bien sûr quelques exceptions, le nombre de couleurs utilisables étant limité et certains graphiques ne pouvant par nature se conformer à cette norme. La figure ci-dessous présente les couleurs employées pour désigner chaque sous-groupe au sein des quatre ensembles.

Figure 2 : Couleurs associées aux principaux sous-groupes dans les graphiques du document



2. Zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière

À quelques exceptions près, clairement indiquées, les données exposées tout au long de cette analyse de la population autochtone de la zone d'influence du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière (ci-après nommée zone d'influence territoriale du CAAL) sont adaptées des recensements de 2006, 2001 et 1996 de Statistique Canada (cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada). Elles concernent donc l'ensemble de la population ayant déclaré une identité autochtone dans le cadre de ces trois recensements. Les autres données citées proviennent pour la plupart du Registre des Indiens et ne concernent donc que les personnes qui y sont inscrites.

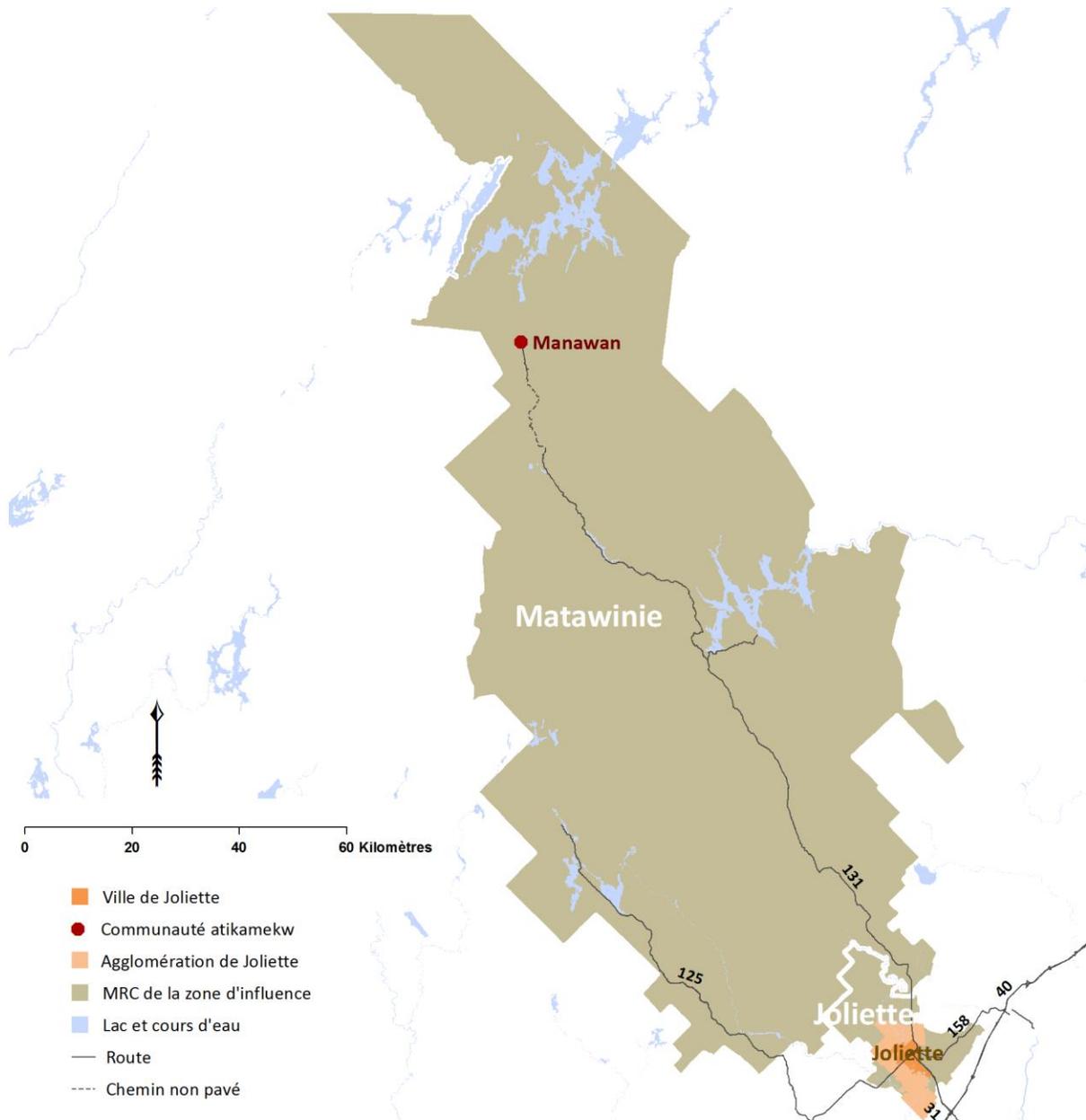
2.1 Le territoire

La zone d'influence territoriale du CAAL comprend l'ensemble des territoires de deux MRC, soit celle de Joliette et de Matawinie (voir Figure 3), incluant toutes les municipalités et la communauté autochtone qui y sont localisées. Elle occupe une superficie totale de 9 937 km² en date du recensement de 2006. Elle est bordée par une autre zone d'influence territoriale, celle du Centre d'amitié autochtone de La Tuque au nord.

Trois principales routes donnent accès au territoire de la zone d'influence territoriale du CAAL. Il y a tout d'abord la route 131, qui rejoint le territoire par le sud à partir de l'autoroute 40 et de la route 158 en bordure du fleuve Saint-Laurent (dans le territoire de la ville de Joliette, la 131 devient momentanément l'autoroute 31). La route 131 traverse une partie de la zone d'influence vers le nord, jusqu'à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, et se poursuit en chemin gravelé jusqu'à la communauté autochtone de Manawan. La seconde route, la 158, traverse d'est en ouest le territoire, en provenance de la ville de Berthierville, et croise la 31 à Joliette, pour rejoindre à Saint-Esprit la route 125. La route 125 est la suite de l'autoroute 25; troisième route principale de la zone d'influence, cette route nord-ouest ne croise pas Joliette et se termine à l'entrée du parc national du Mont-Tremblant.

Au recensement de 2006, la zone d'influence territoriale du CAAL compte une population totale de 108 071 personnes, dont 2 725 ayant déclaré une identité autochtone. En plus des habitants de la municipalité de Joliette elle-même, la zone d'influence territoriale du CAAL inclut les résidents de la totalité du territoire des deux MRC précitées, ainsi que ceux de Manawan, l'une des trois communautés atikamekw du Québec (voir Tableau 4). Les deux autres communautés atikamekw, Wemotaci et Obedjiwan, ne sont pas prises en compte dans cette zone d'influence, car elles font partie de la zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de La Tuque (CAALT).

Figure 3 : Structure du territoire de la zone d'influence territoriale du CAAL en 2006



Sources : Statistique Canada, recensement de 2006; ministère des Transports du Québec, 2011.

Tableau 4 : Accessibilité de la communauté autochtone de la zone d'influence territoriale à partir de Joliette

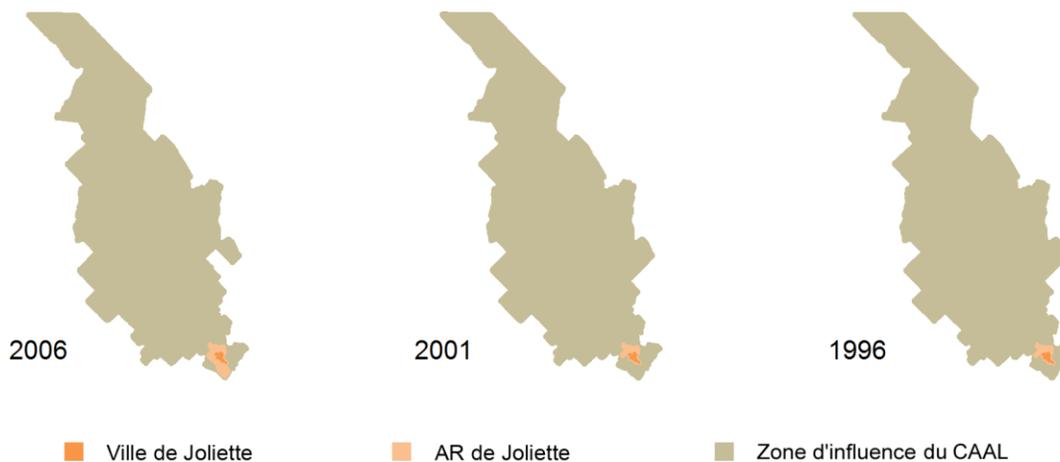
Communauté	Cheminement
Manawan	Route 131, qui devient gravelée à partir de Saint-Michel-des-Saints.

Source : Transports Québec 2010.

La communauté autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL est reliée par la route à la ville de Joliette. S'y rendre exige toutefois l'emprunt d'un chemin gravelé sur plus de 80 km.

La zone d'influence territoriale du CAAL se subdivise en deux zones d'analyse. Celles-ci seront comparées à la zone d'influence dans ce document. À l'échelle intermédiaire, on retrouve le territoire de l'agglomération de recensement de Joliette (que l'on appellera AR de Joliette), et à l'échelle la plus locale, celui de la ville de Joliette, siège du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière (voir Figure 4). Entre les recensements de 1996 et de 2006, les territoires statistiques de la zone d'influence et de la ville de Joliette sont demeurés identiques. Par contre, celui de l'AR de Joliette s'est agrandi entre 2001 et 2006, s'ajustant en cela à la croissance de la zone urbaine. Son territoire a gagné ceux des municipalités de Saint-Paul et de Saint-Pierre, ce qui fait en sorte qu'en 2006 l'AR compte 4 291 résidents de plus que ce qu'elle aurait eu sans ce changement, dont 15 Autochtones.

Figure 4 : Territoires de la zone d'influence territoriale du CAAL et de ses constituantes selon l'année du recensement



Source : Statistique Canada, recensements de 2006, 2001, 1996.

Cet agrandissement du territoire de l'AR de Joliette a pour conséquence qu'une toute petite partie de la population de 2006 ayant une identité autochtone réside dans une des deux villes qui en 2001 ne faisait pas partie de l'AR de Joliette. Il pourrait en résulter un très léger biais dans l'observation de l'évolution des caractéristiques de la population à cette échelle entre 2001 et 2006. Le changement est toutefois trop modeste pour en tenir compte dans l'analyse.

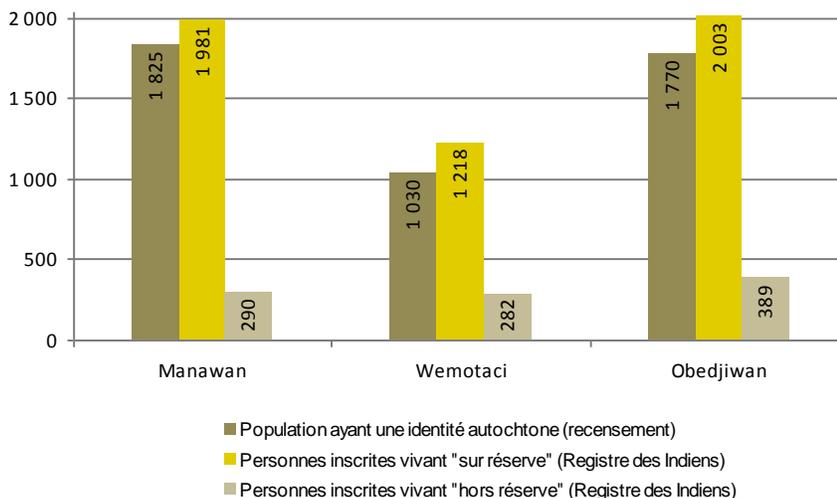
Les utilisateurs potentiels des services du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière sont les Autochtones qui vivent dans les zones urbaines ou rurales de la zone d'influence, qui résident dans la communauté atikamekw située dans la zone, et ceux qui vivent ailleurs, mais de passage à Joliette. Étant donné la nature des données employées pour mener cette étude, seules les populations des deux premiers groupes sont considérées dans les chiffres analysés.

2.2 Communautés autochtones atikamekw

Selon le Registre des Indiens, la nation atikamekw du Québec compte 6 641 personnes en 2009, dont 2 442 relèvent de la communauté de Manawan, dans la zone d'influence. En 2006, année du plus récent recensement, 87,2 % des 2 271 personnes inscrites au Registre des Indiens dans la communauté de Manawan y résident effectivement (voir Tableau 5). Selon les données du recensement de Statistique Canada en 2006, la population totale de la communauté de Manawan se chiffre à 1 843 habitants (voir Tableau 6). La quasi-totalité de ces effectifs possède une identité autochtone (1 825 personnes). La nation atikamekw compte deux autres communautés : Obedjiwan et Wemotaci, situées dans la zone d'influence territoriale du CAALT; 3 892 personnes y sont inscrites en 2006, et 3 221 personnes y résident.

Par ailleurs, le nombre de personnes ayant une identité autochtone recensées dans les communautés atikamekw est systématiquement plus petit que le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens résidant dans ces mêmes communautés en 2006 (voir Figure 5). Cet écart est possiblement une conséquence du sous-dénombrement des Autochtones au recensement, car les effectifs ayant une identité autochtone devraient par définition au moins égaler le nombre d'inscrits dans un lieu de résidence donné. Cela dit, les taux de non-réponse des communautés atikamekw du Québec sont inférieurs à 10 % en 2006.

Figure 5 : Population ayant une identité autochtone ou inscrite au Registre des Indiens, communautés atikamekw du Québec, 2006



Les trois communautés atikamekw du Québec voient la grande majorité de leur population inscrite au Registre des Indiens vivre sur le territoire même de la communauté en 2006. Cette prédominance est la plus élevée pour Manawan et la moins accentuée pour Wemotaci (respectivement 87,2 % et 81,2 %).

Dans les trois cas, le chiffre de la population inscrite vivant dans la communauté s'avère supérieur à celui des personnes ayant déclaré avoir une identité autochtone au recensement. L'écart est le plus élevé dans la communauté d'Obedjiwan, avec 233 personnes sur les 2 000 inscrites.

Source : Statistique Canada, recensement de 2006; AADNC, 2010.

Tableau 5 : Population inscrite selon le Registre des Indiens dans les communautés atikamekw du Québec, 2006

Communauté	Localisation détaillée	Population totale	Lieu de résidence		
			Réserve	Hors Réserve	% Réserve
Total de la nation	-	6 163	5 202	961	84,4
Zone d'influence	-	2 271	1 981	290	87,2
Manawan	MRC Joliette	2 271	1 981	290	87,2
Wemotaci	Hors zone d'influence	1 500	1 218	282	81,2
Obedjiwan	Hors zone d'influence	2 392	2 003	389	83,7

Source : AADNC 2010.

Le Québec compte un total de trois communautés autochtones atikamekw, dont une seule fait partie de la zone d'influence territoriale du CAAL. Selon le Registre des Indiens, les trois communautés totalisent 6 163 personnes inscrites en 2006, dont 961 résidant ailleurs que sur leur territoire. Deux cinquièmes de tous les Atikamekw habitent Manawan, la communauté située dans la zone d'influence en 2006, soit 1 981 personnes. La communauté de Manawan est éloignée de la ville de Joliette et sa population n'est prise en compte que dans les chiffres portant sur l'ensemble de la zone d'influence.

Tableau 6 : Population ayant une identité autochtone dans les communautés atikamekw localisées dans la zone d'influence territoriale du CAAL, 2006

Communauté	Localisation détaillée	Population totale	Population autochtone		
			Totale	Hommes	Femmes
Total de la nation	-	4 698	4 625	2 395	2 235
Zone d'influence	-	1 843	1 825	920	905
Manawan	MRC Joliette	1 843	1 825	920	905
Wemotaci	Hors zone d'influence	1 073	1 030	535	500
Obedjiwan	Hors zone d'influence	1 782	1 770	940	830

Source : Statistique Canada, recensement de 2006.

En 2006, la population des trois communautés autochtones atikamekw au Québec totalise 4 698 résidents selon Statistique Canada. Deux cinquièmes, soit 1 843 personnes, habitent la communauté de Manawan, située dans la zone d'influence territoriale du CAAL. La plupart d'entre elles (1 825) ont déclaré posséder une identité autochtone au recensement de 2006. Ajoutons que la communauté de Manawan compte à peu près autant d'hommes que de femmes.

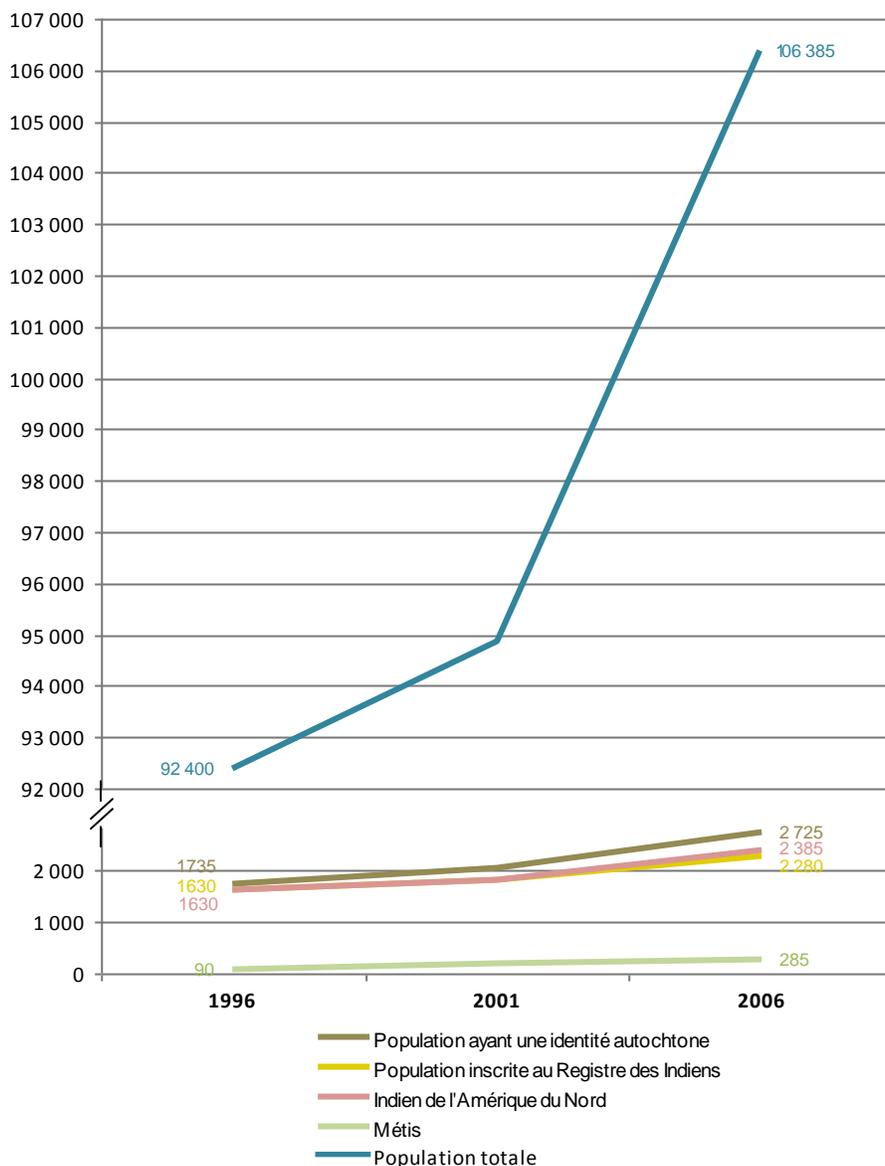
2.3 Poids démographique des Autochtones dans la zone d'influence territoriale du CAAL

La zone d'influence territoriale du CAAL compte en 2006 une population totale de 106 385 personnes, en hausse de 12,2 % depuis 2001 et de 15,1 % depuis 1996. Parmi ces personnes, 2 725 ont une identité autochtone, soit 2,6 % de la population totale (voir Figure 7). Leurs effectifs se sont beaucoup accrus depuis le milieu des années 1990 : de 57,1 % depuis 1996 et de 34,9 % depuis 2001. La hausse du nombre de personnes ayant déclaré une identité autochtone dans le recensement depuis 1996 surclasse celle de la population totale de la zone d'influence (voir Figure 6). Il faut toutefois garder à l'esprit que cette croissance pourrait être en partie due au fait que davantage d'individus décident de revendiquer ouvertement une identité autochtone auparavant occultée, sans qu'il n'y ait eu une réelle croissance des effectifs au sein de ce groupe, par naissance ou migration vers la zone d'influence territoriale du CAAL.

Depuis le recensement de 1996, la croissance de la population ayant une identité autochtone s'est concentrée davantage dans l'AR de Joliette que dans le reste de la zone (voir Figure 10). La proportion des Autochtones résidant dans la ville a aussi légèrement crû, alors que celle qui vit dans l'ensemble de l'AR a presque doublé (voir Tableau 10). La part des Autochtones vivant dans la ville est ainsi passée de 9,2 % en 1996 à 10,8 % en 2006, alors que celle de l'AR a grimpé de 4 % à 7,2 %. La proportion de la population résidant dans le reste de la zone d'influence a diminué en contrepartie, de 86,7 % en 1996 à 82 % en 2006.

On remarque aussi que la proportion en ville des personnes s'identifiant aux Métis est passée de 16,7 % à 17,6 % durant la période, alors que celle des Indiens de l'Amérique du Nord a diminué de 9,5 % à 8,8 %. Il en résulte qu'à la fin de la période, un peu moins de la moitié des Métis de la zone vivent sur le territoire de l'AR de Joliette (45,6 %), mais seulement un septième des Indiens de l'Amérique du Nord (13,6 %). On observe aussi une disparité fluctuante dans la répartition géographique des hommes et des femmes ayant une identité autochtone, toutes identités confondues (voir Tableau 11 et Tableau 12). En 2001, les parts des deux sexes vivant dans la ville étaient relativement semblables : entre 5,9 % et 7,5 %. En 1996 et 2006 toutefois, la ville et l'AR comptent une plus grande partie des femmes que des hommes. Ainsi, 7,3 % des hommes de la zone résident à Joliette en 2006, alors que c'est 14,3 % pour les femmes; dans l'AR de Joliette, on compte 16,1 % des hommes et 20,1 % des femmes de la zone d'influence.

Figure 6 : Évolution de la population selon l'identité et le statut, zone d'influence territoriale du CAAL, 1996 à 2006



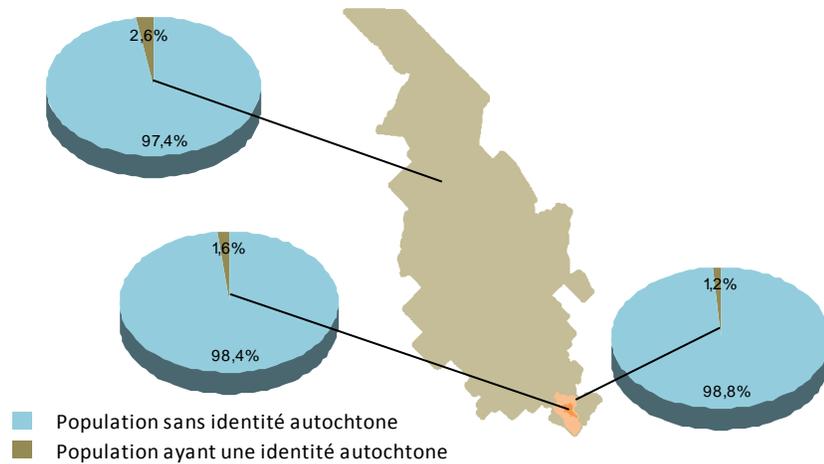
Le territoire de la zone d'influence territoriale du CAAL compte 106 385 résidents en 2006, alors que ses effectifs montaient à 92 400 en 1996. Cela se traduit par une hausse annuelle de la population de 1,4 % sur une période de 10 ans, beaucoup plus marquée entre 2001 et 2006.

Le nombre de personnes ayant une identité autochtone s'est proportionnellement accru davantage, surtout entre 2001 et 2006, passant de 1 735 à 2 725. Il s'agit d'une croissance annuelle de 4,6 %; la hausse est aussi trois fois plus forte chez les individus ayant une identité métisse que chez ceux qui se déclarent Indien de l'Amérique du Nord (respectivement 12,2 % et 3,9 %). La croissance importante des Métis a toutefois un impact limité, étant donné leur petit nombre dans la zone d'influence.

En ce qui concerne les personnes qui ont déclaré au recensement être inscrites au Registre des Indiens, leur nombre a un peu moins augmenté durant la période, avec une hausse annuelle de 3,4 % (de 1 630 à 2 280). Conséquemment, les effectifs des Indiens de l'Amérique du Nord ont dépassé ceux des personnes inscrites durant la période.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Figure 7 : Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006



En 2006, les 2 725 personnes de la zone d'influence territoriale du CAAL ayant une identité autochtone constituent une très petite proportion de la population totale du territoire (2,6 %). La plus grande partie, soit en tout 2,2 % de la population, revendique une identité d'Indien de l'Amérique du Nord. La population de l'AR de Joliette possède dans la plus petite proportion une identité autochtone, soit un peu moins que dans la ville de Joliette (1,2 % contre 1,6 %).

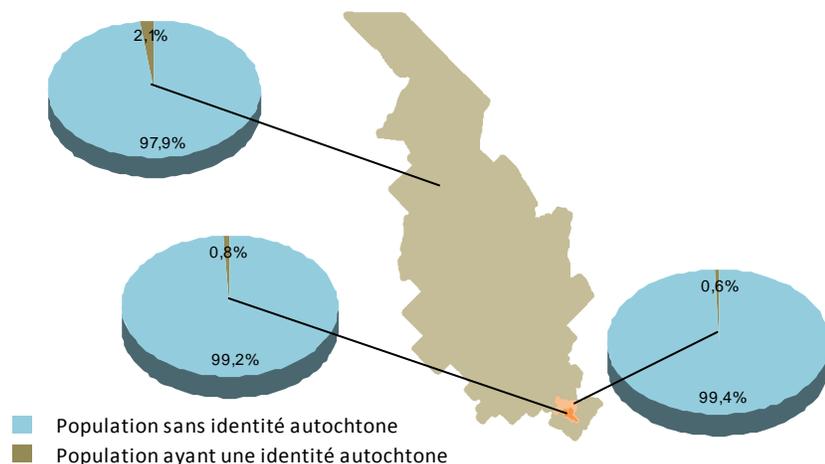
Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Tableau 7 : Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006

	Ville de Joliette		AR de Joliette		Zone d'influence hors ville		Zone d'influence	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Population totale	18 325	100,0	42 515	100,0	88 060	100,0	106 385	100,0
<i>Population inscrite au Registre des Indiens</i>	255	1,4	315	0,7	2 025	2,3	2 280	2,1
Population ayant une identité autochtone	295	1,6	490	1,2	2 430	2,8	2 725	2,6
Indien de l'Amérique du Nord	210	1,1	325	0,8	2 175	2,5	2 385	2,2
Métis	50	0,3	130	0,3	235	0,3	285	0,3
Inuit	0	0,0	0	0,0	10	0,0	10	0,0
Identité multiple ou non comprise ailleurs	30	0,2	35	0,1	25	0,0	55	0,1

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 8 : Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2001



Dans la zone d'influence territoriale du CAAL en 2001, 2 020 personnes déclaraient avoir une identité autochtone. Elles comptaient pour une très petite portion de la population totale du territoire (2,1%). La plupart, soit en tout 1,9% de la population, avaient une identité d'Indien de l'Amérique du Nord.

On observait la plus faible proportion de population autochtone dans l'AR de Joliette (0,6%), en particulier pour le groupe des Indiens de l'Amérique du Nord qui ne formait que 0,3% de la population. La ville de Joliette affichait aussi une petite part de population ayant une identité autochtone en 2001 (0,8%).

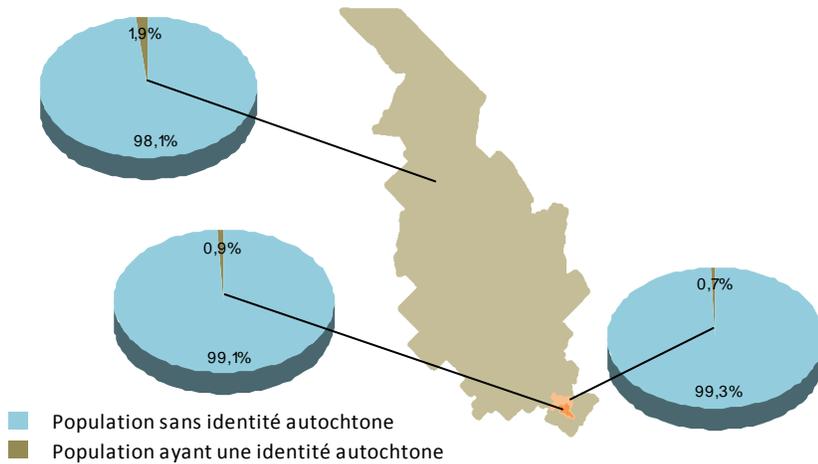
Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2001.

Tableau 8 : Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2001

	Ville de Joliette		AR de Joliette		Zone d'influence hors ville		Zone d'influence	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Population totale	16 940	100,0	34 130	100,0	77 915	100,0	94 855	100,0
<i>Population inscrite au Registre des Indiens</i>	85	0,5	130	0,4	1 725	2,2	1 810	1,9
Population ayant une identité autochtone	130	0,8	205	0,6	1 890	2,4	2 020	2,1
Indien de l'Amérique du Nord	70	0,4	105	0,3	1 740	2,2	1 810	1,9
Métis	50	0,3	75	0,2	130	0,2	180	0,2
Inuit	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Identité multiple ou non comprise ailleurs	25	0,1	25	0,1	10	0,0	35	0,0

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2001.

Figure 9 : Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 1996



En tout, 1 735 résidents de la zone d'influence territoriale du CAAL déclaraient une identité autochtone au recensement de 1996. Ils ne représentaient que 1,9 % de la population totale du territoire. Ils étaient très peu présents dans la ville de Joliette, ne constituant que 0,9 % de ses habitants.

Ils étaient toutefois encore moins présents sur le territoire de l'AR de Joliette, formant 0,7 % des résidents en 1996. Presque tous revendiquaient une identité d'Indien de l'Amérique du Nord.

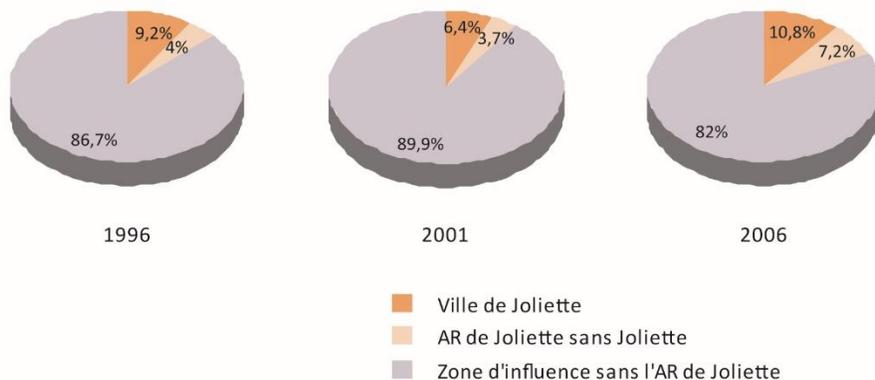
Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 1996.

Tableau 9 : Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 1996

	Ville de Joliette		AR de Joliette		Zone d'influence hors ville		Zone d'influence	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Population totale	16 930	100,0	33 340	100,0	75 470	100,0	92 400	100,0
<i>Population inscrite au Registre des Indiens</i>	130	0,8	190	0,6	1 500	2,0	1 630	1,8
Population ayant une identité autochtone	160	0,9	230	0,7	1 575	2,1	1 735	1,9
Indien de l'Amérique du Nord	155	0,9	180	0,5	1 475	2,0	1 630	1,8
Métis	15	0,1	40	0,1	75	0,1	90	0,1
Inuit	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Identité multiple ou non comprise ailleurs	0	0,0	0	0,0	20	0,0	20	0,0

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 1996.

Figure 10 : Part de la population autochtone résidant dans les parties résiduelles de chacune des trois constituantes de la zone d'influence territoriale du CAAL, 2006, 2001, 1996



Entre 1996 et 2006, la population ayant une identité autochtone s'est davantage accrue dans l'AR de Joliette que dans le reste de la zone d'influence. Il en résulte que la part de cette population qui vit en dehors de l'AR est passée de 86,7 % à 82 % durant la période.

La proportion des Autochtones de la zone résidant dans la ville de Joliette a moins augmenté, passant de 9,2 % à 10,8 %, après un creux de 6,4 % en 2001. Cela fait en sorte qu'une proportion presque deux fois plus élevée des résidents de l'AR de Joliette habitent en banlieue de la ville en 2006 qu'en 1996.

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Tableau 10 : Parts de la ville et de l'AR dans la population totale et autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL, 1996 à 2006

	Zone d'influence (N)			Ville de Joliette (%)			AR de Joliette (%)		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Population totale	92 400	94 855	106 385	18,3	17,9	17,2	36,1	36,0	40,0
<i>Population inscrite au Registre des Indiens</i>	1 630	1 810	2 280	8,0	4,7	11,2	11,7	7,2	13,8
Population ayant une identité autochtone	1 735	2 020	2 725	9,2	6,4	10,8	13,3	10,1	18,0
Indien de l'Amérique du Nord	1 630	1 810	2 385	9,5	3,9	8,8	11,0	5,8	13,6
Métis	90	180	285	16,7	27,8	17,5	44,4	41,7	45,6
Inuit	0	0	10	-	-	0,0	-	-	0,0
Identité multiple ou non comprise ailleurs	20	35	55	0,0	71,4	54,5	0,0	71,4	63,6

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 11 : Parts de la ville et de l'AR dans la population totale et autochtone des hommes de la zone d'influence territoriale du CAAL, 1996 à 2006

	Zone d'influence (N)			Ville de Joliette (%)			AR de Joliette (%)		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Population totale	45 845	47 000	52 610	17,0	16,7	16,1	34,4	34,4	38,0
<i>Population inscrite au Registre des Indiens</i>	790	910	1 140	4,4	3,8	7,9	8,2	5,5	9,2
Population ayant une identité autochtone	850	1 015	1 430	6,5	5,9	7,3	10,0	9,4	16,1
Indien de l'Amérique du Nord	780	915	1 200	5,8	1,6	5,8	7,7	3,3	9,2
Métis	65	100	190	15,4	35,0	10,5	38,5	55,0	50,0
Inuit	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Identité multiple ou non comprise ailleurs	10	10	45	0,0	100,0	55,6	0,0	100,0	55,6

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 12 : Parts de la ville et de l'AR dans la population totale et autochtone des femmes de la zone d'influence territoriale du CAAL, 1996 à 2006

	Zone d'influence (N)			Ville de Joliette (%)			AR de Joliette (%)		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Population totale	46 550	47 850	53 775	19,7	19,0	18,4	37,7	37,5	41,9
<i>Population inscrite au Registre des Indiens</i>	835	900	1 145	11,4	6,1	14,4	15,0	8,3	18,3
Population ayant une identité autochtone	880	1 005	1 295	12,5	7,5	14,3	15,9	10,9	20,1
Indien de l'Amérique du Nord	850	895	1 185	12,4	6,1	12,2	14,1	8,4	18,1
Métis	30	90	90	33,3	11,1	33,3	50,0	22,2	38,9
Inuit	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Identité multiple ou non comprise ailleurs	0	20	10	-	50,0	0,0	-	50,0	100,0

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.



3. Caractéristiques démographiques de la population autochtone concernée

3.1 Identité autochtone

En 2006, tout comme en 2001 et en 1996, les personnes recensées peuvent revendiquer l'appartenance à trois groupes spécifiques, soit les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis et les Inuit. Elles peuvent aussi déclarer posséder une ou plusieurs autres identités à la fois, ce que Statistique Canada désigne par une identité multiple, alors qu'une catégorie « non comprise ailleurs » rassemble les réponses qui ne correspondent à aucune de ces quatre possibilités. Les recensés peuvent aussi indiquer, dans une question distincte de la précédente, s'ils sont inscrits au Registre des Indiens. Ainsi, bien que le groupe des Indiens de l'Amérique du Nord corresponde à celui qui est considéré par la *Loi sur les Indiens* du Canada, il n'y a pas de correspondance automatique entre ces deux variables. On retrouve donc à la fois des personnes qui déclarent appartenir au groupe des Indiens de l'Amérique du Nord, mais ne sont pas inscrites au Registre des Indiens, et des personnes qui sont inscrites au Registre, mais qui revendiquent une autre identité que celle d'Indien de l'Amérique du Nord.

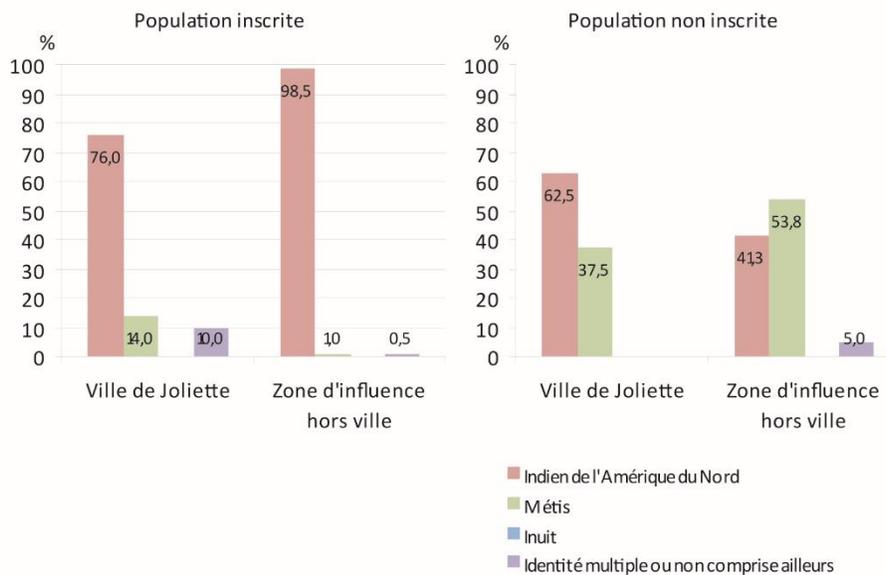
Dans le territoire de la zone d'influence territoriale du CAAL, le type d'identité revendiquée par les Autochtones varie selon leur lieu de résidence et leur inscription au Registre des Indiens. À la base, la population inscrite se considère partout en grande majorité membre du groupe des Indiens de l'Amérique du Nord (voir Figure 11). Toutefois, la population inscrite résidant dans la ville de Joliette est plus encline que dans le reste de la zone d'influence à s'estimer Métis plutôt qu'Indien de l'Amérique du Nord, ou à considérer une identité multiple ou autre. En 2006, elle le fait dans une proportion de 14 % pour l'identité métisse et de 10 % pour les identités multiples, alors que c'est à peine 1 % dans la zone d'influence. Notons que la proportion de Métis dans la population de la ville a grandement fluctué depuis 1996, passant de 0 à 31,3 % entre 1996 et 2001, puis retraitant à 14 % en 2006 (voir Tableau 13).

Cela dit, le groupe des Indiens de l'Amérique du Nord prédomine tellement dans la population inscrite de la zone d'influence territoriale du CAAL (voir Tableau 14) que la croissance de ses effectifs est le seul phénomène significatif à ce sujet. La hausse du nombre de personnes inscrites s'identifiant aux Indiens de l'Amérique du Nord totalise ainsi 615 personnes et surpasse proportionnellement celle de la province durant la période (38,9 % contre 25,3 %).

En ce qui concerne la population non inscrite, la situation de la ville de Joliette se distingue aussi de celle du reste de la zone d'influence en 2006. Alors que dans le reste de la zone la majorité des Autochtones non inscrits ont une identité de Métis (53,8 %), à Joliette ils revendiquent le plus souvent une identité d'Indien de l'Amérique du Nord (62,5 %). Et si les effectifs de ce dernier groupe dans la zone sont un peu plus bas que ceux des Métis (respectivement 190 et 230 personnes), ils se sont accrus de manière aussi prononcée (voir Figure 12), en particulier entre 2001 et 2006 (171,4 % contre 70,4 % pour les Métis). Cette hausse d'une population d'Indiens de l'Amérique du Nord non inscrits au Registre des Indiens témoigne éloquentement de la complexification de la notion d'identité autochtone.

Dans l'ensemble de la zone d'influence, la hausse des effectifs est proportionnellement beaucoup plus marquée dans la population non inscrite que chez les Indiens inscrits, surtout entre 2001 et 2006 (112,2 % contre 26,2 %), mais aussi entre 1996 et 2001 pour les Métis (170 %). Cette croissance concerne tout autant le groupe des Métis (hausse de 180 personnes) que celui des Indiens de l'Amérique du Nord (hausse de 135 personnes). Il est probable que cela soit en lien avec un éveil identitaire récent chez des personnes qui ne disposaient pas de l'inscription au Registre des Indiens comme point d'attache « par défaut » à l'identité autochtone.

Figure 11 : Part de la population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, ville de Joliette et zone d'influence territoriale du CAAL, 2006



La grande majorité des personnes inscrites de la ville de Joliette, selon le recensement de 2006, se déclare Indiens de l'Amérique du Nord (76 %) et pratiquement tous les Autochtones du reste de la zone (98,5 %). On observe tout de même qu'un septième des résidents inscrits de Joliette préfère se déclarer Métis, et un dixième revendique une identité multiple ou non comprise ailleurs (respectivement 14 % et 10 %).

Il en va bien différemment chez les personnes non inscrites, dont plus du tiers s'identifient à la population des Métis dans la ville, et la majorité ailleurs dans la zone d'influence (respectivement 37,5 % et 53,8 %). Dans les deux cas, l'essentiel des autres résidents se déclare Indien de l'Amérique du Nord (62,5 % dans la ville et 41,3 % dans la zone).

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

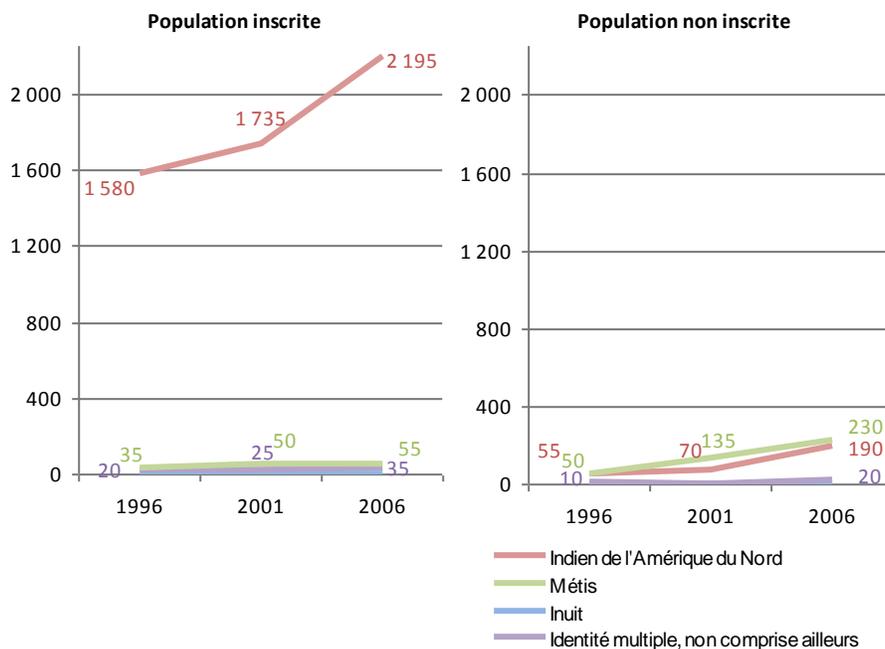
Tableau 13 : Fluctuation de la part des groupes d'identité autochtone dans la population inscrite au Registre des Indiens de la province de Québec, de la zone d'influence territoriale du CAAL et de ses constituantes, 1996 à 2006

	Ville de Joliette			Zone d'influence territoriale du CAAL			Province de Québec		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indien de l'Amérique du Nord	100,0	50,0	76,0	96,6	95,9	96,1	85,6	87,2	84,6
Métis	0,0	31,3	14,0	2,1	2,8	2,4	9,6	8,4	9,8
Inuit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3
Identité multiple ou non comprise ailleurs	0,0	18,8	10,0	1,2	1,4	1,5	4,5	4,1	5,3

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Note : La somme des groupes peut ne pas évaluer 100 % en raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs.

Figure 12 : Population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL, 1996 à 2006



Entre les recensements de 1996 et de 2006, la population inscrite de la zone d'influence a considérablement augmenté. Elle s'est notamment accrue de plus du quart entre 2001 et 2006, soit deux fois plus que la population inscrite de tout le Québec. Le nombre de personnes se considérant Indiens de l'Amérique du Nord en particulier a crû de 615 individus, alors que les effectifs inscrits se déclarant Métis n'en ont gagné que 20.

Toutes proportions gardées, la hausse est toutefois beaucoup plus importante pour la population non inscrite. Ses effectifs ont presque doublé entre 1996 et 2001 et plus que doublé entre 2001 et 2006, des hausses ici aussi bien supérieures à celles observées dans la population autochtone de la province. Les groupes des Métis et des Indiens de l'Amérique du Nord se sont ainsi respectivement accrus de 180 et de 135 individus entre 1996 et 2006.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 14 : Variation de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL et la province de Québec selon le statut au Registre des Indiens, 1996 à 2006

	Zone d'influence territoriale du CAAL		Province de Québec	
	1996-2001	2001-2006	1996-2001	2001-2006
Population inscrite				
Total	11,0	26,2	11,2	13,9
Indien de l'Amérique du Nord	9,8	26,5	13,4	10,5
Métis	42,9	10,0	-2,9	32,9
Inuit	-	-	0,0	44,0
Identité multiple ou non comprise ailleurs	25,0	40,0	-21,7	34,0
Population non inscrite				
Total	95,2	112,2	11,1	73,2
Indien de l'Amérique du Nord	27,3	171,4	14,7	113,9
Métis	170,0	70,4	3,7	91,9
Inuit	-	-	16,0	14,5
Identité multiple ou non comprise ailleurs	-100,0	-	46,9	79,2

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

3.2 Structure par âge et sexe

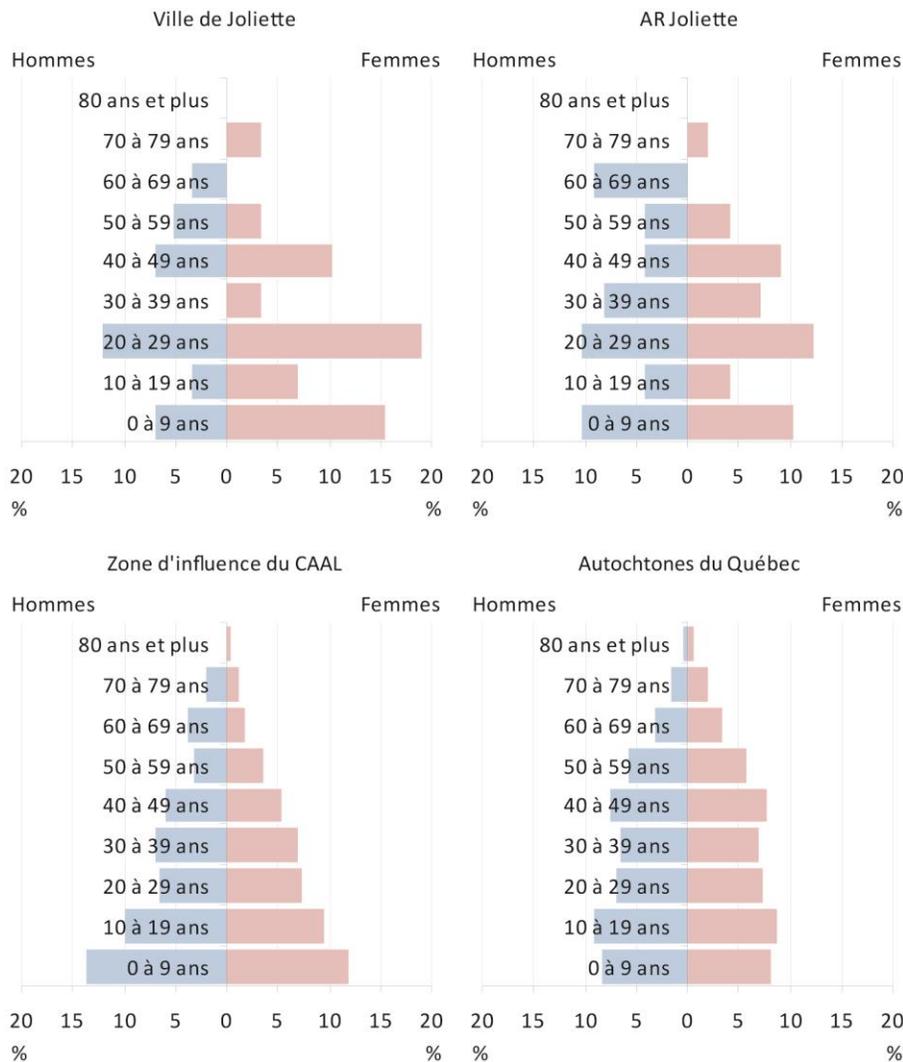
Globalement, la population des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL présente une structure d'âge typique d'une population en croissance. En témoigne la forme assez caractéristique de la pyramide des âges en 2006, où les plus jeunes sont plus nombreux que leurs aînés (voir Figure 13). La répartition homme/femme des Autochtones est toutefois plutôt inégale selon le lieu de résidence. La ville de Joliette se distingue de l'ensemble de la zone, car les femmes y sont nettement majoritaires (62,1 % des effectifs contre 47,9 % dans la zone et 49 % dans l'AR de Joliette). Les jeunes femmes dans la vingtaine sont particulièrement surreprésentées dans la ville en 2006, constituant à elles seules presque un cinquième de sa population (19 %). On n'y retrouve au contraire pas un seul homme dans la trentaine ou de plus de 69 ans, alors qu'ils forment respectivement 7 % et 2 % de la population de l'ensemble de la zone.

De manière générale, la structure d'âge des Autochtones varie substantiellement (voir Figure 14). D'un côté, certains groupes quinquennaux bien précis se concentrent fortement dans la ville de Joliette, alors que d'autres en sont totalement absents. Ainsi, le tiers des jeunes de 20 à 24 ans et plus du cinquième des adultes de 45 à 54 ans de la zone habitent la ville de Joliette en 2006, alors que l'on n'y retrouve aucun adulte de 55 à 59 ans et pas d'adolescent de 10 à 14 ans. Notons que les effectifs âgés de 15 à 24 ans et de 45 à 64 ans ont connu de spectaculaires augmentations dans la ville depuis 1996 (respectivement 425 % et 275 %, voir Figure 15, Tableau 15 et Tableau 17).

D'un autre côté, la population du reste de l'AR de Joliette (donc sans compter celle de la ville elle-même) se révèle nettement plus âgée que celle de la ville. S'y concentre en effet environ le dixième ou plus de la population de 45 ans et plus (plus du quart de celle de 60 à 64 ans), alors qu'y réside globalement moins du vingtième des jeunes de moins de 25 ans. En ce qui concerne le reste de la zone d'influence, en dehors de l'AR de Joliette, les enfants et adolescents y sont très présents, mais on remarque surtout quelques creux très circonscrits. Plus des quatre cinquièmes des personnes de moins de 20 ans y vivent en 2006, et environ les neuf dixièmes de celles de 35 à 44 ans, qui pourraient être leurs parents. À l'opposé, moins des deux tiers des Autochtones âgés de 20 à 24 ans, de 45 à 54 ans ou de 60 à 64 ans résident dans la zone d'influence en dehors de l'AR de Joliette. À l'échelle de l'ensemble de la zone d'influence, le groupe des 65 ans et plus affiche la plus forte croissance, suivi des 45 à 54 ans (respectivement 146,2 % et 117,5 %). Les effectifs de 25 à 44 ans et de moins de 15 ans s'y sont aussi davantage accrus que dans la population autochtone du Québec depuis 1996 (hausse respectives de 40,4 % et 38,3 % contre 35,9 % et 25,4 %).

La croissance très marquée des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence, près de 1 000 individus de plus en 10 ans, pose certes un défi pour le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière. Demeure toutefois le problème de distinguer la source de cette croissance. Dans quelle mesure les hausses observées relèvent-elles de l'accroissement naturel de la population par les naissances chez les Autochtones déjà déclarés? Quelle part de l'augmentation provient de l'apport d'Autochtones nouvellement déclarés qui n'avaient pas revendiqué leur identité dans les recensements antérieurs? Et la répartition de ces deux sources de croissance est-elle la même chez les femmes et les hommes? Ou entre les différents groupes d'âge et autres sous-groupes de personnes? En l'absence de données longitudinales, il n'est pas possible de répondre à ces questions avec un minimum de certitude. Quoi qu'il en soit, du point de vue du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière le bassin de population à desservir le plus récemment connu est celui que dénombre le recensement de 2006, et la source de sa croissance depuis les recensements précédents ne constitue pas le principal enjeu; celui-ci consiste plutôt, en effet, à savoir comment desservir cette population en augmentation, et avec quelles ressources.

Figure 13 : Pyramide des âges de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes et province de Québec, 2006



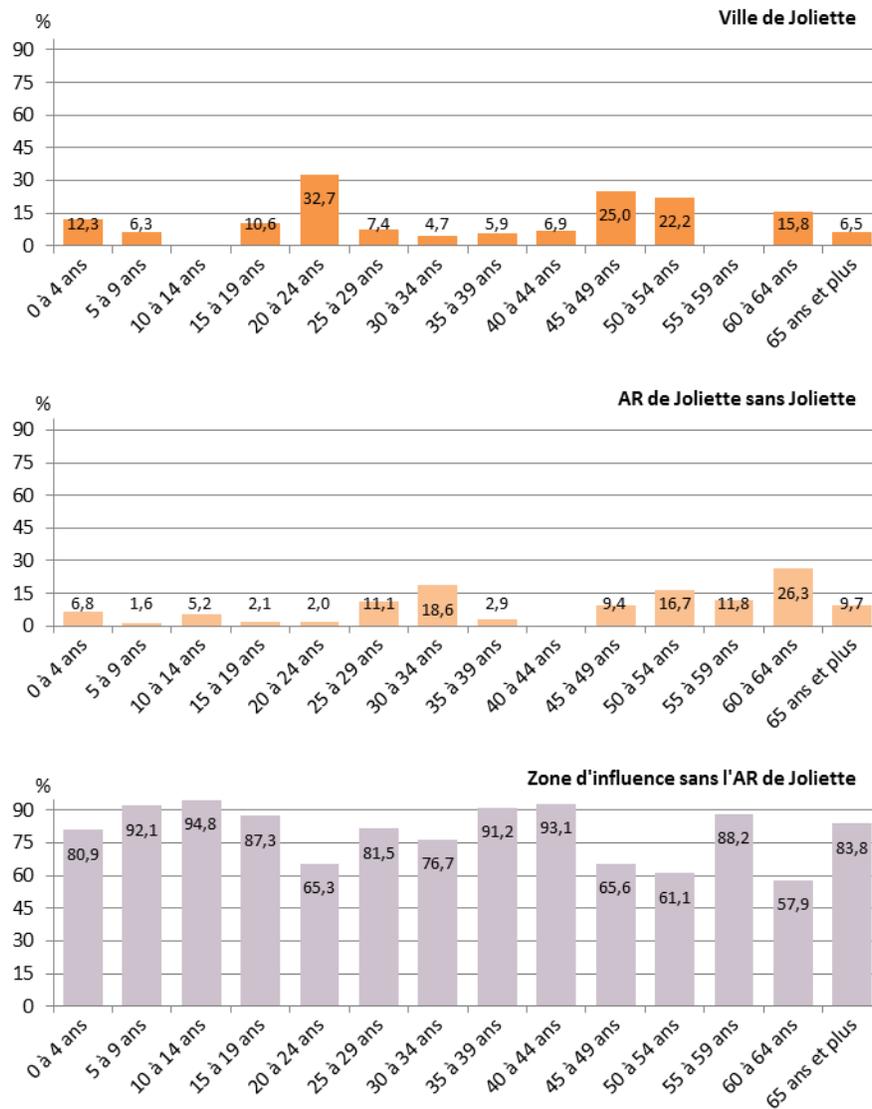
En 2006, les enfants de moins de 10 ans représentent le quart des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL (25,4 % des effectifs). Il en résulte une pyramide des âges plus près du modèle classique que celle des Autochtones de toute la province. La pyramide des âges de l'AR de Joliette et surtout celle de la ville de Joliette se révèlent toutefois très particulières, en raison, pour la ville, de la taille relativement petite de sa population autochtone.

La population de l'AR de Joliette compte très peu d'adolescents de 10 à 19 ans (8,2 % contre 17,7 % pour la province), mais plus du cinquième de ses habitants sont dans la vingtaine (22,4 % contre 14,2 %). Cela dit, la ville abrite la plus grande proportion de ces jeunes (31 %), en particulier chez les femmes (19 % de la population contre 7,3 % pour le Québec). Les femmes s'avèrent d'ailleurs très prédominantes à Joliette, formant 62,1 % de ses habitants en 2006. Elles sont au contraire moins nombreuses que les hommes dans les deux autres composantes territoriales, en particulier dans la zone d'influence (47,9 %).

En contrepartie de la forte présence des jeunes adultes dans la ville, les personnes âgées de 50 ans et plus y sont proportionnellement peu nombreuses (15,5 % des effectifs contre 22,8 % dans la province). L'AR de Joliette affiche la plus importante part de cette population dans la zone, avec 19,4 % des individus, en particulier un nombre étonnant d'hommes dans la soixantaine (9,2 % de la population contre 3,2 % pour le Québec).

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 14 : Part de la population ayant une identité autochtone selon le territoire de résidence dans la zone d'influence territoriale du CAAL, par groupe d'âge, 2006



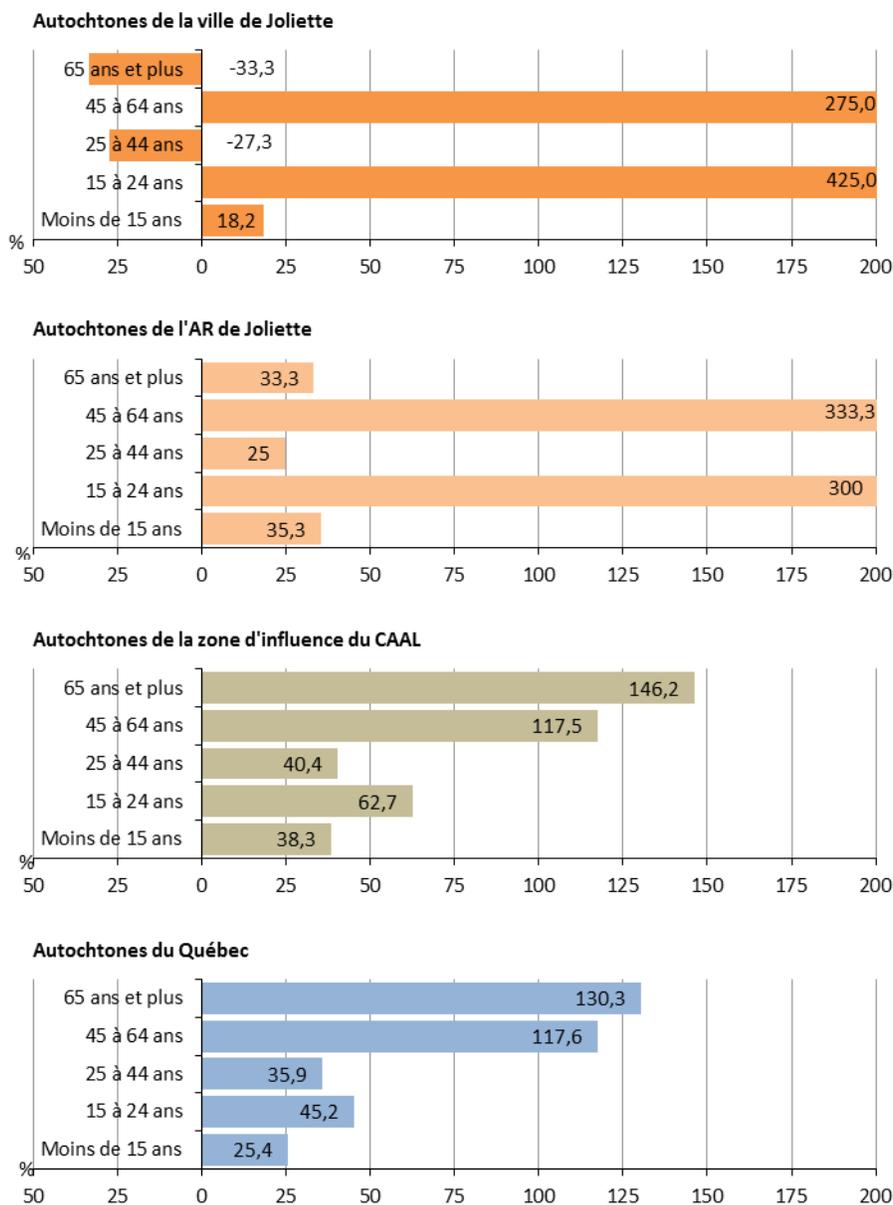
Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Avec 32,7 % des effectifs de la zone d'influence, c'est le groupe des jeunes de 20 à 24 ans qui se concentre le plus fortement dans la ville de Joliette, qui ne compte que 10,8 % de la population de la zone. Il est suivi par les 45 à 49 ans (25 %), puis les 50 à 54 ans (22,2 %). À l'inverse, aucun des Autochtones de la zone âgés de 10 à 14 ans ou de 55 à 59 ans n'habite dans la ville en 2006.

Le portrait du reste de l'AR de Joliette diffère passablement, puisque les personnes de 50 ans et plus y forment un groupe prépondérant. Celles de 60 à 64 ans sont les plus présentes (26,3 %), suivies de celles de 30 à 44 ans et de 50 à 54 ans (respectivement 18,6 % et 16,7 %). À l'opposé, une bien petite part des jeunes de moins de 25 ans et des adultes de 35 à 44 ans de la zone d'influence vivent dans l'AR de Joliette.

En ce qui concerne le reste du territoire de la zone d'influence en dehors de l'AR de Joliette, il ne compte que moins des deux tiers des effectifs chez les adultes de 60 à 64 ans (57,9 %), de 45 à 54 ans et de 20 à 24 ans (65,3 %), très concentrés dans la ville de Joliette. En contrepartie, plus des neuf dixièmes des enfants de 5 à 14 ans et des adultes de 35 à 44 ans résident au-delà de l'AR de Joliette en 2006.

Figure 15 : Variation des groupes d'âge de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes et province de Québec, 1996 à 2006



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Entre 1996 et 2006, tous les groupes d'âge de la zone d'influence territoriale du CAAL ont connu une croissance au moins équivalente celle des Autochtones de tous le Québec. Les groupes les plus âgés affichent les plus fortes hausses, en particulier les 65 ans et plus, dont le nombre a plus que doublé (146,2 % contre 130,3 % pour la province). Comme pour le Québec, le groupe des enfants de moins de 15 ans a connu la plus faible croissance durant la période (28,3 % contre 25,4 %).

La ville de Joliette affiche de son côté des variations très différentes selon le groupe d'âge. Ainsi, les effectifs des 15 à 24 ans et des 45 à 64 ans ont respectivement presque quadruplé et plus que quintuplé depuis 1996, alors que ceux des 25 à 44 ans et des 65 ans et plus ont plutôt diminué (un peu plus de 25 %). Il faut toutefois garder à l'esprit que la petite taille de la population autochtone de la ville, combinée avec l'arrondissement aléatoire des chiffres, peut induire des variations très élevées en pourcentage à partir de variations mineures d'effectifs.

L'évolution démographique de l'AR de Joliette est nécessairement influencée par celle de sa principale ville. En témoignent les hausses spectaculaires des groupes des 15 à 24 ans et des 45 à 64 ans. Les trois autres groupes d'âge ont toutefois vu eux aussi leurs effectifs s'accroître depuis 1996. Cela dit, quel que soit le territoire, il est difficile de départager la part de la croissance des personnes ayant une identité autochtone due à une augmentation naturelle des effectifs, de celle due à une augmentation du nombre de personnes ayant décidé, avec le temps, de revendiquer leur identité autochtone dans le cadre du recensement.

Tableau 15 : Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006

	Ville de Joliette			AR de Joliette			Zone d'influence territoriale du CAAL		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Total	295	105	185	490	230	260	2 725	1 430	1 295
Moins de 15 ans	65	20	45	115	55	60	975	525	450
15 à 24 ans	105	40	65	120	50	70	480	225	260
25 à 44 ans	40	0	35	100	45	55	660	335	315
45 à 64 ans	75	45	35	130	75	60	435	235	210
65 ans et plus	10	10	10	20	10	10	160	105	55

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Tableau 16 : Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2001

	Ville de Joliette			AR de Joliette			Zone d'influence territoriale du CAAL		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Total	130	60	75	205	95	110	2 020	1 015	1 005
Moins de 15 ans	35	25	10	55	30	20	800	410	380
15 à 24 ans	10	10	0	25	15	10	300	165	140
25 à 44 ans	60	15	40	80	25	55	610	305	310
45 à 64 ans	35	15	20	45	20	20	250	110	135
65 ans et plus	0	0	0	10	10	0	60	30	25

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2001.

Tableau 17 : Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 1996

	Ville de Joliette			AR de Joliette			Zone d'influence territoriale du CAAL		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Total	160	55	110	230	85	140	1 735	850	880
Moins de 15 ans	55	15	40	85	30	55	705	340	375
15 à 24 ans	20	0	10	30	10	15	295	150	140
25 à 44 ans	55	20	30	80	40	40	470	250	215
45 à 64 ans	20	10	15	30	10	20	200	85	115
65 ans et plus	15	0	15	15	0	15	65	30	35

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 1996.

3.3 Situation familiale

La plupart des 2 725 Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAAL vivent avec au moins un membre de leur **famille de recensement**⁸ en 2006. D'un côté les 1 295 enfants et de l'autre les 1 100 parents et conjoints sans enfants à la maison forment ensemble près des neuf dixièmes de la population en 2006 (voir Figure 16). Cette proportion est passablement supérieure à celle que l'on observe dans la population du Québec (non autochtone). Dans cette dernière, les enfants sont nettement moins présents, formant moins du tiers des personnes vivant dans une famille (voir Figure 17). Le dernier dixième des Autochtones de la zone d'influence est constitué de 140 personnes vivant seules et de 165 individus résidant avec des personnes qui ne font pas partie de leur famille. La place qu'occupent ces Autochtones vivant hors famille dans la zone n'a pratiquement pas bougé entre 1996 et 2006, alors que celle des conjoints et chefs de famille monoparentale a légèrement diminué, des tendances discordantes par rapport à ce que l'on observe dans la population du Québec.

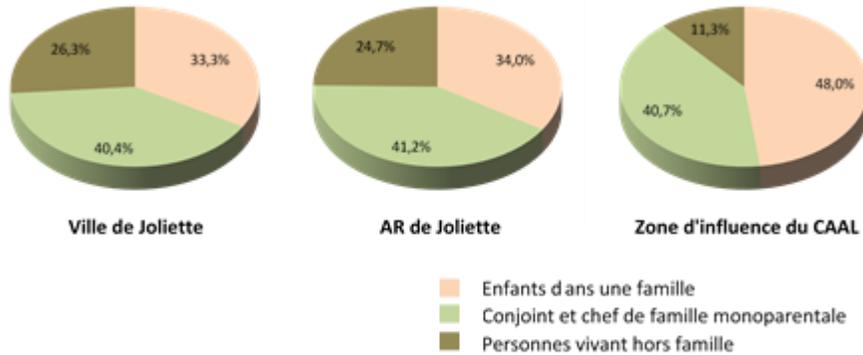
Par rapport à la zone d'influence, les Autochtones de l'AR de Joliette vivent nettement plus souvent hors famille : ces 120 personnes représentent le quart des effectifs en 2006 (voir Figure 16). Comme dans l'ensemble de la zone d'influence, les Autochtones de l'AR vivent tout de même le plus souvent avec un conjoint ou avec leurs enfants. Leurs effectifs de 200 personnes constituent les deux cinquièmes de la population, davantage que les 165 enfants demeurant avec eux. Parmi les trois composantes territoriales de la zone, la ville de Joliette compte la plus forte proportion de personnes hors famille, soit 26,3 %.

Si l'on n'observe que les Autochtones « indépendants », c'est-à-dire qui ne sont pas des enfants vivant dans une famille, le contraste se creuse entre la ville et l'AR de Joliette d'un côté, et la zone d'influence de l'autre. Ainsi, deux tiers de ces personnes vivent avec un conjoint (marié ou en union libre) dans la zone d'influence en 2006, alors qu'elles sont moins de la moitié dans la ville (voir Figure 18). La différence la plus marquante est toutefois que plus du tiers des Autochtones indépendants de la ville occupent un logement où ils vivent sans autre soutien, seuls ou exclusivement avec leurs enfants (36,9 %). Dans l'ensemble de la zone d'influence, moins du quart des individus appartiennent à ce groupe, une proportion inférieure à celle de la population du Québec (voir Figure 19).

Cela dit, les chefs de famille monoparentale sont devenus deux fois plus présents chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAAL que dans la population du Québec durant la période. La part des personnes seules s'est aussi passablement accrue, mais demeure éloignée de celle de la province en 2006. En contrepartie, on retrouve proportionnellement près de deux fois plus d'Autochtones vivant avec des personnes non apparentées dans la zone d'influence que dans la province, malgré une baisse de 2 points de pourcentage depuis 1996.

⁸ Pour une définition des termes soulignés, voir le glossaire en annexe.

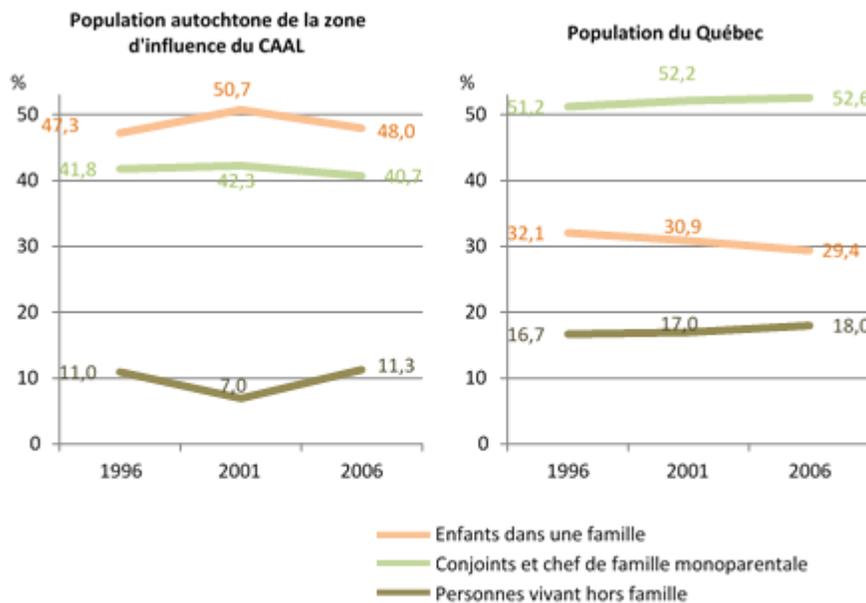
Figure 16 : Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

La situation familiale des personnes ayant une identité autochtone à Joliette diffère quelque peu de celle de l'ensemble de la zone. En 2006, beaucoup plus d'individus de la ville vivent hors famille (26,3 % contre 11,3 %) et il s'y trouve passablement moins d'enfants (33,3 % contre 48 %). Par contre, la proportion de conjoints ou chef de famille monoparentale est pratiquement identiques à celle du reste de la zone (40,4 % contre 40,7 %). Cette part est légèrement supérieure dans l'AR de Joliette (41,2 %), mais la situation familiale de sa population s'avère très similaire à celle de la ville.

Figure 17 : Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population du Québec, 1996 à 2006



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Depuis 1996, malgré la hausse importante de la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL, la situation familiale y a peu changé. Les seules variations notables sont une petite hausse des enfants et une baisse des personnes hors famille, momentanément, en 2001. Il est difficile d'établir si ce soubresaut est une imprécision due aux conditions de réalisation du recensement. Il pourrait tout aussi bien s'agir d'un momentané retour d'enfants chez leurs parents.

La stabilité de la situation familiale dans la zone d'influence fait en sorte qu'y persistent depuis 1996 des différences importantes par rapport à l'ensemble de la population du Québec. Ainsi, la proportion d'enfants est beaucoup plus élevée dans la population autochtone de la zone d'influence qu'au Québec (48 % contre 29,4 %). En contrepartie, on y retrouve une moindre part de personnes vivant hors famille (11,3 % contre 18 %), et surtout de conjoints et chefs de famille monoparentale (40,7 % contre 52,6 %).

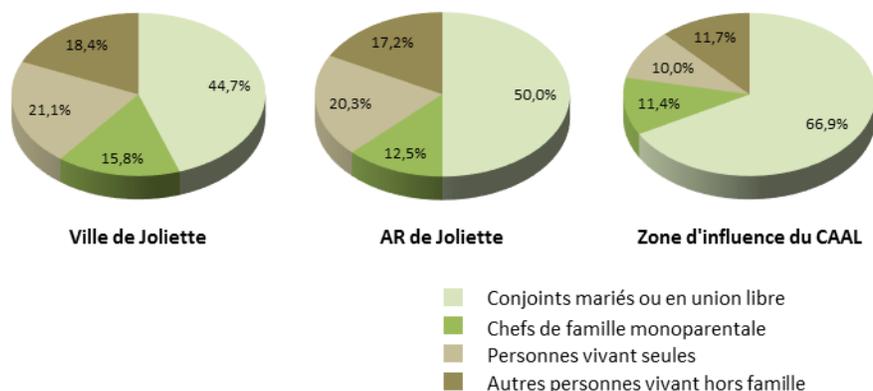
Tableau 18 : Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006

	Ville de Joliette		AR de Joliette		Zone d'influence territoriale du CAAL	
	N	%	N	%	N	%
Population totale dans les ménages privés	285	100,0	480	100,0	2 710	100,0
Enfants dans une famille	95	33,3	165	34,4	1 295	47,8
Conjoint et chef de famille monoparentale	115	40,4	200	41,7	1 100	40,6
<i>Conjoints mariés ou en union libre</i>	85	29,8	160	33,3	940	34,7
<i>Chefs de famille monoparentale</i>	30	10,5	40	8,3	160	5,9
Personnes vivant hors famille	75	26,3	120	25,0	305	11,3
<i>Personnes vivant seules</i>	40	14,0	65	13,5	140	5,2
<i>Autres personnes vivant hors famille</i>	35	12,3	55	11,5	165	6,1

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des sous-groupes peut ne pas égaier le total et ne pas correspondre aux pourcentages dans les graphiques.

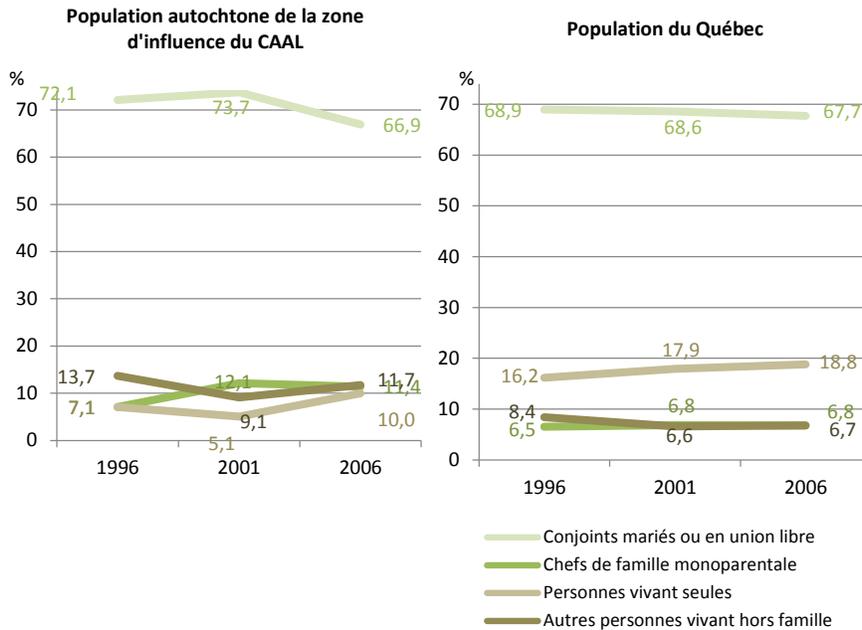
Figure 18 : Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, sauf les enfants vivant en famille, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006



La situation des Autochtones vivant en état d'indépendance (en excluant donc les enfants vivant avec leurs parents) diffère passablement d'un territoire à l'autre dans la zone d'influence. Dans l'ensemble de la zone, les deux tiers d'entre eux vivent avec un conjoint en 2006 (66,9 %), une plus forte part que dans la ville de Joliette (44,7 %). On se retrouve en ville beaucoup plus souvent à vivre seul (21,1 % contre 10 % pour la zone), avec des personnes non apparentées (18,4 % contre 11,7 %) ou avec seulement des enfants (15,8 % contre 11,4 %) que dans le reste de la zone. L'AR de Joliette présente quant à elle une situation intermédiaire entre celles de la zone et de la ville, mais plus près de cette dernière.

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 19 : Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population du Québec, sauf les enfants vivant en famille, 1996 à 2006



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

La proportion des Autochtones indépendants de la zone d'influence qui résident avec un conjoint est très semblable à celle de la province en 2006 (66,9 % contre 67,7 %). Elle a diminué de 5,2 points de pourcentage dans la zone depuis 1996 (contre -1,2 point pour le Québec).

Par contre, la proportion des Autochtones vivant seuls demeure bien inférieure à celle du Québec (10 % contre 18,8 %), malgré une hausse de 2,9 points (contre 2,6 points).

Les chefs de famille monoparentale et les individus vivant avec des personnes non apparentées sont en contrepartie proportionnellement deux fois plus nombreux dans la zone que dans la population québécoise. Cela fait suite à une hausse de 4,3 points durant la période pour les premiers et à une baisse de 2 points pour les seconds (contre une variation de respectivement 0,3 et -1,7 point dans la population de la province).



4. Situation socioéconomique de la population autochtone concernée

Cette section présente une série de données dépeignant la situation socioéconomique des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL. Les trois dimensions principales de cette situation sont successivement abordées : la scolarité, le revenu total selon son niveau, sa composition et sa distribution, et enfin les indicateurs économiques que sont l'activité, l'emploi et le chômage.

4.1 Scolarité

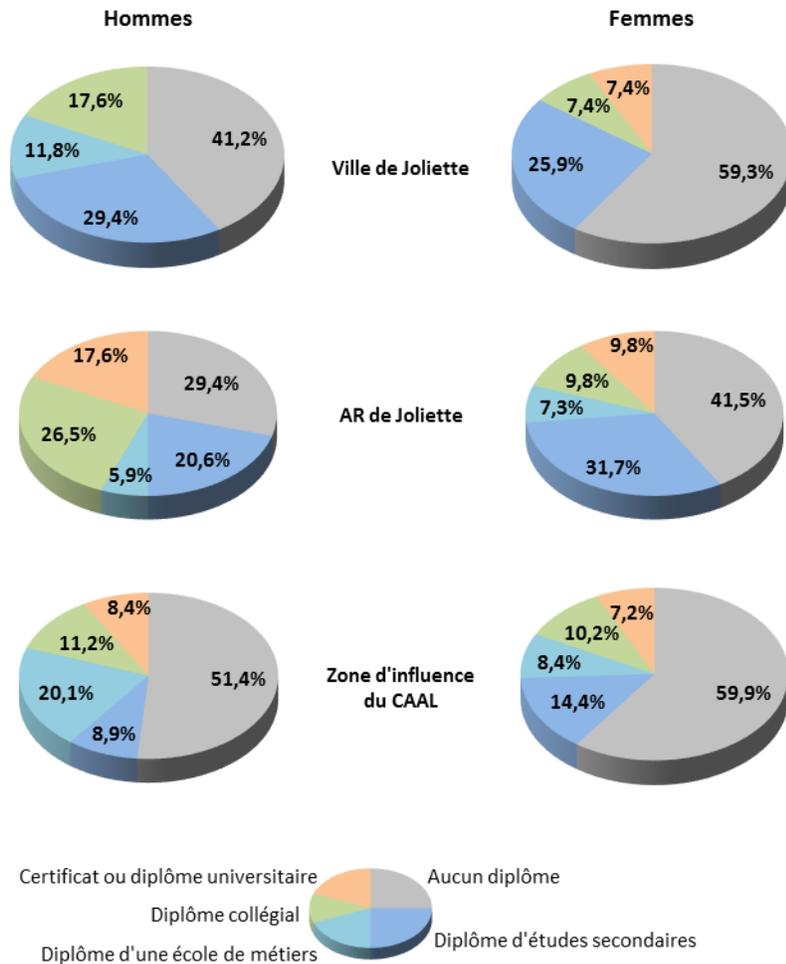
Chez les personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL, les femmes possèdent un peu plus rarement que les hommes un haut degré de scolarité en 2006 (voir Figure 20). Elles sont proportionnellement un peu moins nombreuses à avoir terminé une formation universitaire (7,2 % contre 8,4 %), mais ont une fois et demie plus souvent un diplôme d'études secondaires (14,4 % contre 8,9 %). Une nette majorité d'entre elles demeure toutefois sans aucun diplôme en 2006, davantage que chez les hommes (respectivement 59,9 % et 51,4 %).

C'est toutefois dans l'AR de Joliette que l'écart entre les hommes et les femmes se creuse le plus. Alors que deux cinquièmes des femmes qui y résident n'ont aucun diplôme, c'est le cas de moins du tiers des hommes (41,5 % contre 29,4 %). Et si une plus grande part des femmes détient uniquement un diplôme du secondaire (31,7 % contre 20,6 % pour les hommes), c'est parce que les hommes ont plus souvent un diplôme plus élevé : deux fois plus d'hommes ont complété une formation universitaire (17,6 % contre 9,8 %) et le quart a un diplôme du collégial (26,5 % contre 9,8 % pour les femmes).

Enfin, la situation de la population autochtone de la ville de Joliette se distingue fortement de celle du reste de l'AR. Les femmes y sont aussi globalement en moins bonne posture que les hommes, avec notamment une majorité de femmes sans diplôme (59,3 % contre 41,2 % pour les hommes), mais les deux groupes y affichent un niveau de scolarité bien inférieur à celui de l'AR en 2006. Ainsi, si la proximité de la ville de Joliette a un effet positif sur le niveau de scolarité des Autochtones (en particulier les hommes), la ville elle-même semble un environnement nettement moins favorable, ou qui attire davantage les personnes peu scolarisées.

En raison de la modification de la question posée au recensement, qui entraîne des changements dans la signification des variables concernées, le niveau de scolarité culminant (plus haut niveau de scolarité complété) de 2006 ne peut globalement être comparé avec celui des recensements antérieurs. Toutefois, si on le compare pour une même année avec celui de l'ensemble de la population de la province, le niveau de scolarité des femmes et des hommes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL s'est amélioré entre 1996 et 2006 (voir Figure 21). Cette embellie provient surtout d'une baisse importante dans les parts de sans diplôme, que des hausses moins marquées que pour la province dans les études supérieures ne parviennent pas à compenser. Ainsi, l'écart de la part des personnes sans diplôme s'est rétréci de 6,4 points de pourcentage à la fois pour les hommes et les femmes. La situation relative s'est aussi améliorée pour les femmes quant au diplôme d'études secondaires, avec une diminution de 11,2 points de l'écart. À l'autre bout du spectre par contre, la différence ne s'est pas comblée entre les parts d'Autochtones de la zone et de l'ensemble de la population du Québec ayant une formation universitaire, demeurant la même chez les hommes et gagnant 7,1 points chez les femmes.

Figure 20 : Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Contrairement à ce que l'on observe généralement dans la société québécoise, les femmes ayant une identité autochtone sont moins scolarisées que les hommes dans la zone d'influence territoriale du CAAL en 2006. Elles se retrouvent plus fréquemment sans diplôme (59,9 % contre 51,4 % pour les hommes) et un peu plus rarement avec une formation universitaire (7,2 % contre 8,4 %).

L'écart par rapport aux hommes est encore plus important dans l'AR de Joliette, bien que les femmes y habitant soient nettement plus éduquées que dans la zone. La majorité d'entre elles y possèdent ainsi un diplôme du secondaire plus de la moitié du temps (respectivement 58,5 % et 31,7 %). Par contre, sept hommes sur dix de l'AR ont un diplôme, et le plus souvent d'une formation de niveau supérieur (respectivement 70,6 % et 44,1 %).

Enfin, les femmes qui résident dans la ville de Joliette n'affichent pas une scolarité plus élevée que dans l'ensemble de la zone en 2006. Une majorité ne possède pas de diplôme (59,3 %), alors que le quart a complété une formation secondaire (25,9 %). Chez les hommes, les trois cinquièmes ont un diplôme (58,8 %), dont la moitié du secondaire (29,4 %). Notons toutefois qu'aucun homme de la ville ne détient une formation universitaire en 2006, contrairement aux femmes (7,4 %).

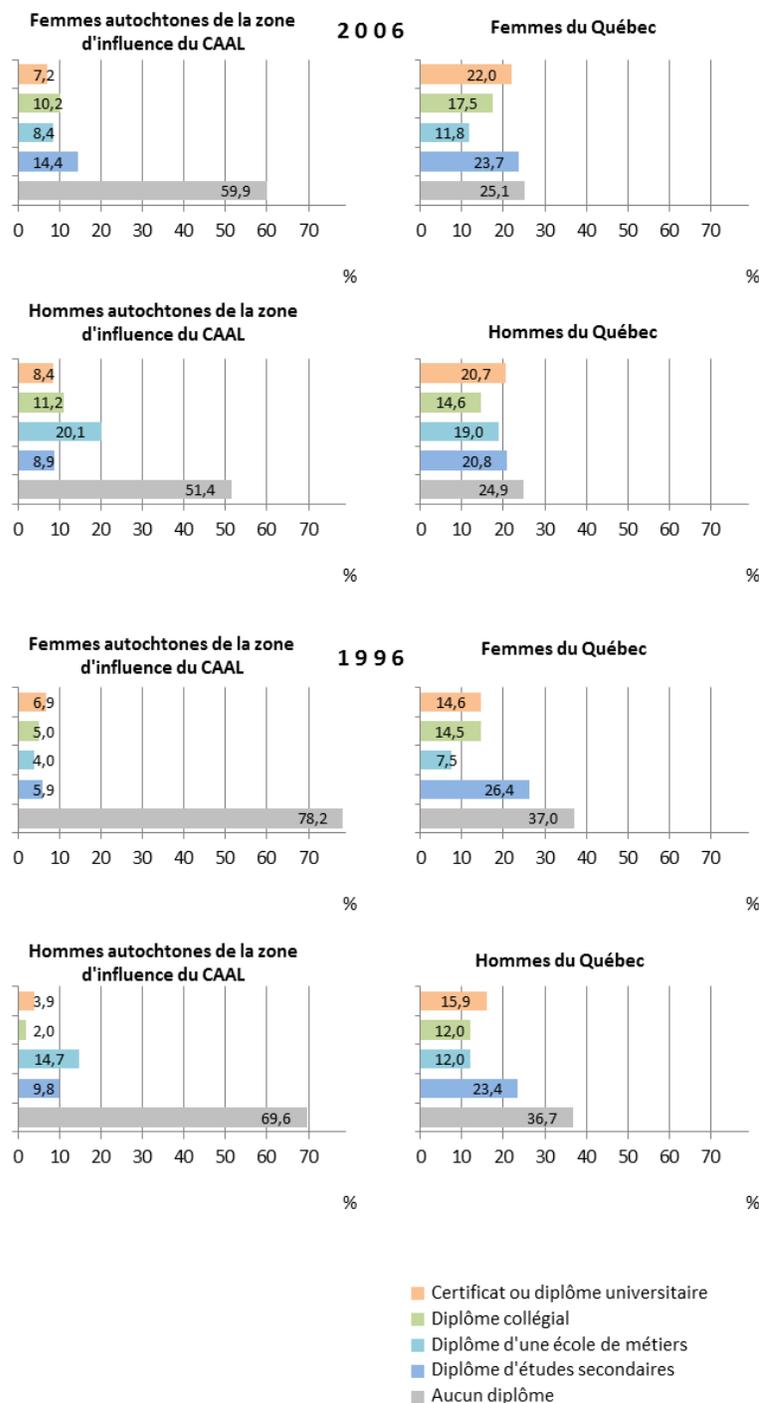
Tableau 19 : Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006

	Ville de Joliette		AR de Joliette		Zone d'influence territoriale du CAAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Population de 15 ans et plus	90	140	175	200	905	840
Aucun diplôme	35	80	50	85	460	500
Diplôme d'études secondaires	25	35	35	65	80	120
Diplôme d'une école de métiers	10	0	10	15	180	70
Diplôme collégial	15	10	45	20	100	85
Certificat ou diplôme universitaire	0	10	30	20	75	60

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des sous-groupes peut ne pas évaluer le total.

Figure 21 : Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population de 15 ans et plus du Québec, 1996 et 2006



Les femmes et les hommes de la zone d'influence territoriale du CAAL ayant une identité autochtone possèdent un niveau de scolarité maximal moins élevé que celui des habitants du Québec en 2006. L'écart est particulièrement grand pour le nombre de personnes sans diplôme, plus du double pour les Autochtones; pour ceux détenant une formation universitaire, environ trois fois plus nombreux chez les Québécois. Si les chiffres de la scolarité de 2006 ne peuvent être directement comparés avec ceux des recensements antérieurs, on peut toutefois observer que l'écart entre les Autochtones de la zone et la population du Québec s'est en partie rétréci depuis 1996.

L'écart défavorable entre les parts des femmes sans diplôme est ainsi passé de 41,2 à 34,8 points de pourcentage, en baisse de 6,4 points. Chez les hommes, la diminution de l'écart est identique, ce qui le ramène à 26,5 points en 2006. Pour ce qui est du diplôme d'études secondaires, les femmes ont comblé une grande partie de leur retard, avec une réduction de 11,2 points, contre seulement -1,7 point pour les hommes.

L'écart a aussi diminué pour les diplômes du collégial, mais cette fois davantage chez les hommes que les femmes (-6,6 points contre -2,2 points). Par contre, le retard des hommes autochtones de la zone dans la formation universitaire est resté le même, alors qu'il s'est creusé de 7,1 points pour les femmes. Chez ces dernières, il est passé de 7,7 points à 14,8 points.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 1996.

4.2 Revenu

Les données sur le revenu des personnes et des familles concernent les personnes âgées de 15 ans et plus et portent sur le revenu gagné durant l'année précédant celle du recensement. Les principaux indicateurs sont le revenu total moyen, la répartition du revenu total par tranches, la composition du revenu total selon la source, et la proportion d'unités (ménages, familles) dont le niveau de revenu est considéré comme faible. Puisque les revenus des femmes et des hommes se révèlent habituellement très inégaux, leurs situations respectives sont analysées séparément à quelques reprises.

Entre 1995 et 2005, le revenu total des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL a progressé légèrement moins que celui de l'ensemble de la population du Québec (voir Figure 22). Il s'est accru de 37,3 % durant la période, alors que la hausse s'élève à 38,3 % pour la province, si bien qu'il ne correspond toujours qu'à 58,5 % du revenu moyen de l'ensemble des Québécois (18 751 \$ contre 32 074 \$). C'est dans l'AR de Joliette que l'on retrouve le revenu moyen le plus élevé chez les Autochtones de la zone en 2005, soit 20 673 \$, alors que le revenu moyen est au plus bas dans la ville de Joliette (15 542 \$). Il s'agit d'ailleurs du plus faible revenu moyen parmi les composantes territoriales de toutes les zones d'influence étudiées pour 2005.

Il est d'ailleurs intéressant de mettre en parallèle les forts contrastes entre les niveaux de revenu et de scolarité de la population de la ville et du reste de l'AR. On peut soulever l'hypothèse que deux groupes de personnes bien différents ayant une identité autochtone pourraient se côtoyer dans l'AR de Joliette, l'un résidant surtout dans la ville et l'autre plutôt dans sa banlieue.

Malgré l'absence de rattrapage du revenu des Autochtones de la zone d'influence par rapport à la province, on constate une diminution marquée de la part des effectifs dans le groupe le moins nanti depuis 1995 (voir Figure 23). Si plus du tiers des Autochtones de la zone d'influence gagne toujours moins de 10 000 \$ par an en 2005 (contre le cinquième de la population québécoise), cela fait tout de même suite à une grande diminution depuis 1995 (-12 points de pourcentage contre -9,5 points pour la province). Les autres tranches de revenu ont toutes vu leur part augmenter dans la zone durant la période. Cela dit, à peine le tiers de la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL profite d'un revenu total de 20 000 \$ ou davantage en 2005, en hausse de 8,6 points, contre un peu plus de la moitié des résidents de la province, en hausse de 12,4 points. La part des Autochtones qui gagnent au moins 40 000 \$ a en particulier plus que doublé depuis 1995, mais elle demeure près de trois fois plus faible que dans la population québécoise (10,4 % contre 27 %).

Les précédents constats révèlent des différences entre les situations respectives des femmes et des hommes ayant une identité autochtone, par rapport à ce que l'on peut généralement voir dans la population du Québec (non autochtone). L'étude du revenu dans la zone d'influence territoriale du CAAL vient ajouter à ces constats, et ce, à plusieurs égards. Ainsi, le revenu moyen des femmes est beaucoup moins éloigné de celui des hommes chez les Autochtones de la zone d'influence que dans la population du Québec en 2005. Il équivaut dans la zone à 82,8 % de celui des hommes, contre seulement 67,2 % dans la province (voir Figure 24). Le revenu moyen des femmes autochtones de la zone se retrouve donc plus près de celui des femmes du Québec que chez les hommes en 2005, avec tout de même un écart de près de 9 000 \$, mais qui atteint 18 000 \$ pour les hommes. Le revenu moyen des femmes autochtones a d'ailleurs progressé plus rapidement que dans la province depuis 1995 (hausse de 64,3 % contre 45 %), contrairement à celui des hommes autochtones (hausse de 21,2 % contre 35,4 %).

La comparaison de la répartition des revenus dans la ville de Joliette et dans la zone d'influence en 2005 révèle cependant un contraste plus marqué entre les composantes territoriales qu'entre les situations des hommes et des femmes (voir Figure 25). Si les hommes profitent toujours plus souvent que les femmes de revenus dans la tranche supérieure, dans les deux cas la part des personnes gagnant moins de 10 000 \$ par an est plus élevée dans la ville que dans l'ensemble de la zone (50 % contre 34,8 % pour les hommes). Ajoutons que le revenu moyen des femmes autochtones de la zone est inférieur de 3 500 \$ à celui des hommes en 2005 (20 426 \$ contre 16 920 \$), et de 1 500 \$ dans la ville de Joliette.

Le revenu moyen de la population ayant une identité autochtone en 2005, présenté au Tableau 21, doit toutefois être analysé avec grande précaution, car l'**erreur type du revenu moyen** des individus est souvent très élevée (voir Tableau 20 pour le cas de Joliette). Elle atteint par exemple 6 578 \$ chez les hommes de Joliette en 2000. Malgré cela, à la lumière des chiffres précédents, il semble que le fait de résider dans la ville s'accompagne globalement d'une condition économique défavorable à Joliette, contrairement à ce que l'on observe généralement dans la population non autochtone.

En ce qui concerne la composition du revenu total des Autochtones de la zone d'influence, trois cinquièmes des revenus sont acquis dans l'exercice d'un emploi ou d'un travail autonome en 2005 (voir Figure 26). Le tiers suivant des revenus est obtenu par l'intermédiaire de transferts provenant des gouvernements (32,5 %). Précisons que dans la population autochtone du Québec, la plus grande partie de ces transferts prend généralement la forme de prestations pour enfants. Enfin, les autres sources de revenus (essentiellement les revenus de placement, de pensions et de rentes) comptent pour 7,5 % du total.

La répartition des sources de revenu des Autochtones de la zone d'influence diffère passablement de celle de la population du Québec, où les revenus d'emploi et d'autres sources occupent une place beaucoup plus grande (respectivement 73,2 % et 12,9 %). Cela dit, la part des revenus d'emploi a progressé de 13 points de pourcentage dans la zone d'influence depuis 1995, alors qu'elle a diminué d'un point dans la province (voir Figure 27). En contrepartie, les transferts gouvernementaux sont nettement moins présents qu'en 1995, en baisse de 13,4 points (contre -2,3 points dans la province). Ces chiffres témoignent certainement d'une plus grande autonomie des Autochtones par rapport aux subsides de l'État, en cours dans la zone d'influence territoriale du CAAL.

Les composantes territoriales qui forment la zone d'influence se démarquent relativement peu l'une de l'autre en ce qui concerne la composition du revenu. Les revenus d'emploi procurent une part légèrement supérieure des ressources dans la ville de Joliette, de même que les transferts gouvernementaux. Mais la principale différence par rapport à l'ensemble de la zone réside dans l'absence presque totale de contribution des autres sources aux revenus des résidents de la ville en 2005 (0,3 %).

En 2005 comme en 2000, les personnes hors famille économique vivent beaucoup plus souvent sous les **seuils de faible revenu** définis par Statistique Canada que les personnes appartenant à une **famille économique**, mais l'écart est moins prononcé dans la zone d'influence territoriale du CAAL que dans la population autochtone du Québec. Ce phénomène est le plus marqué dans l'AR de Joliette en 2005, touchant un peu moins des trois quarts des personnes hors famille, et il est le moins visible hors de la ville de Joliette, dans la portion restante de la zone d'influence (73,7 % contre 42,3 %).

En parallèle, la part des membres d'une famille en situation de faible revenu est plus élevée plus on se rapproche de la ville de Joliette. Plus de la moitié de ces personnes connaissent une condition économique difficile dans la ville (53,3 % contre 20 % dans le reste de la zone), une proportion inégalée dans les autres zones d'influence étudiées. Ainsi, le faible revenu se révèle un enjeu plus marqué dans la ville qu'ailleurs dans la zone d'influence.

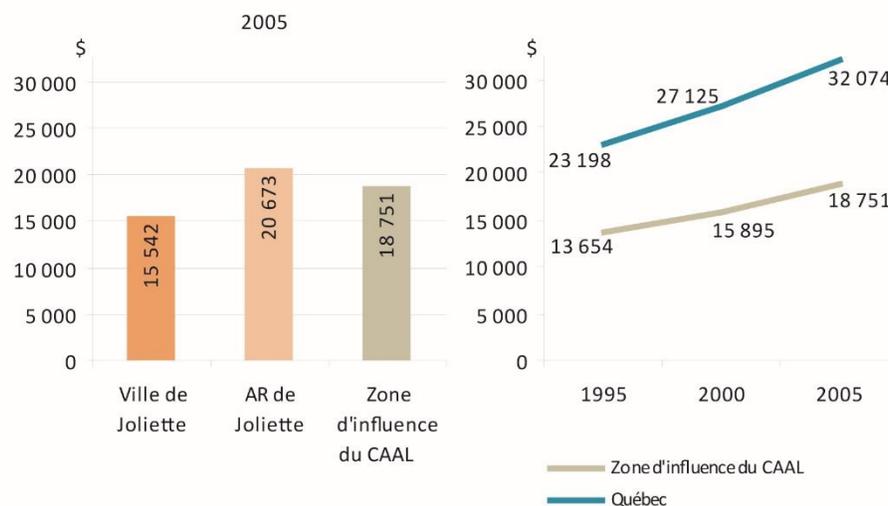
Du point de vue de la prévalence du faible revenu, la situation des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL demeure plus difficile que celle de la population du Québec en 2005. La condition des premières a toutefois connu une progression bien plus importante que dans l'ensemble du Québec depuis l'an 2000. L'amélioration est particulièrement marquée chez les personnes hors famille. La part de ces individus ayant un faible revenu a chuté de 12,9 points durant la période, passant de 64,3 % à 51,4 % (contre 41,5 % au Québec). De même, la proportion des membres d'une famille souffrant d'un faible revenu a décliné de 10 points depuis 1995 (contre -2,1 points pour la population québécoise). Leur **taux de prévalence du faible revenu** demeure plus de deux fois supérieur à celui de tous les Québécois en 2005 (30 % contre 12,5 %).

Tableau 20 : Erreur type du revenu moyen de la population ayant une identité autochtone, ville de Joliette, 1995, 2000, 2005

Année	Total	Homme	Femme
2005	2 058	3 764	2 238
2000	2 725	6 578	1 996
1995	1 709	3 599	1 663

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006, 2001, 1996.

Figure 22 : Revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes et de la population du Québec, 2005 et 1995 à 2005

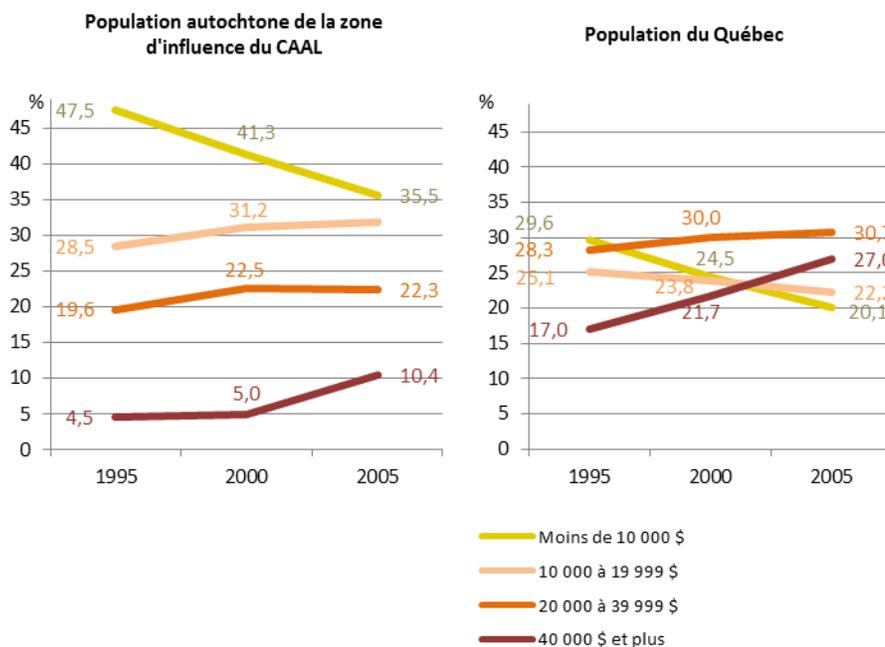


Les personnes ayant une identité autochtone de la ville de Joliette gagnent en moyenne 15 542 \$ par année en 2005. Ce revenu est nettement plus bas que dans l'ensemble de la zone d'influence (18 751 \$), et surtout que dans l'AR de Joliette, où il atteint 20 673 \$. Il faut toutefois demeurer prudent dans cette comparaison, car l'erreur type du revenu moyen dépasse 2 500 \$ dans l'AR en 2005.

Le revenu total moyen de la population autochtone de la zone d'influence représentait 58,9 % de celui de l'ensemble de la population du Québec en 1995 (13 654 \$ contre 23 198 \$). Cet écart ne s'est pas amoindri depuis, passant à 58,6 % en 2000, puis à 58,5 % en 2005.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Figure 23 : Variation de la répartition du revenu total, population ayant une identité autochtone et un revenu, et population du Québec ayant un revenu, zone d'influence territoriale du CAAL et province de Québec, 1995 à 2005

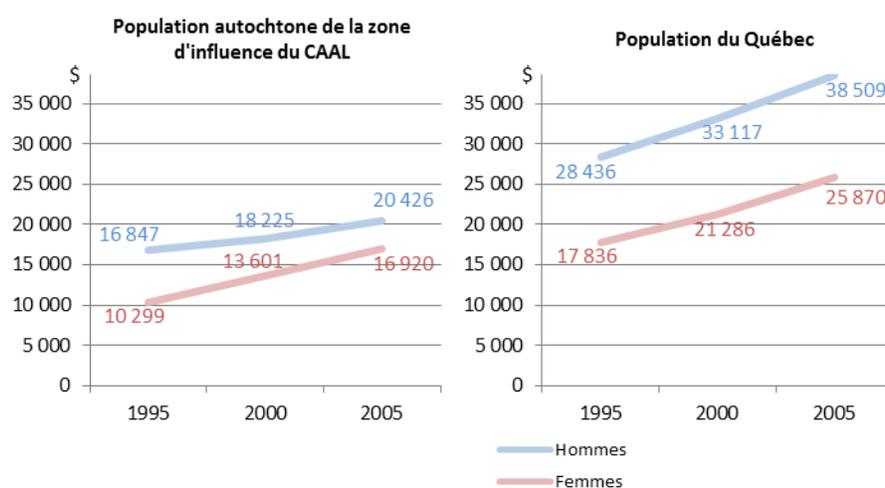


Entre 1995 et 2005, les effectifs gagnant moins de 10 000 \$ par an ont diminué un peu plus chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAAL que dans l'ensemble de la population du Québec. Cette tranche de revenu demeure toutefois la plus fréquente dans la zone, à l'inverse de la province, étant passée de 47,5 % à 35,5 % de la population (de 29,6 % à 20,1 % pour le Québec).

Les effectifs gagnant 40 000 \$ et plus ont connu la plus forte croissance relative au Québec durant la période (hausse de 58,8 %). Le nombre d'Autochtones de la zone ayant ce niveau de revenu a bondi de 131,1 %, et de 13,8 % pour ceux gagnant entre 20 000 \$ à 39 999 \$. Cela dit, les deux tiers de la population de la zone d'influence a toujours un revenu inférieur à 20 000 \$ en 2005. Cette proportion est bien supérieure à celle de la province (67,3 % contre 42,3 %) et l'écart s'est accentué de 3,7 points de pourcentage depuis 1995.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Figure 24 : Variation selon le sexe du revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population du Québec, 1995 à 2005

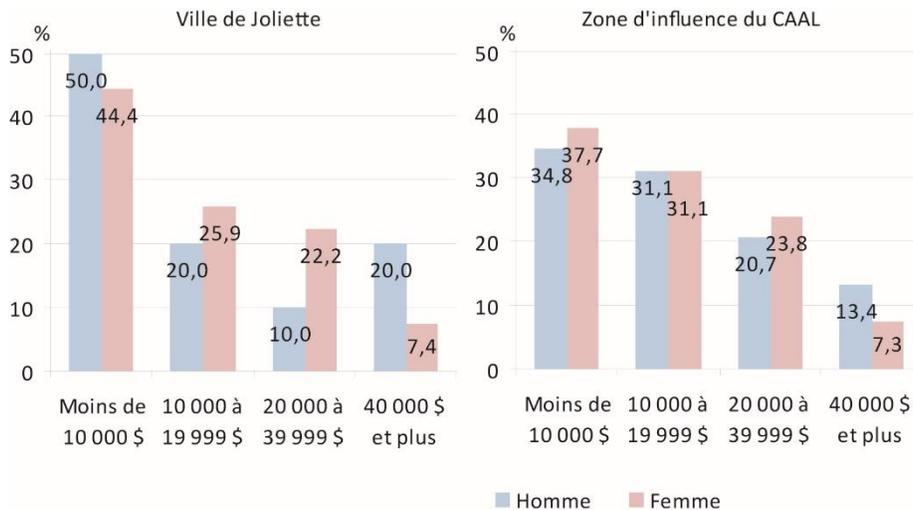


Comme pour l'ensemble de la population québécoise, le revenu moyen des femmes autochtones est inférieur à celui des hommes dans la zone d'influence (16 920 \$ contre 20 426 \$). Il en est toutefois beaucoup plus près, avec un revenu équivalent à 82,8 % de celui des hommes (contre 67,2 % pour la population du Québec). Il s'en est d'ailleurs considérablement rapproché depuis 1995, alors qu'il dépassait à peine les trois cinquièmes du revenu des hommes (61,1 % contre 62,7 % pour le Québec).

Cela dit, en 2005, le revenu des femmes autochtones de la zone d'influence territoriale du CAAL n'atteint pas les deux tiers de celui de toutes les femmes du Québec (65,4 %). Chez les hommes, le revenu moyen dans la zone dépasse à peine la moitié de celui des hommes du Québec (53 %).

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Figure 25 : Répartition selon le sexe du revenu total de la population ayant une identité autochtone, ville de Joliette et zone d'influence territoriale du CAAL, 2005



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

En 2005, près du tiers des hommes, et un peu plus de femmes, gagnent moins de 10 000 \$ par année dans la zone d'influence territoriale du CAAL. À l'autre bout du spectre, moins d'un homme sur sept, et deux fois moins de femmes (une sur quatorze), a un revenu supérieur à 40 000 \$.

La relativement petite taille de la population autochtone de Joliette rend un peu imprécises les comparaisons de revenu, mais on constate tout de même que les résidents de la ville ont de faibles revenus plus souvent que dans l'ensemble de la zone. Plus des deux tiers des femmes gagnent moins de 20 000 \$ par an (70,4 % contre 68,9 % dans la zone), et la moitié des hommes se retrouvent dans la classe de revenu inférieure (50 % contre 34,8 %). La situation des hommes de la ville est toutefois plus contrastée que celle des femmes. Ils se retrouvent ainsi plus souvent que dans la zone à gagner 40 000 \$ ou plus (20 % contre 13,4 %), ce qui n'est pas le cas des femmes (7,4 % contre 7,3 %).

Tableau 21 : Revenu de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ville de Joliette, 2005

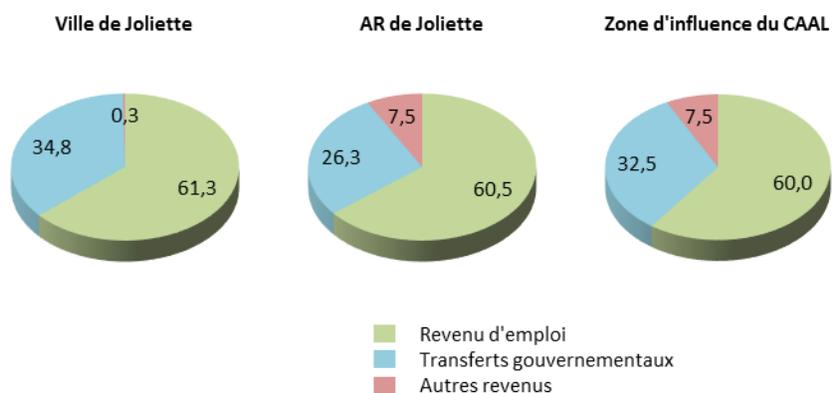
	Ville de Joliette			Zone d'influence territoriale du CAAL		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Population de 15 ans et plus	230	90	140	1 745	905	845
Population ayant un revenu	195	100	135	1 590	820	755
Moins de 10 000 \$	100	50	60	565	285	285
10 000 \$ à 19 999 \$	50	20	35	505	255	235
20 000 \$ à 39 999 \$	35	10	30	355	170	180
40 000 \$ et plus	10	20	10	165	110	55
Revenu moyen (\$)	15 542	16 460	14 885	18 751	20 426	16 920

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Note : L'erreur type du revenu moyen souvent très élevée commande la prudence dans l'analyse des données sur la ville de Joliette.

Les femmes de 15 ans et plus sont un peu moins nombreuses que les hommes dans la zone en 2005, mais elles forment quand même la moitié des effectifs, gagnant moins de 10 000 \$. Leur revenu moyen s'avère inférieur de 3 500 \$ à celui des hommes, un écart deux fois plus grand que dans la ville (1 575 \$). Cela ne résulte toutefois pas d'un meilleur niveau de revenu des femmes de Joliette (elles y gagnent 2 000 \$ de moins que dans la zone), mais d'un écart de revenu encore plus défavorable chez les hommes (4 000 \$ de moins).

Figure 26 : Composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2005

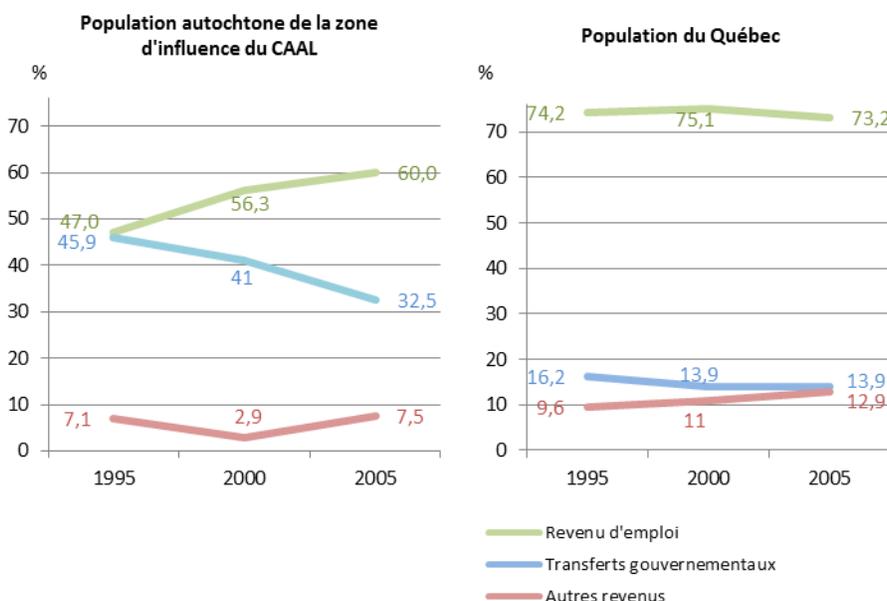


Les trois cinquièmes des revenus gagnés par la population autochtone de la zone d'influence territoriale en 2005 proviennent d'un emploi ou d'un travail autonome (60 %). Les transferts gouvernementaux suivent à 32,5 %, alors que les autres sources de revenus comptent pour 7,5 %.

Le revenu des résidents de la ville de Joliette affiche de peu la plus grande part de revenus d'emploi dans la zone (61,3 %), mais les transferts gouvernementaux y sont aussi les plus présents (34,8 %). La part de ceux-ci est la plus petite dans l'AR de Joliette (26,3 %), alors que 7,5 % des revenus proviennent d'autres sources.

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.
 Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des pourcentages peut ne pas évaluer 100%.

Figure 27 : Variation de la composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population du Québec, 1995 à 2005

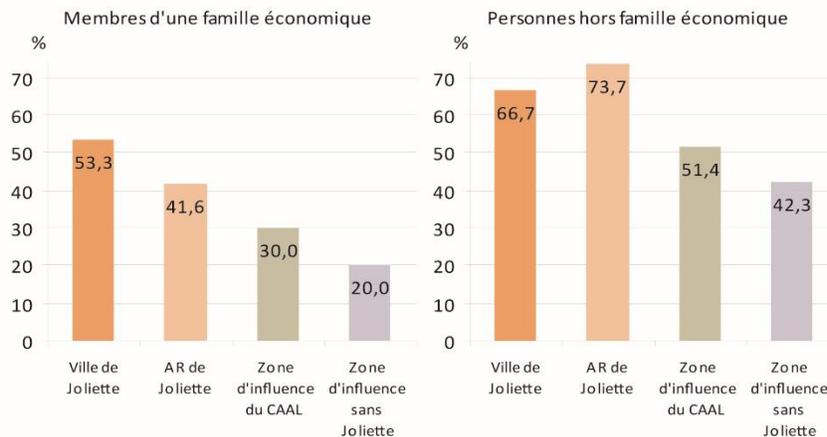


Les revenus d'emploi sont bien moins prédominants dans la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL que dans la population du Québec en 2005 (60 % contre 73,2 %). Leur part a toutefois fortement progressé depuis 1995, en hausse de 13 points de pourcentage, ce qui n'est pas le cas dans la province (baisse de 1 point).

À l'inverse, la proportion du revenu total provenant de transferts gouvernementaux a baissé de 13,4 points dans la zone (de 45,9 % à 32,5 %), et de 2,3 points dans la province (de 16,2 % à 13,9 %). Cette source de revenus continue toutefois de présenter le plus grand écart entre les Autochtones de la zone d'influence et la population de la province (18,6 points). Quant aux autres sources de revenus (essentiellement les revenus de placement, de pensions et de rentes), leur part n'a presque pas bougé depuis 1995 et demeure inférieure à celle de la population de la province (7,5 % contre 12,9 %).

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.
 Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des pourcentages peut ne pas évaluer 100%.

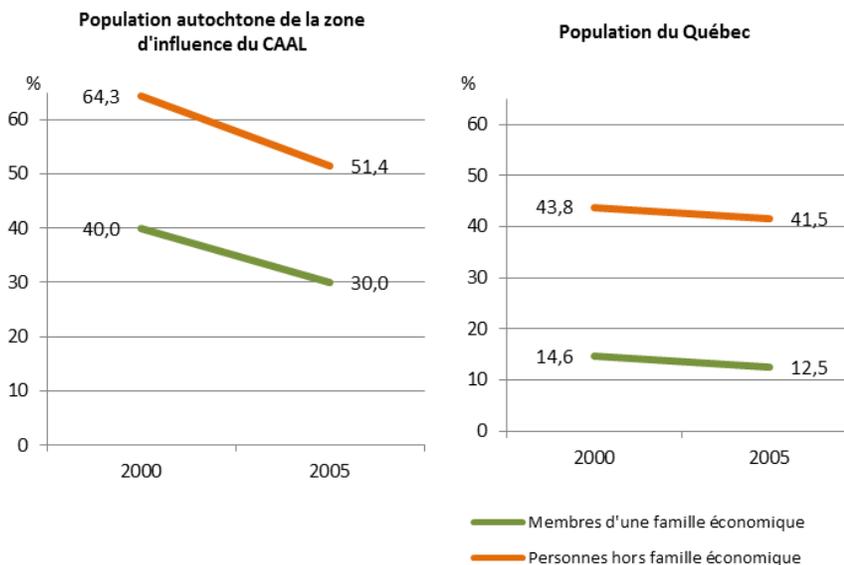
Figure 28 : Prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2005



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Dans la zone d'influence en 2005, les personnes hors famille économique sont plus souvent en situation économique périlleuse que celles qui font partie d'une famille (51,4 % contre 30 %). L'écart est encore plus grand dans l'AR de Joliette, où les trois quarts des personnes hors famille gagnent un faible revenu (73,7 % contre 41,6 %). La différence est moins grande dans la ville de Joliette, mais parce que la majorité des membres de familles y sont en situation de faible revenu (66,7 % contre 53,3 %). Quel que soit le statut familial, les Autochtones du reste de la zone d'influence (en dehors de la ville et de l'AR de Joliette) sont le moins souvent en mauvaise posture.

Figure 29 : Variation de la prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL et la population du Québec, 2000 à 2005



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001.

Chez les personnes de la zone d'influence territoriale du CAAL ayant une identité autochtone, l'écart de prévalence du faible revenu selon le statut familial s'est un peu rétréci entre 2000 et 2005. Il est passé de 24,3 points de pourcentage à 21,4 points durant la période. Cela résulte d'une amélioration légèrement plus marquée de la situation chez les personnes hors famille que chez les membres de familles. La part des personnes à faible revenu dans les familles de la zone d'influence est passée de 40 % à 30 % durant la période, alors que celle des personnes hors famille a diminué de 64,3 % à 51,4 %.

Il s'agit dans les deux cas de progrès bien plus fort que ce que l'on constate dans la population du Québec. La prévalence du faible revenu demeure toutefois beaucoup plus élevée chez les membres des familles autochtones de la zone d'influence que dans l'ensemble du Québec en 2005 (23,5 points de plus).

4.3 Taux d'activité

Le niveau d'activité de la population concerne les personnes âgées de 15 ans et plus. Les principaux indicateurs économiques de ce niveau d'activité sont le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de **chômage**. Le taux d'activité mesure la part de la population de 15 ans et plus qui occupe un emploi ou est en chômage, le taux d'emploi mesure la part des personnes de 15 ans et plus occupant un emploi, et le taux de chômage mesure la part de la population active qui est en chômage.

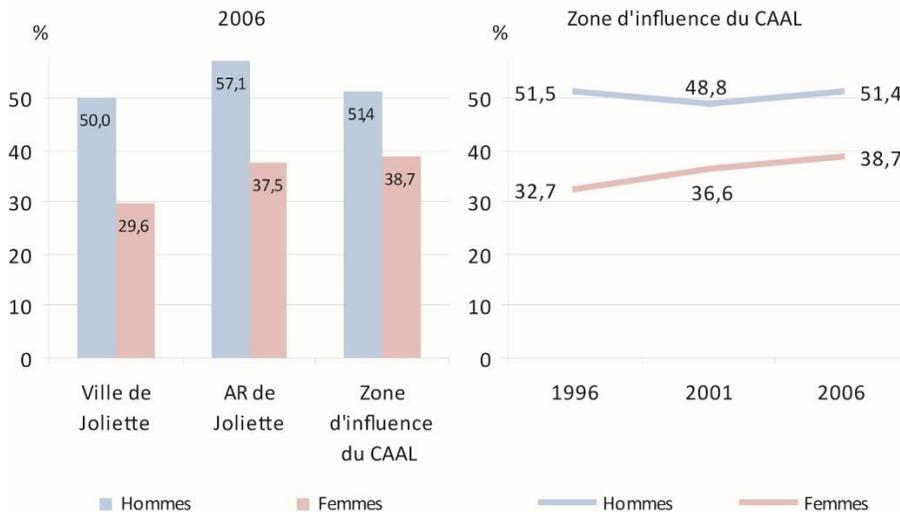
Entre 1996 et 2006, les indicateurs économiques des femmes de la zone d'influence territoriale du CAAL se sont davantage améliorés que ceux des hommes, sans toutefois les rejoindre. La situation des hommes a davantage progressé entre 2001 et 2006 que durant la période précédente, alors que celle des femmes a évolué de manière stable. Plus précisément, le taux d'activité des femmes a grimpé de 6 points durant la période et celui des hommes a baissé de 0,1 point (voir Figure 30). Il n'en demeure pas moins qu'en 2006 moins de deux femmes sur cinq sont actives dans la zone, et pas beaucoup plus que la moitié des hommes.

Bien que le taux d'emploi demeure lui aussi très faible dans la zone d'influence (à peine le tiers des femmes occupe un emploi et un peu moins des deux cinquièmes des hommes), celui-ci a tout de même progressé depuis 1996 (augmentation de 7,3 points chez les femmes et de 4,7 points, voir Figure 31). Les hommes de l'AR de Joliette affichent le plus haut taux d'emploi parmi les trois composantes géographiques de la zone en 2006, avec 45,7 %, et les femmes de la ville présentent le plus faible (25,9 %).

Quant au taux de chômage, s'il demeure élevé en 2006, il a tout de même chuté de 7,3 points depuis 1996 chez les femmes et de 9,3 points chez les hommes (voir Figure 32). Contrairement à ce que l'on observe avec les deux autres indicateurs économiques, la position des femmes est meilleure en ce qui concerne le chômage : les femmes autochtones actives sont moins touchées par le chômage que les hommes dans la zone d'influence (16,9 % contre 24,7 %). Précisons qu'il n'est pas possible d'analyser le chômage dans la ville et l'AR de Joliette en 2006 en raison de trop petits effectifs de chômeurs.

Pour terminer, deux constats méritent d'être soulignés. D'une part, hormis pour le chômage, les indicateurs économiques dépeignent une situation dans la zone d'influence territoriale du CAAL beaucoup plus pénible pour les femmes que pour les hommes en 2006. D'autre part, comme le suggèrent les analyses de précédentes variables, il semble y avoir à Joliette un « effet de banlieue » qui se manifeste par d'importants contrastes entre les populations autochtones de la ville et du reste de l'AR de Joliette, en particulier pour les hommes. Ainsi, les hommes de l'AR affichent systématiquement les meilleurs indicateurs économiques de la zone et les femmes y profitent aussi d'un avantage, bien minime toutefois. À l'inverse, les habitants de la ville de Joliette présentent à tous égards une situation bien plus difficile qu'ailleurs dans la zone d'influence.

Figure 30 : Taux d'activité de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006

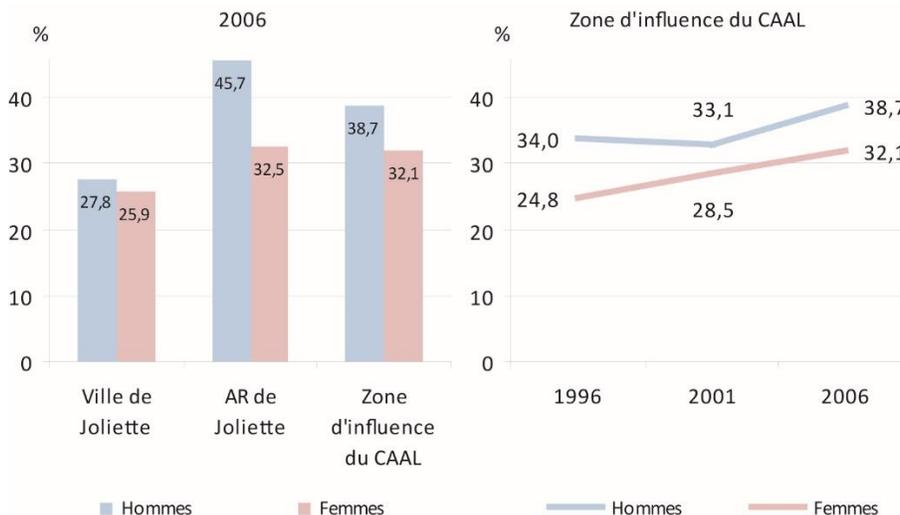


Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996.

Dans l'ensemble de la zone d'influence en 2006, le taux d'activité des hommes est beaucoup plus élevé que celui des femmes (51,4 % contre 38,7 %). On observe tout de même un certain rattrapage chez les femmes depuis 1996, mais parce que le taux d'activité des hommes n'a pratiquement pas bougé alors que celui des femmes a connu une progression de 6 points de pourcentage.

L'écart entre les niveaux d'activité des hommes et des femmes est le plus grand dans l'AR de Joliette (57,1 % contre 37,5 %), mais la situation est la plus difficile dans la ville elle-même. La moitié des hommes et moins du tiers des femmes résidant à Joliette sont actifs en 2006 (respectivement 50 % et 29,6 %).

Figure 31 : Taux d'emploi de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006

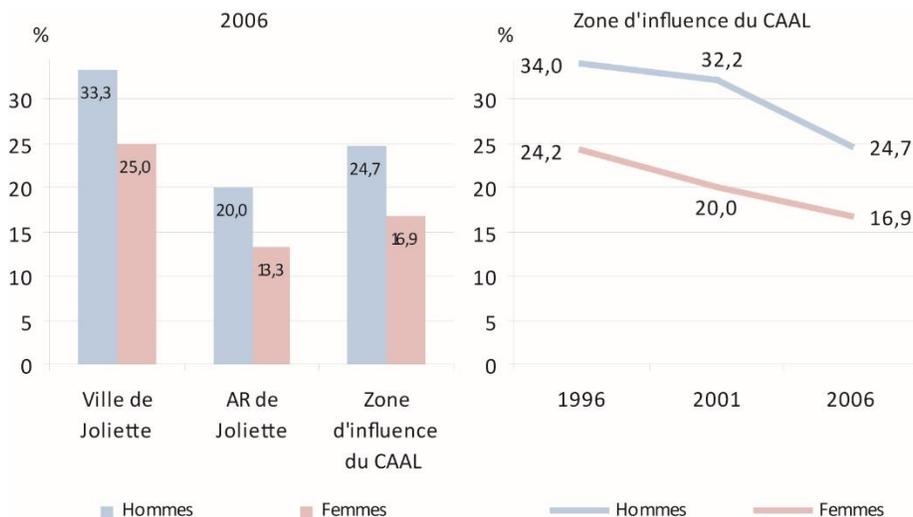


Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Partout dans la zone d'influence territoriale du CAAL, moins de la moitié des hommes et des femmes ayant une identité autochtone occupent un emploi. À peine un quart des femmes de la ville de Joliette ont un emploi en 2006, et pas beaucoup plus chez les hommes (respectivement 25,9 % et 27,8 %). Le contraste avec le reste de l'AR de Joliette est assez marqué, en particulier pour les hommes. Leur taux d'emploi grimpe à 45,7 %, alors que celui des femmes atteint seulement 32,5 %.

Malgré une augmentation plus marquée que pour les hommes depuis 1996 (7,3 points de pourcentage, contre 4,7 points chez les hommes), moins du tiers des femmes de l'ensemble de la zone occupent un emploi en 2006 (32,1 % contre 38,7 %).

Figure 32 : Taux de chômage de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006



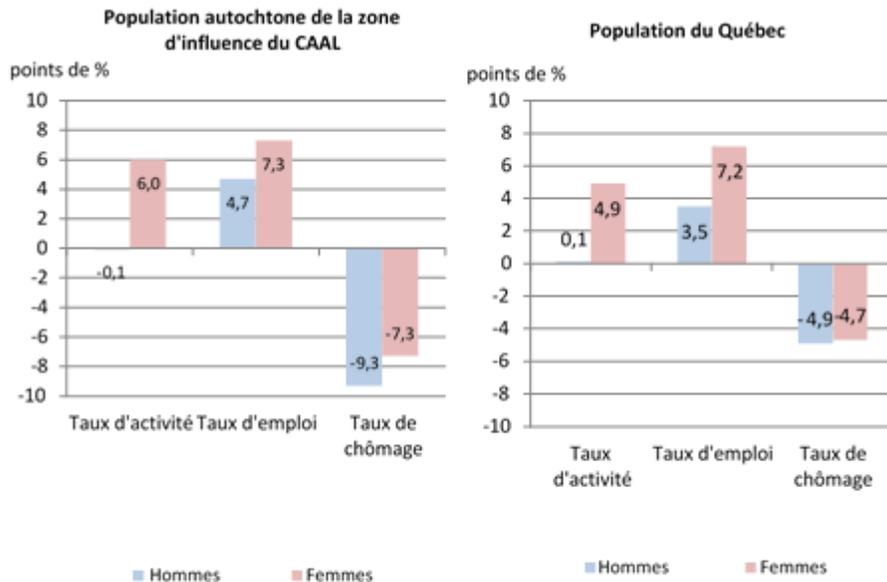
Les taux de chômage des hommes et des femmes de la zone d'influence ont passablement diminué entre 1996 et 2006. Le taux de chômage des femmes a baissé de 7,3 points, pour atteindre 16,9 % en 2006, alors que celui des hommes a chuté de 9,3 points, surtout entre 2001 et 2006, demeurant toutefois très élevé à 24,7 %. L'écart entre les sexes semble équivalent dans l'AR de Joliette et dans la ville, mais le niveau d'imprécision causé par l'arrondissement aléatoire du petit nombre de chômeurs qui y résident ne permet pas l'analyse des chiffres de ces deux composantes territoriales de la zone d'influence.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 22 : Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006

	Ville de Joliette		AR de Joliette		Zone d'influence territoriale du CAAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Autochtones de 15 ans et plus	90	135	175	200	905	840
Population active	45	40	100	75	465	325
Personnes occupées	25	35	80	65	350	270
Chômeurs	15	10	20	10	115	55
Taux d'activité	50,0	29,6	57,1	37,5	51,4	38,7
Taux d'emploi	27,8	25,9	45,7	32,5	38,7	32,1
Taux de chômage	33,3	25,0	20,0	13,3	24,7	16,9

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996.

Figure 33 : Variation des indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population du Québec, 1996-2006


Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 1996.

Entre 1996 et 2006, les indicateurs économiques des personnes de la zone d'influence territoriale du CAAL ayant une identité autochtone n'ont pas beaucoup plus progressé que ceux de la population du Québec. Le taux d'activité des femmes autochtones de la zone a crû de 6 points de pourcentage durant la période (contre 4,9 points pour les femmes du Québec), mais le gain est égal pour le taux d'emploi (hausse respectives de 7,3 et 7,2 points).

Le rattrapage des hommes est tout aussi peu marqué durant la période, avec une hausse de 4,7 points du taux d'emploi (contre 3,5 points), mais une stagnation du taux d'activité (-0,1 point contre 0,1 point). Seul le niveau de chômage s'est clairement plus amélioré dans la zone que dans la province. L'écart défavorable des femmes de la zone d'influence a diminué de 2,6 points, alors que le taux de chômage des hommes a baissé deux fois plus vite que dans l'ensemble du Québec (-9,3 points contre -4,9).

Tableau 23 : Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL et de la population totale du Québec, 1996 à 2006

	1996		2001		2006		Δ % 1996-2006	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Zone d'influence territoriale du CAAL								
Autochtones de 15 ans et plus	515	505	605	615	905	840	75,7	66,3
Population active	265	165	295	225	465	325	75,5	97,0
Personnes occupées	175	125	200	175	350	270	100,0	116,0
Chômeurs	90	40	95	45	115	55	27,8	37,5
Taux d'activité	51,5	32,7	48,8	36,6	51,4	38,7	-0,1	6,0
Taux d'emploi	34,0	24,8	33,1	28,5	38,7	32,1	4,7	7,3
Taux de chômage	34,0	24,2	32,2	20,0	24,7	16,9	-9,3	-7,3
Province de Québec								
Population totale de 15 ans et plus	2 756 705	2 916 760	2 831 445	3 000 905	3 007 830	3 176 660	9,1	8,9
Population active	1 944 105	1 592 105	2 012 340	1 730 145	2 124 040	1 891 160	9,3	18,8
Personnes occupées	1 705 300	1 413 830	1 837 950	1 596 315	1 967 185	1 768 320	15,4	25,1
Chômeurs	238 800	178 275	174 390	133 830	156 855	122 840	-34,3	-31,1
Taux d'activité	70,5	54,6	71,1	57,7	70,6	59,5	0,1	4,9
Taux d'emploi	61,9	48,5	64,9	53,2	65,4	55,7	3,5	7,2
Taux de chômage	12,3	11,2	8,7	7,7	7,4	6,5	-4,9	-4,7

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996.

5. Langue maternelle et langue d'usage de la population autochtone concernée

La connaissance, l'usage et la transmission de la langue sont un enjeu culturel et identitaire majeur pour les peuples autochtones. Le recensement distingue la langue maternelle de la langue la plus souvent parlée à la maison (considérée comme langue d'usage), et consigne aussi la connaissance des langues officielles et autochtones. Dans les trois cas, les réponses possibles incluent le français et l'anglais, les deux langues officielles du pays, et un groupe de « langue autochtone ». Dans certains tableaux de Statistique Canada, ce groupe sera désagrégé en une liste détaillée des langues autochtones parlées au pays, mais ce n'est pas le cas dans les données employées ici.

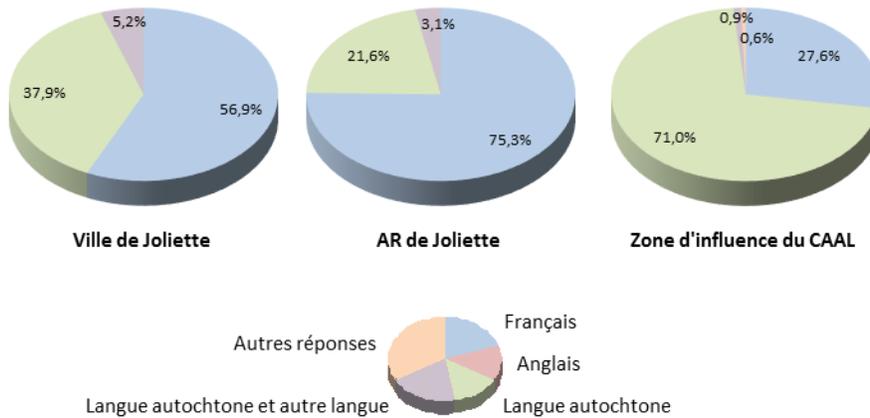
Tout comme l'origine ethnique, le thème de la langue s'est passablement enrichi dans les derniers recensements, se complexifiant du même coup. Il est ainsi possible d'indiquer une langue maternelle unique et en privilégier une dans ses conversations domestiques, mais aussi de déclarer avoir plusieurs langues maternelles et plusieurs langues d'usage prédominantes à la fois (réponses multiples). Les choix de réponse possibles incluent une catégorie « *Autres – réponses multiples* », permettant d'accommoder la variété de situations présumées échapper au cadre des langues officielles et autochtones prévues. La principale difficulté survenant dans ce contexte est une multiplication des réponses de catégorie « autre », et elle se présente justement lorsqu'il est question de connaissance des langues autochtones. Ainsi, au recensement de 2006, pas moins de 27 995 personnes ayant une identité autochtone du Québec se retrouvent dans le groupe « *Autres – réponses multiples* » au sujet de la connaissance des langues officielles et autochtones. Ce nombre – le quart des effectifs – équivaut aux deux tiers de la somme de toutes les autres catégories référant explicitement à la connaissance d'une langue autochtone. Dans ces conditions, il devient difficile de statuer sur le progrès ou le déclin de la connaissance des langues autochtones, puisqu'il est impossible de déterminer combien de personnes reléguées au groupe « autre » comptent au moins une langue autochtone parmi celles qu'elles connaissent. Nous limiterons donc ici l'analyse aux seules langues maternelles et langue la plus souvent parlée à la maison.

On remarque tout d'abord que la situation varie passablement entre les composantes territoriales de la zone d'influence territoriale du CAAL. Ainsi, en 2006, sept dixièmes des Autochtones de la zone ont une langue maternelle autochtone (voir Figure 34), mais moins des deux cinquièmes de ceux qui résident à Joliette (respectivement 71 % et 37,9 %). Dans la ville, c'est plutôt le français qui prédomine, étant la langue maternelle d'un peu plus de la moitié des effectifs (56,9 %). La proportion d'Autochtones ayant une langue maternelle autochtone est la plus basse dans l'AR de Joliette, avec un cinquième des individus, au profit du français là aussi (respectivement 21,6 % et 75,3 %). Fait à noter, la plupart des Autochtones de la zone semblent conserver leur langue autochtone maternelle comme principale langue d'usage (69,2 %), la presque totalité des autres adoptant surtout le français (29,1 %, voir Figure 36).

Les langues autochtones maternelles ont connu une croissance importante dans la zone entre 1996 et 2006, soit de 460 personnes (voir Figure 35), mais l'augmentation est encore plus forte pour le français, avec 505 individus de plus (hausse respectives de 31,3 % et 206,1 %). La croissance relative du français est aussi très marquée en ce qui concerne la langue la plus parlée à la maison (voir Figure 37) (augmentation de 169,5 % contre 32,2 % pour les langues autochtones). Les langues autochtones sont deux fois moins utilisées dans les logis de la ville (34,5 %) que dans ceux de toute la zone, mais davantage que dans l'AR de Joliette (20,6 %). La majorité des résidents de ces deux territoires privilégie plutôt le français (respectivement 65,5 % et 79,4 %).

Cela dit, en ce qui concerne la langue en 2006, le phénomène le plus important à souligner dans la zone d'influence territoriale du CAAL demeure la persistance des langues autochtones comme langue d'usage à la maison, en hausse de 32,2 points de pourcentage depuis 1996. C'est un phénomène plus marqué dans la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAAL que dans celle de l'ensemble du Québec. Le nombre de résidents de la zone utilisant d'abord à la maison au moins une langue autochtone correspond à 98,5 % de ceux ayant une langue autochtone parmi leurs langues maternelles en 2006, contre 87,5 % pour les Autochtones du reste du Québec.

Figure 34 : Langue maternelle de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006

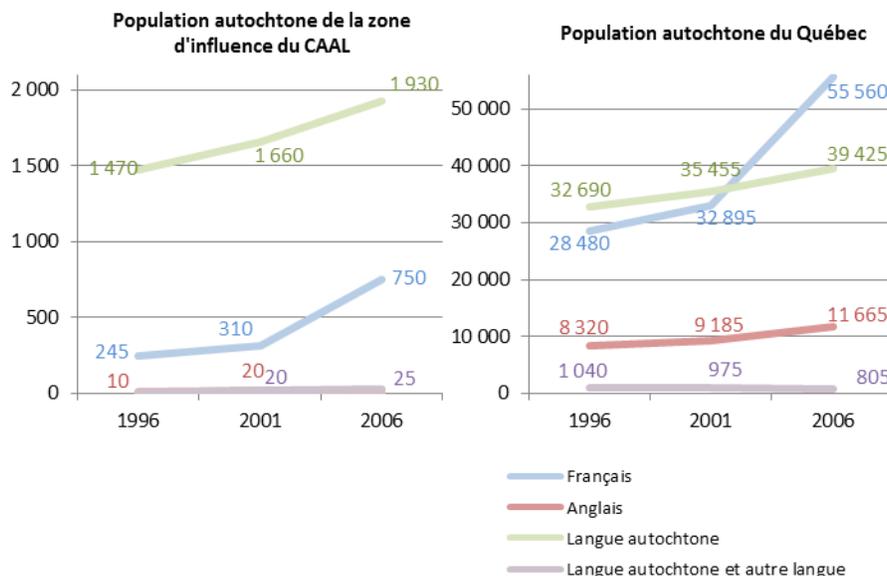


Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Dans la zone d'influence territoriale du CAAL en 2006, un peu moins des trois quarts des personnes ayant une identité autochtone ont comme langue maternelle une langue autochtone (71 %). Il n'en va toutefois pas de même à proximité de la ville de Joliette : les personnes ayant une langue maternelle autochtone sont minoritaires (37,9 %), et encore plus dans l'ensemble de l'AR de Joliette (21,6 %).

Dans la ville et l'AR, la majorité des Autochtones ont le français comme langue maternelle (respectivement 56,9 % et 75,3 %), alors que ce n'est que le quart dans l'ensemble de la zone d'influence (27,6 %). Ajoutons que la ville compte un petit nombre de personnes ayant à la fois une langue autochtone et une autre langue comme langues maternelles (5,2 % de la population).

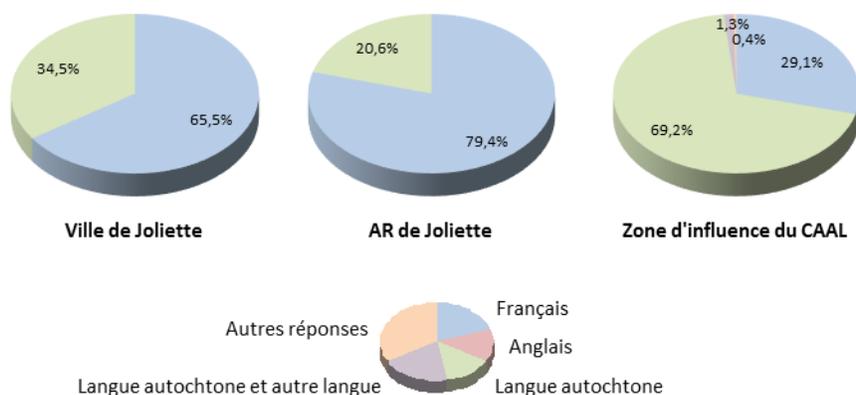
Figure 35 : Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue maternelle, zone d'influence territoriale du CAAL et province de Québec, 1996 à 2006



Dans la zone d'influence, tout comme dans la province, le français a connu depuis 1996 un grand essor comme langue maternelle chez les Autochtones. Les effectifs de ce groupe sont passés de 245 à 750 personnes dans la zone d'influence (hausse de 206,1 % contre 95,1 % dans la province). Les langues autochtones, en croissance de 31,3 %, continuent toutefois de prédominer largement avec des effectifs passés de 1 470 à 1 930 personnes. Enfin, contrairement à ce que l'on observe chez les Autochtones de la province, les anglophones de naissance demeurent pratiquement absents de la zone d'influence territoriale du CAAL.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Figure 36 : Langue la plus souvent parlée à la maison de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006

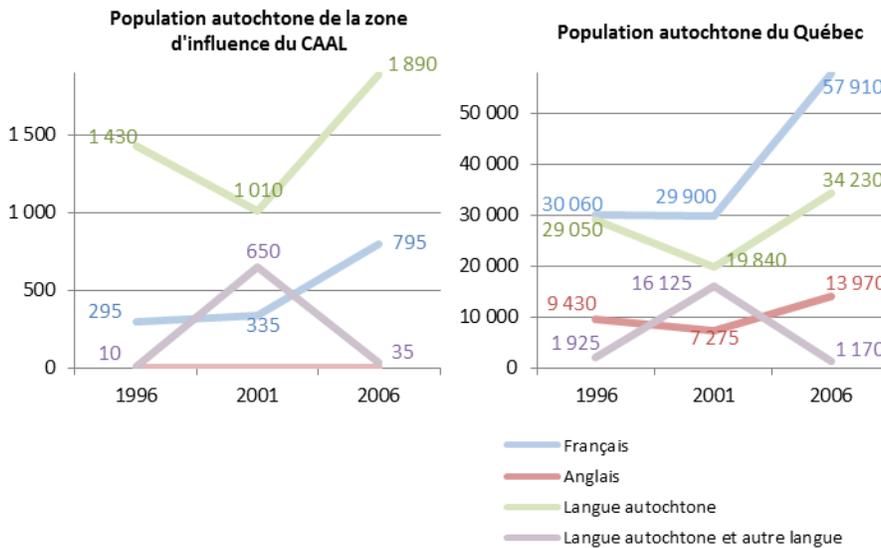


Avec 69,2 % des effectifs, les langues autochtones sont de loin les plus fréquemment parlées dans la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence en 2006. Le français arrive en second, étant privilégié par 29,1 % de la population.

Il en va autrement dans les maisons de la ville de Joliette, où le français est deux fois plus utilisé que les langues autochtones (65,5 % contre 34,5 %). Ce phénomène est toutefois encore plus marqué en banlieue de la ville, puisque la population de l'AR de Joliette priorise l'usage du français à 79,4 %.

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 37 : Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue la plus souvent parlée à la maison, zone d'influence territoriale du CAAL et province de Québec, 1996 à 2006



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

La question de la langue la plus souvent parlée à la maison semble avoir fait l'objet d'une interprétation discordante en 2001, puisque les réponses multiples y avaient fait un bond prodigieux, et passer, au détriment des réponses uniques. Cela étant, le français a connu la plus forte hausse comme langue la plus parlée dans la zone d'influence depuis 1996. Les effectifs privilégiant le français sont passés de 295 à 795 personnes en 2006 (hausse de 169,5 % contre 92,6 % chez les Autochtones de la province).

Le nombre de personnes utilisant de préférence une langue autochtone s'est aussi accru (de 460 personnes), et ce, plus fortement dans la zone que dans la province (32,2 % contre 17,8 %). Ce groupe de locuteurs continue d'ailleurs à prédominer en 2006 dans la zone d'influence, alors qu'il arrive au second rang au Québec.



6. Mobilité résidentielle de la population autochtone concernée

La mobilité résidentielle sur cinq ans concerne les personnes âgées de 5 ans et plus, qui étaient donc nées au moment du recensement précédent. Les questions du recensement traitées ici portent sur le lieu de résidence actuel à la date de l'enquête. Les données sur le déménagement réfèrent donc au lieu de résidence cinq ans auparavant, à la date du recensement précédent, des personnes qui ont emménagé dans le lieu de résidence actuel depuis moins de 5 ans. Les déménagements survenus entre les deux recensements ne sont donc pas pris en compte. Par exemple, si un jeune Autochtone qui est déménagé de chez ses parents près de Joliette pour faire des études à Montréal un peu après le recensement de 2001 revient après coup habiter chez ses parents avant le recensement de 2006, il sera considéré comme une personne ayant toujours habité à la même adresse.

Entre 2001 et 2006, les personnes ayant une identité autochtone résidant dans la zone d'influence territoriale du CAAL s'avèrent globalement moins mobiles que l'ensemble des Autochtones de la province (voir Figure 39), la mobilité de ces derniers étant très similaire à celle de la population du Québec. En 2006, plus des deux tiers des personnes de la zone d'influence habitent toujours à la même adresse qu'en 2001, davantage que chez tous les Autochtones du Québec (69,3 % contre 62,6 %). Un peu plus d'un sixième a changé de résidence tout en demeurant dans la même ville (18,2 % contre 22,1 % pour les Autochtones de la province), en baisse de 11,3 points de pourcentage depuis 2001 (contre -1,8 point pour le Québec). Quant au dernier dixième des Autochtones de la zone, l'essentiel habitait une autre ville du Québec en 2001.

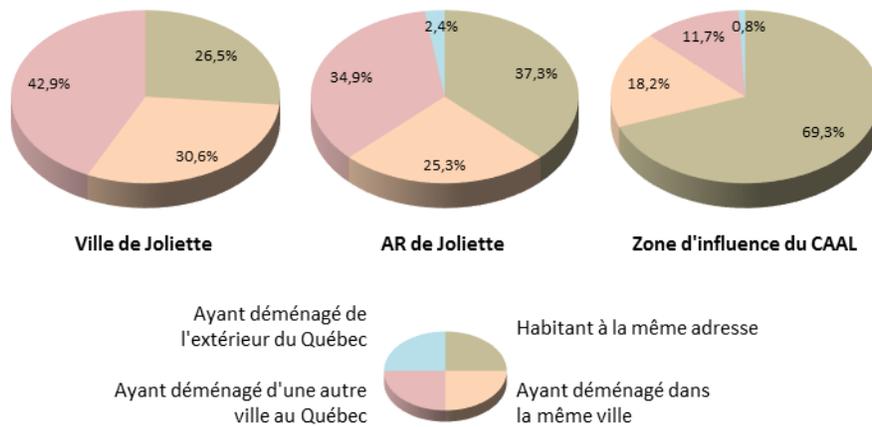
Les Autochtones qui habitent la ville de Joliette en 2006 se révèlent beaucoup plus mobiles que ceux du reste de la zone d'influence (voir Figure 38). Les trois quarts d'entre eux ont déménagé au moins une fois au cours de la période (73,5 %), dont une majorité en provenance d'autres villes du Québec, une proportion quatre fois plus élevée que dans la zone d'influence (42,9 % contre 11,7 %). Les trois autres dixièmes ont changé d'adresse dans Joliette même. En ce qui concerne l'AR de Joliette, le niveau de mobilité de sa population se situe entre ceux de la ville et de la zone en 2006, mais ses chiffres sont plus près de ceux de la ville, avec là aussi une majorité de gens mobiles depuis 2001 (62,7 %).

Tableau 24 : Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006

	Ville de Joliette		AR de Joliette		Zone d'influence territoriale du CAAL	
	N	% ▼	N	% ▼	N	% ▼
Population totale de 5 ans et plus	250	100,0	415	100,0	2 360	100,0
Habitant à la même adresse	65	26,5	155	37,3	1 635	69,3
Ayant déménagé dans la même ville	75	30,6	105	25,3	430	18,2
Ayant déménagé d'une autre ville au Québec	105	42,9	145	34,9	275	11,7
Ayant déménagé d'une autre province ou d'un autre pays	0	0,0	10	2,4	20	0,8

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 38 : Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et ses constituantes, 2006



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

En 2006, les deux tiers des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence résident toujours à la même adresse qu'en 2001 (69,3%). Parmi les autres personnes, 18,2 % habitaient un autre logement dans la même ville qu'actuellement, et 11,7 % demeuraient dans une autre ville du Québec.

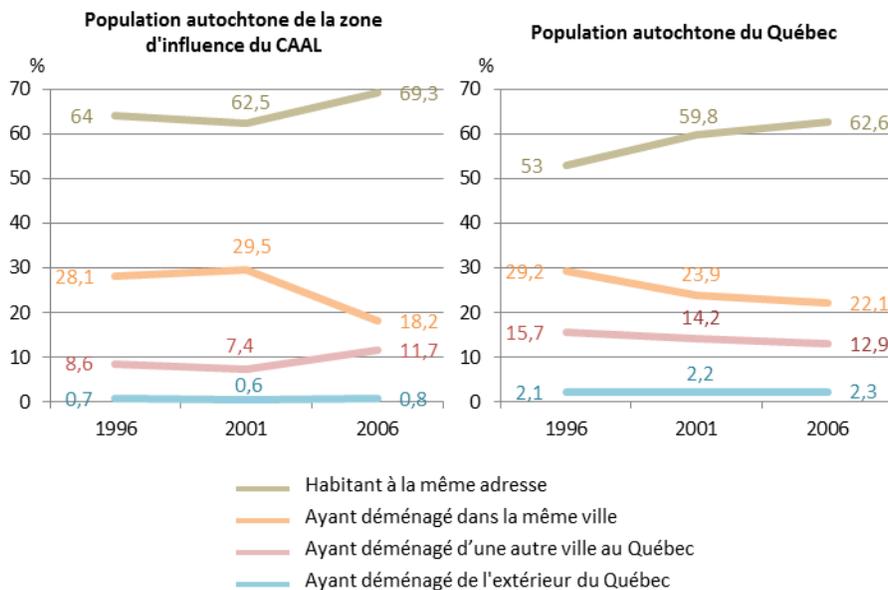
Dans la ville de Joliette, on retrouve plutôt une vaste majorité d'individus ayant déménagé entre 2001 et 2006 (73,5%). De ceux-là, trois dixièmes vivaient ailleurs à Joliette en 2001 (30,6%), mais le plus grand nombre est arrivé en provenance d'une autre ville de la province (42,9%).

Tableau 25 : Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL, 1996-2006

	1996		2001		2006		1996-2006 Δ %
	N	% ▼	N	% ▼	N	% ▼	
Population totale de 5 ans et plus	1 460	100,0	1 760	100,0	2 360	100,0	61,6
Habitant à la même adresse	935	63,2	1 100	62,5	1 635	69,3	74,9
Ayant déménagé dans la même ville	410	27,7	520	29,5	430	18,2	4,9
Ayant déménagé d'une autre ville au Québec	125	8,4	130	7,4	275	11,7	120
Ayant déménagé d'ailleurs qu'au Québec	10	0,7	10	0,6	20	0,8	100

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Figure 39 : Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAAL et province de Québec, 1996 à 2006



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Sur une période de 5 ans, une moins grande proportion d'Autochtones ont déménagé en 2006 qu'en 1996. Dans la zone d'influence territoriale du CAAL, la proportion des individus qui n'ont pas changé d'adresse est passée de 64 % à 69,3 %, et dans l'ensemble de la population autochtone du Québec elle a grimpé de 53 % à 62,6 %. La part des Autochtones arrivés d'une autre ville du Québec a par ailleurs un peu augmenté durant la période (de 8,6 % à 11,7 %).

En contrepartie, le pourcentage de personnes qui déménagent dans la même ville a nettement décliné. En 1996, plus du quart de la population de la zone d'influence avait ainsi changé d'adresse par rapport à 1991, alors que c'est moins du cinquième en 2006 (28,1 % contre 18,2 %). Cette diminution est un peu plus prononcée que celle observée dans la population autochtone de la province.



| Les faits saillants de l'étude |

Rappel des considérations méthodologiques

Les données statistiques dont fait état cette cartographie sociale et économique proviennent pour une part du Registre des Indiens du Canada (AADNC) et pour une autre part (largement majoritaire) des recensements de Statistique Canada. Ces deux sources de données présentent certaines limites méthodologiques; néanmoins, elles permettent d'observer quelques tendances populationnelles en ce qui concerne les villes du Québec où sont établis des centres d'amitié autochtones et leur zone d'influence territoriale respective. Les faits saillants mettent en évidence les résultats des analyses réalisées à partir des données issues des recensements de 1996, 2001 et 2006. À cet égard, les éléments de définition ou d'information suivants doivent être retenus :

- L'expression « population autochtone » correspond ici à la population ayant déclaré détenir une identité autochtone (autodéclaration)
- Selon Statistique Canada, l'identité autochtone se décline selon trois grandes catégories : Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit
- Une personne ayant déclaré détenir une identité autochtone peut aussi avoir déclaré être un Indien des traités, un Indien inscrit (identifié ici par l'expression « population inscrite ») ou un Indien non inscrit (identifié ici par l'expression « population non inscrite »), comme le définit la *Loi sur les Indiens*. Elle peut aussi avoir déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation.
- Les chiffres du recensement sur le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens sont utiles en combinaison avec d'autres données du recensement ou pour l'étude d'autres territoires que ceux des communautés autochtones, mais ils ne peuvent se substituer totalement aux effectifs officiels du Registre.

Identité

Entre 1996 et 2006, la population autochtone de la ville de Joliette a presque doublé : cette population se chiffrait à 160 en 1996 et est passée à 295 personnes en 2006. De même, la proportion de la population autochtone par rapport à la population totale de la ville a pratiquement doublé, passant de 0,9 % à 1,6 %. Cette proportion demeure quand même très faible.

Entre 1996 et 2006, la population autochtone au sein de la zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière s'est accrue de 57 % : on y comptait 1 735 Autochtones en 1996, et en 2006, 2 725.

Près de 3 % de la population totale de la zone d'influence territoriale détient une identité autochtone : les 2 725 Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAAL constituent 2,6 % de la population totale en 2006.

Une forte croissance de la population ayant une identité autochtone : entre 1996 et 2006, le nombre d'Autochtones a bondi de 57,1 % dans la zone d'influence territoriale du CAAL (près de 1000 personnes de plus).

Une présence plus marquée des Indiens non inscrits dans la population des Autochtones de la zone : cette proportion est passée de 6,1 % en 1996 à 16 % en 2006. Semblable proportion demeure toutefois très inférieure à celle observée pour l'ensemble des Autochtones du Québec, passée de 38,2 % à 48,4 % durant la même période.

Genre	<p>En 2006, les femmes composent plus de 62 % de la population autochtone de la ville de Joliette : il s'agit d'une proportion nettement supérieure à celle observée pour l'ensemble de la zone d'influence (48 %) et pour l'agglomération de recensement (AR) de Joliette.</p>
	<p>Une forte présence des jeunes femmes dans la ville de Joliette : près du cinquième des Autochtones habitant la ville en 2006 sont des femmes âgées de 20 à 29 ans (19 %), une proportion supérieure à celle observée dans les autres villes étudiées.</p>
	<p>Absence des hommes autochtones dans la trentaine à Joliette en 2006 : le groupe d'âge de 30-39 ans n'est pas présent dans la ville même s'il compte pour 7 % des effectifs de la zone d'influence. Une situation semblable est observée pour les hommes de plus de 69 ans.</p>

Âge	<p>En 2006, près de 58 % de la population autochtone de la ville de Joliette a moins de 24 ans : il s'agit d'une proportion un peu plus élevée que celle observée dans la zone d'influence du CAAL (54 %). À l'inverse, on y compte à peine une dizaine de personnes âgées de plus de 65 ans.</p>
	<p>À Joliette, ce sont les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ont connu la plus forte croissance depuis 1996 : leur nombre a été multiplié par 4 en l'espace de 10 ans.</p>
	<p>À Joliette, les gens âgés de 45 à 64 ans ont aussi connu une hausse importante depuis 1996 : leur nombre a pratiquement été multiplié par 3 pendant cette période.</p>
	<p>De nombreux enfants de moins de dix ans : en 2006, les enfants de moins de 10 ans représentent le quart des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAAL (25,4 % des effectifs).</p>

Famille	<p>Dans la zone d'influence territoriale du CAAL, les enfants composent plus de la moitié des familles (de recensement) : dans l'ensemble du Québec, les enfants ne forment que le tiers des personnes vivant en famille.</p>
	<p>Les familles monoparentales sont rares au sein de la zone d'influence territoriale du CAAL : en 2006, 5,9 % des Autochtones vivant avec un de leurs enfants sont en situation de monoparentalité dans la zone d'influence territoriale du CAAL. Il s'agit d'une proportion plus faible que dans la population québécoise en général (6,8 %). Par contre, dans la ville même de Joliette, la proportion est plus élevée (10,5 %).</p>
	<p>La part des personnes autochtones vivant seules ou avec des personnes non apparentées (hors famille) au sein de la zone a connu une hausse en 2006 par rapport aux années antérieures : elle atteint 10 %, une proportion quand même nettement inférieure à la moyenne québécoise (18,8 %). Par contre, à Joliette même, la proportion est supérieure à cette moyenne (21,1 %).</p>
	<p>Un contraste plus marqué est observé entre la zone d'influence et la ville de Joliette en ce qui concerne les personnes mariées ou en union libre en 2006 : dans la zone d'influence, cette situation est le fait d'environ 66,9 % des effectifs. À Joliette même, semblable situation est le cas de 44,7 % de la population autochtone totale. Ce constat traduit, pour cette ville, une tendance vers une augmentation du nombre de personnes vivant seules.</p>

Scolarité	<p>Plus de la moitié de la population autochtone ne possède pas de diplôme dans la zone d'influence territoriale en 2006 : c'est le cas pour 59,9 % des femmes et 51,4 % des hommes. Des gains importants ont cependant été enregistrés par les femmes autochtones entre 1996 et 2006, le taux de non diplomation passant de 78,2 % à 59,9 %. Des gains importants marquent aussi le parcours des hommes autochtones (baisse du taux de non diplomation de 69,6 % à 51,4 %).</p>
	<p>Contrairement à ce qui est observé ailleurs, les femmes autochtones de la zone d'influence territoriale du CAAL sont légèrement moins scolarisées que les hommes : la proportion des femmes détenant une formation universitaire est de 7,2 %, alors qu'elle est de 8,4 % pour les hommes. Par contre, les femmes sont plus nombreuses à détenir un diplôme d'études secondaires comme plus haut diplôme (14,4 % contre 8,9 % pour les hommes).</p>
	<p>Des hommes très scolarisés dans l'agglomération de recensement (AR) de Joliette : la grande majorité d'entre eux possède un diplôme en 2006, ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble de la zone d'influence des autres centres d'amitié (70,6 % contre 48,6 %). La scolarité de ces hommes atteint de surcroît les deux tiers du temps le niveau collégial ou universitaire (44,1 % des hommes de l'AR contre 19,6 % de ceux de la zone).</p>
Revenus	<p>Le revenu moyen le plus bas à Joliette : il se limite à 15 542 \$ par année (3 200 \$ de moins que dans l'ensemble de la zone), soit le plus bas montant observé en 2005 dans l'ensemble des zones d'influence étudiées. L'écart défavorable atteint 4 000 \$ chez les hommes (16 460 \$ contre 20 426 \$ dans la zone d'influence).</p>
	<p>Les deux tiers de la population gagnent moins de 20 000 \$ par an : un peu plus du tiers des résidents de la zone d'influence territoriale du CAAL gagnent moins de 10 000 \$ par an en 2005, et un peu moins du tiers entre 10 000 \$ et 19 999 \$ (respectivement 35,5 % et 31,8 %).</p>
	<p>Le revenu des hommes est deux fois plus bas que dans la population du Québec : le revenu moyen des hommes autochtones de la zone d'influence territoriale du CAAL n'atteint que la moitié de celui de l'ensemble des hommes de la province en 2005 (20 426 \$ contre 38 509 \$).</p>
	<p>Les revenus d'emploi sont de plus en plus prédominants : cette source de revenus compte pour 60 % du revenu total de la population autochtone de la zone en 2005, en hausse de 13 points de pourcentage depuis 1995.</p>
	<p>Une majorité de membres a un faible revenu est observée parmi les familles de Joliette : la majorité des membres de familles de la ville sont dans cette situation en 2005 (53,3 % contre 20 % dans le reste de la zone d'influence). Dans l'AR de Joliette, près des trois quarts des personnes hors famille vivent aussi avec un faible revenu.</p>
	<p>On observe très fréquemment un faible revenu des membres de familles dans la population de la zone : malgré une baisse de 10 points de pourcentage depuis 2000, trois dixièmes des membres des familles de la zone d'influence territoriale du CAAL ne gagnent qu'un faible revenu en 2005, plus du double de la population de la province (20 % contre 12,5 %).</p>

Taux d'activité	<p>Moins du tiers des femmes autochtones sont actives dans la ville de Joliette : le taux d'activité des femmes de la ville se limite à 29,6 % en 2006.</p> <p>On remarque une amélioration des indicateurs économiques pour les femmes et les hommes autochtones dans la zone d'influence du CAAL depuis 1996 : néanmoins, la situation demeure précaire.</p> <p>Dans l'ensemble de la zone d'influence, le taux d'activité des hommes est beaucoup plus élevé que celui des femmes en 2006 (51,4 % contre 38,7 %) : on observe tout de même un certain rattrapage depuis 1996, mais parce que le taux d'activité des hommes n'a pratiquement pas bougé, alors que celui des femmes a connu une progression de 6 points de pourcentage.</p> <p>Partout dans la zone d'influence territoriale du CAAL, moins de la moitié des hommes et des femmes ayant une identité autochtone occupent un emploi : la situation est pire dans la ville de Joliette alors que la proportion des femmes qui occupent un emploi en 2006 est de 25,9 %, et celle des hommes, de 27,8 %.</p>
Langue	<p>Un fort contraste linguistique est observé entre les populations de l'AR de Joliette et de la zone d'influence est observé : la grande majorité des résidents de la zone ont une langue maternelle autochtone en 2006, mais ce n'est le cas que d'un cinquième de ceux qui habitent l'AR de Joliette (71 % contre 21,6 %).</p> <p>Une plus grande persistance de l'usage à la maison des langues autochtones maternelles est également observé : le nombre de résidents de la zone qui privilégient l'emploi d'au moins une langue autochtone dans leur résidence en 2006 équivaut à 99,7 % du nombre d'individus ayant une langue maternelle autochtone, soit la plus forte proportion parmi les autres zones d'influence territoriale pour 2006.</p>
Mobilité résidentielle	<p>Un grand nombre de nouveaux résidents de Joliette proviennent d'autres villes du Québec : deux cinquièmes des Autochtones qui résident dans la ville en 2006 habitaient une autre ville de la province en 2001 (42,9 %), soit deux fois plus que dans toute autre composante territoriale des zones d'influence étudiées. Ces nouveaux arrivants contribuent au tiers de l'augmentation de la population autochtone de la ville entre 2001 et 2006.</p> <p>Toutefois, la population autochtone est moins mobile au sein de la zone d'influence du CAAL : une situation similaire à celle observée pour le reste du Québec. Par contre, au sein de la ville de Joliette, on constate une très grande mobilité, alors que près des trois quarts des gens ont déménagé entre 2001 et 2006.</p>



| Bibliographie |

- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA (AADNC). 2010. *Le Registre des Indiens*. Gouvernement du Canada. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca...>, consulté le 2011-12-11.
- BORDELEAU LOUIS ET PIERRE MOUTERDE. 2008. *Pashkabigoni. Une histoire pleine de promesses. Mémoires du Mouvement des centres d'amitié autochtones au Québec (1969-2008)*. Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Québec.
- INDIANA MARKETING. 2008. *Les nations autochtones du Québec*. <http://indianamarketing.com...>, consulté le 2011-12-10.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Population du Québec, 1971-2012*. <http://www.stat.gouv.qc.ca...>, consulté le 2011-12-02.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT). 2011. *Répertoire des municipalités*, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca...>, consulté le 2011-12-10. Gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (MSSSQ). *Registres des bénéficiaires cris, inuit et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois*. Gouvernement du Québec.
- STATISTIQUE CANADA. 1999. *Profil des divisions et subdivisions de recensement, recensement de 1996*. Numéro 95F0181XDB96001 au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.ca...>, consulté le 2011-12-11.
- STATISTIQUE CANADA. 2003. *Profil de la population autochtone du Recensement de 2001*. Numéro 94F0043XIF au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.ca...>, consulté le 2011-12-11.
- STATISTIQUE CANADA. 2007. *Profil de la population autochtone de 2006, recensement de 2006*. Numéro 92-594-XWF au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.ca...>, consulté le 2011-12-11.
- STATISTIQUE CANADA. 2008a. *Annexe A, Tableau récapitulatif des règles relatives à la confidentialité pour les années 1981 à 2001, Notes du Documents de référence du Recensement de 2006*. Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.ca...>, consulté le 2011-12-13.
- STATISTIQUE CANADA. 2008b. *Annexe 1, Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, chiffres de population de 2001 et 1996, Notes du Document de référence du Recensement de 2006*. Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.ca...>, consulté le 2011-12-13.
- STATISTIQUE CANADA. 2008c. *Annexe 2, Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés en ordre alphabétique, 2006, Notes du Document de référence du Recensement de 2006*. Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.ca...>, consulté le 2011-12-13.
- STATISTIQUE CANADA. 2009. *Correction et mise à jour du Recensement de 2006*. Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.ca...>, consulté le 2011-12-12.
- STATISTIQUE CANADA. 2010. *Dictionnaire du Recensement de 2006*. Numéro 92-566-X au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada.
- STATISTIQUE CANADA. 2011. *Totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996*. Ministre de l'Industrie du Canada. Données reproduites et diffusées « tel quel » avec la permission de Statistique Canada, ou adaptées, ce qui ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.
- TRANSPORTS QUÉBEC. 2010. *La carte routière officielle du Québec*. <http://www.quebec511.info...>, Gouvernement du Québec, consulté le 2011-12-10.



| Annexe |

| Glossaire |

Famille de recensement

Dans le vocabulaire de Statistique Canada, le ménage privé regroupe l'ensemble des occupants d'un logement (Statistique Canada 2010 : 164). Les personnes membres d'un ménage privé se divisent en deux groupes selon leur situation familiale : les personnes membres d'une famille de recensement et les personnes hors famille de recensement. Une famille de recensement est un groupe d'au moins deux personnes qui forment un couple ou un parent avec des enfants ou un couple seul.

Un enfant dans une famille doit vivre en compagnie d'au moins un de ses parents, par le sang, par alliance ou par adoption, ou en leur absence, d'un de ses grands-parents. Il peut avoir n'importe quel âge et ne doit pas résider avec un conjoint ou l'un de ses propres enfants.

Les personnes qui vivent seules dans leur logement ou avec des personnes dont ils ne sont ni le conjoint, ni l'enfant, ni un parent ou un des grands-parents (des frères et sœurs ou des colocataires par exemple) constituent le groupe des personnes hors famille de recensement (Statistique Canada 2010 : 142). Il ne s'agit pas automatiquement d'adultes puisqu'elles peuvent être âgées de moins de dix-huit ans.

Erreur type du revenu moyen

Cette valeur permet de jauger le niveau d'imprécision du revenu moyen attribuable à l'erreur d'échantillonnage, c'est-à-dire le fait que le questionnaire complet, qui comporte les questions sur le revenu, n'est distribué qu'à un cinquième des ménages. Plus précisément, elle évalue l'écart entre le revenu moyen réel dans un territoire et le revenu moyen estimé grâce aux ménages ayant répondu au questionnaire complet. L'erreur type risque davantage d'être élevée lorsque les effectifs analysés sont petits, selon Statistique Canada.

Pour un revenu total moyen des individus avec une erreur type de 500 \$ par exemple, le revenu moyen estimé a 68 % des chances de se trouver à moins de 500 \$ du revenu moyen réel et 95 % des chances de se trouver à 1 000 \$ du revenu moyen réel. Lorsque l'erreur type du revenu moyen est élevée, le revenu moyen publié au recensement perd son sens par manque de fiabilité. Ainsi, dans le cas où la somme des erreurs types de deux revenus moyens comparés est plus élevée que l'écart qui sépare ces revenus, le revenu le plus bas a un tiers des chances d'être en réalité le plus élevé des deux.

Seuils de faible revenu

Statistique Canada estime qu'un revenu est faible lorsqu'il oblige une famille économique ou une personne hors famille économique à dédier une partie très élevée de son revenu total au paiement de la nourriture, du logement et des vêtements. Cette partie est jugée très élevée lorsqu'elle dépasse d'au moins 20 points de pourcentage la proportion moyenne pour les familles de tailles correspondantes.

Puisque le revenu requis varie selon le nombre de personnes à nourrir, à loger et à habiller, les seuils en bas desquels un revenu est jugé faible sont fixés selon la taille de la famille (allant d'une personne à sept personnes et plus). De même, le coût du logement en particulier étant plus élevé dans les villes que les campagnes, les seuils de faible revenu sont ajustés en fonction de la taille de la population des secteurs de résidence.

Famille économique

Statistique Canada définit la famille économique comme un groupe d'au moins deux personnes résidant dans un même logement et qui forment un couple ou partagent un lien de parenté. Une famille économique peut compter un couple seul, un couple ou un parent avec des enfants, des frères et sœurs, des grands-parents, etc. Une famille d'accueil constitue aussi une famille économique. Les personnes qui vivent seules dans leur logement ou avec des personnes qui ne font pas partie de leur parenté (des colocataires par exemple) sont rassemblées dans le groupe des personnes hors famille économique.

Taux de prévalence du faible revenu

Le taux de prévalence du faible revenu représente la proportion des familles économiques ou personnes hors famille économique dont le revenu est inférieur au seuil fixé selon le lieu de résidence et le nombre de personnes dans la famille. Ce seuil est évalué par Statistique Canada à la fois pour le revenu avant impôt et le revenu après impôt.

Chômage

Statistique Canada définit une personne en chômage comme une personne qui se retrouve sans emploi salarié et sans travail autonome durant la semaine précédant la date du recensement. Cette personne doit aussi avoir activement cherché un emploi ou été mise à pied temporairement au cours des quatre semaines précédant le recensement, ou avoir pris des arrangements pour se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant le recensement (Statistique Canada 2010 : 10).

Il est important de noter que le nombre de personnes en chômage indiqué pour un territoire donné ne correspond pas au nombre de personnes recevant des prestations de l'assurance-emploi au moment du recensement. Le nombre de personnes en chômage sera normalement plus élevé que celui des prestataires, car les conditions d'admissibilité au régime de l'assurance-emploi sont plus restrictives que la définition de Statistique Canada.



